



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline Travail

EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL

« FAIM ZERO »

CÔTE D'IVOIRE



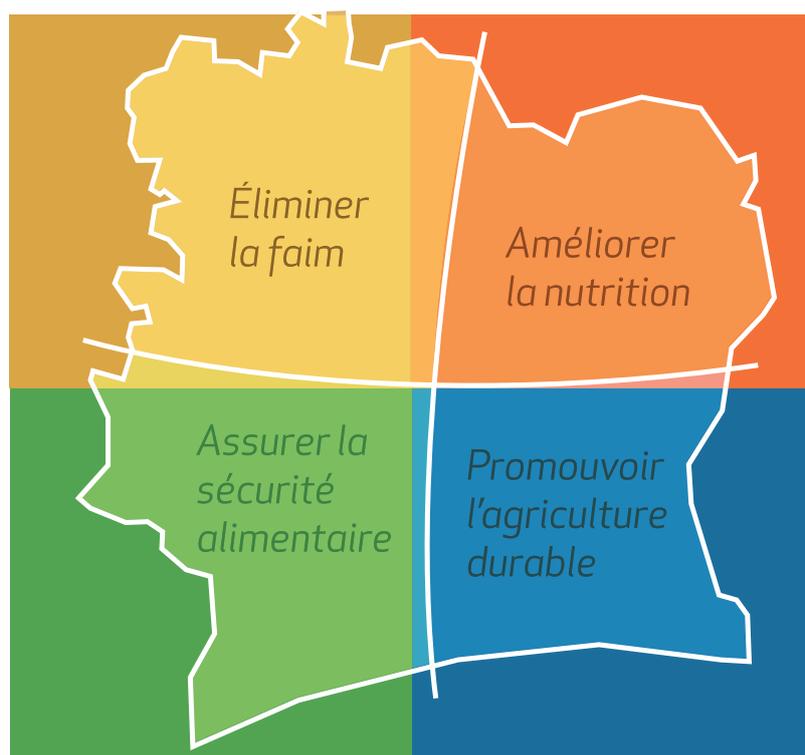
2 FAIM
«ZÉRO»



EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL

« FAIM ZERO »

CÔTE D'IVOIRE



Sommaire

Sommaire	V
Liste des tableaux	VII
Liste des figures	VIII
Liste des sigles et abréviations	IX
Lexique	XIII
Avant-propos	XV
Remerciements	XVIII
Résumé exécutif	XIX
Introduction	1
Chapitre 1 : Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Côte d'Ivoire	7
1.1 Situation géographique, démographique, politique et socio-économique de la Côte d'Ivoire	7
1.1.1 Situation géographique	7
1.1.2 Situation démographique	8
1.1.3 Situation politique et socio-économique	9
1.2 Situation de la sécurité alimentaire	11
1.2.1 <i>Etat de l'insécurité alimentaire</i>	11
<i>Encadré : Insécurité alimentaire dans les régions enquêtées</i>	19
1.2.2 <i>Situation de la malnutrition en Côte d'Ivoire</i>	20
1.3 Situation de la production agricole alimentaire	26
1.3.1 <i>Evolution de la production vivrière d'origine végétale</i>	26
1.3.2 <i>Evolution de la production animale et halieutique</i>	30
1.3.3 <i>Analyse des facteurs de production alimentaire en Côte d'Ivoire</i>	31
1.4 Analyse des filières agricoles	34
1.4.1 <i>Filières des cultures d'exportation</i>	34
1.4.2 <i>Filières vivrières</i>	35
1.4.3 <i>Filières animales et halieutiques</i>	35
1.4.4 <i>Profil des petits producteurs</i>	35
1.5 Durabilité des systèmes de production alimentaire	37
1.5.1 <i>Pratiques agricoles</i>	37
1.5.2 <i>Vulnérabilité des zones agro-écologiques aux changements climatiques</i>	37
1.6 Etude de la biodiversité en Côte d'Ivoire	38
1.7 Secteur privé et l'agro-industrie	39
1.8 Genre et sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire	40
1.8.1 <i>Genre et production agricole</i>	40
1.8.2 <i>Genre et chaînes de valeur du vivrier</i>	41
1.8.3 <i>Etat nutritionnel des femmes</i>	41
1.8.4 <i>Genre et protection sociale</i>	42

Chapitre 2 : Analyse des politiques, stratégies, plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire	43
2.1 Revue des politiques, stratégies, plans et programmes	43
2.1.1 Nutrition	43
2.1.2 Agriculture et productions animales et halieutiques	45
2.1.3 Education-formation et recherche	51
2.1.4 Emploi et protection sociale	53
2.1.5 Commerce et industrie	54
2.1.6 Infrastructures économiques	55
2.1.7 Environnement et eaux et forêts	56
2.1.8 Genre	56
2.2 Financement des programmes	57
2.3 Coopération internationale	61
2.3.1 Etat de la coopération Sud-Sud en Côte d'Ivoire	61
2.3.2 Partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire	61
2.3.3 Cartographie régionale des programmes	64
Chapitre 3 : Défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire	67
3.1 Défis globaux	67
3.1.1 <i>Une mise en œuvre coordonnée des plans et programmes</i>	67
3.1.2 <i>Une opérationnalisation inclusive des programmes</i>	67
3.1.3 <i>Des données statistiques disponibles pour assurer le suivi-évaluation des programmes</i>	68
3.1.4 <i>Des capacités organisationnelles et institutionnelles renforcées</i>	68
3.1.5 <i>Les engagements de financement sont honorés à hauteur significative</i>	68
3.1.6 <i>Le genre est une priorité effective</i>	68
3.2 Défis sectoriels	68
3.2.1 <i>Une agriculture à haut rendement et durable</i>	68
3.2.2 <i>Une bonne nutrition pour toutes les populations</i>	69
3.2.3 <i>Une croissance suffisamment inclusive et une protection sociale largement accessible</i>	69
3.3 Perspectives d'atteinte de l'ODD2 en 2030	69
Chapitre 4 : Recommandations et actions prioritaires selon les cibles de l'ODD2	75
Conclusion générale	82
Références Bibliographiques	85
Annexes	87

Liste des tableaux

Tableau 1	: Etat de la structure de la population ivoirienne	8
Tableau 2	: Répartition des emplois dans les secteurs de l'économie en Côte d'Ivoire	9
Tableau 3	: Evolution des indices de pauvreté FGT (%) selon les caractéristiques démographiques en Côte d'Ivoire sur la période 1998-2015	10
Tableau 4	: Analyse de la situation de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire par zones selon le cadre harmonisé de 2016	16
Tableau 5	: Suivi des progrès des indicateurs nationaux de nutrition	26
Tableau 6	: Besoins en disponibilité alimentaire en 2020 par grand type de produits par rapport à l'année de référence 2010	30
Tableau 7	: Analyse SWOT des filières vivrières en Côte d'Ivoire	36
Tableau 8	: Analyse du PNMN par rapport aux cibles 2.1 et 2.2 de l'ODD2	48
Tableau 9	: Analyse du PNIA par rapport aux cibles 2.3, 2.4 et 2.5 de l'ODD2	49
Tableau 10	: Interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) sur la période 2011-2017	63
Tableau 11	: Analyse des défis liés à la sécurité alimentaire et la nutrition en Côte d'Ivoire	71
Tableau 12	: Recommandations stratégiques pour l'atteinte de l'ODD2	72
Tableau 13	: Feuille de route de pour l'atteinte de l'ODD2 en Côte d'Ivoire	75
Tableau 14	: Feuille de route de pour l'atteinte de l'ODD2 en Côte d'Ivoire (Gouvernance)	76

Liste des figures

Figure 1	: Evolution de la précipitation et de la température en Côte d'Ivoire	7
Figure 2	: Evolution comparée de la sous-alimentation en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et dans le	12
Figure 3	: Evolution de l'indice de la faim en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2016	12
Figure 4	: Cartographie de l'insécurité alimentaire par région en Côte d'Ivoire	13
Figure 5	: Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les zones Ouest, Nord, Nord-Est et Sud de la Côte d'Ivoire	14
Figure 6	: Fréquence de consommation alimentaire dans les zones Ouest, Nord, Nord-Est et Sud de la Côte d'Ivoire	15
Figure 7	: Cartographie de l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire selon le cadre harmonisé de 2016	16
Figure 8	: Evolution de l'indice des prix alimentaires domestiques (2000-2014)	18
Figure 9	: Prévalences régionales du retard de croissance et d'émaciation	22
Figure 10	: Evolution des prévalences du retard de croissance, de l'émaciation et de l'insuffisance pondérale à la naissance entre 2006-2016	22
Figure 11	: Cadre conceptuel de la malnutrition selon l'UNICEF	24
Figure 12	: Evolution de la production et les rendements de l'igname, du manioc et de la banane plantain	27
Figure 13	: Evolution de la production et le rendement des principales filières céréalières	28
Figure 14	: Evolution de la production des principales filières maraichères (2003-2015)	29
Figure 15	: Evolution des produits d'élevage, 2010-2016	31
Figure 16	: Production nationale des produits de pêches par type	31
Figure 17	: Cartographie de ciblage des rationnaires SNAS 2012-2017	51
Figure 18	: Part du budget allouée aux dépenses publiques agricoles	57
Figure 19	: Figure 19:Composition fonctionnelle des ressources allouées au secteur agricole, cumul 2010-2016	58
Figure 20	: Evolution de l'indice d'orientation agricole, 2010-2015	59
Figure 21	: Montants décaissés pour le financement des programmes et projets (Agriculture et Nutrition) en millions de FCFA	60
Figure 22	: Total du financement acquis et total des montants décaissés pour les programmes et projets agricoles et de la nutrition (2010-2017)	60
Figure 23	: Répartition des programmes et projets de sécurité alimentaire et de nutrition par région en Côte d'Ivoire	65
Figure 24	: Taux de réalisation des ODD et de l'ODD2 en Côte d'Ivoire en fonction des trois scénarios du modèle iSDG T21	70

Liste des sigles et abréviations

AFD	: Agence Française de Développement
AfricaRice	: Centre du Riz pour l'Afrique
AGEPE	: Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes
AGIR	: Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
AIPH	: Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile
ANADER	: Agence National d'Appui au Développement Rural
APE	: Accord de Partenariat Economique
APROMAC	: Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
ARV	: Antirétroviraux
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CGECI	: Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CILSS	: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNN	: Conseil National pour la Nutrition
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CODINORM	: Cote d'Ivoire Normalisation
CNLVC	: Conseil National de Lutte contre la Vie Chère
COMOREX	: Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
CORENA	: Conservation des Ressources Naturelles
CRN	: Comité Régional de Nutrition
CRO	: Centre de Recherches Océanologiques
CRU	: Climatic Research Unit (Unité de Recherche Climatique)
CSRS	: Centre Suisse de Recherche Scientifique
DEPG	: Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre
DGPSA	: Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire
DNCS	: Direction Nation des Cantines Scolaires
DPQN	: Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation
DRENET	: Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
ECOWAP	: ECOWAS Agricultural Policy (Politique Agricole Commune de la CEDEAO)
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ENMCI	: Enquête Nutritionnelle de Mortalité en Côte d'Ivoire
ENSESI	: Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel
ENSETE	: Enquête sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants
ENV	: Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
ESPC	: Etablissement Sanitaire de Premier Contact
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFARN	: Foyer Fixe d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle

FGT	: Foster Greer et Thorbecke
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FIRCA	: Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GHI	: Global Hunger Index (Indice de la faim)
GIZ	: Agence Allemande de Coopération
HVA	: Hydraulique Villageoise Améliorée
I2T	: Ivoirienne de Technologie Tropicale
IA	: Insécurité Alimentaire
IAAV	: Insécurité Alimentaire Aigue et Vulnérabilité
IAM	: Insécurité Alimentaire Modérée
IAS	: Insécurité Alimentaire Sévère
IDH	: Indice de Développement Humain
IFPRI	: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IITA	: Institut International d'Agriculture Tropicale
IMC	: Indice de Masse Corporelle
INFPA	: Institut National de Formation Professionnelles Agricole
INS	: Institut National de la Statistique
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
JICA	: Japan International Cooperation Agency - JICA (Agence de Cooperation Internationale Japonaise)
LANADA	: Laboratoire d'Appui au Développement Agricole
LANEMA	: Laboratoire National d'Essais de Qualité de Métrologie et d'Analyses
LOA	: Loi d'Orientation Agricole
MCAPME	: Ministre chargé du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
MENET-FP	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MEPS	: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFPE	: Ministère de la Promotion de la Famille, de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
MIE	: Ministère des Infrastructures Economiques
MIM	: Ministère de l'Industrie et des Mines
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture
MINEF	: Ministère des Eaux et Forêts
MINPD	: Ministère du Plan et du Développement
MINSEDD	: Ministère de la Salubrité, Environnement et Développement Durable
MIRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MNT	: Maladies chroniques non transmissibles
MPMB	: Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du budget
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
NEPAD	: New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)
OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OEV	: Orphelins et Enfants rendus Vulnérables à cause du VIH/Sida
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
ONDR	: Office National du Développement de la Riziculture
ONEP	: Office National de l'Eau Potable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole

OPE	: Organisation Professionnelle d'Elevage
PACIR	: Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale
PADFA	: Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion des Espèces Fourragères
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PARFACI	: Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire
PASA	: Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (CAADP en anglais)
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
PNCC	: Programme National Changement Climatique
PNDC	: Programme National de Développement Communautaire
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNE	: Politique Nationale d'Environnement
PNEDD	: Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
PND	: Plan National de Développement
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNMN	: Plan National Multisectoriel pour la Nutrition
PNN	: Programme National de Nutrition
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public Privé
PPU	: Programme Présidentiel d'Urgence
PREGEC	: Prévention et Gestion des Crises alimentaires
PROPACOM	: Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation
PRP	: Priorités résilience Pays
PSAC	: Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire
PSDEPA	: Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PTF	: Partenaires Techniques Financiers
PVVIH	: Personnes Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RESEN	: Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	: Recensement National de l'Agriculture
SA	: Sécurité Alimentaire
SARA	: Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales
SAVA	: Enquête de suivi de la saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire
SCA	: Score de Consommation Alimentaire
SDG	: Sustainable Development Goal (Objectif de développement durable)
SFD	: Système Financier Décentralisé
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIM	: Système d'Information des Marchés
SMART	: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (Suivi et évaluation standardisés des urgences et transitions)
SNAS	: Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire
SNDCV	: Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autre que le riz
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz
SNPS	: Stratégie Nationale de Protection Sociale
STP	: Secrétariat Technique Permanent
SUN	: Scaling Up Nutrition (Renforcement de la Nutrition)
TBS	: Taux Brut de Scolarisation

TEB	:	Tonne équivalent bois
TEC	:	Tonne équivalent carcasse et abats
TEL	:	Tonne équivalent lait
TRAM	:	Taux de Réduction Annuel Moyen
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WAAPP	:	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
WHO	:	World Health Organization (Organisation Mondiale de la Santé)

Lexique

Agriculture vivrière : agriculture essentiellement tournée vers l'auto-consommation et l'économie de subsistance. La production n'est destinée ni à l'industrie agroalimentaire ni à l'exportation. Elle est en grande partie auto-consommée par les paysans et la population locale.

Agriculture : processus par lequel les êtres humains aménagent leurs écosystèmes et contrôlent le cycle biologique d'espèces domestiquées, dans le but de produire des aliments et d'autres ressources utiles à leurs sociétés.

Aléa climatique : événement susceptible de se produire et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux écologiques. Il s'agit soit d'extrêmes climatiques, soit d'évolutions à plus ou moins long terme.

Changements climatiques : se traduisent par un réchauffement de l'atmosphère et des océans, une modification de la fréquence et de l'intensité des précipitations, un changement dans l'activité des tempêtes, une réduction de la masse de glace et de neige, l'élévation du niveau et l'acidification des océans.

Faim : la faim désigne le plus souvent, la souffrance liée au manque de nourriture. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), définit la privation alimentaire ou sous-alimentation comme une consommation alimentaire inférieure à 1 800 kilocalories par jour - minimum moyen requis pour mener une vie active et saine.

Genre : concept utilisé en sciences sociales pour désigner les différences non biologiques entre les femmes et les hommes. Alors que le type sexuel fait référence aux différences biologiques entre femmes et hommes, le genre réfère aux différences sociales entre femmes et hommes.

Malnutrition : terme générique communément considéré comme synonyme de sous-nutrition même si, techniquement, il comprend également la surnutrition (surcharge pondérale et obésité). La malnutrition se manifeste lorsque le régime alimentaire ne fournit pas les nutriments nécessaires à la croissance et à l'entretien de l'organisme, souvent en raison de facteurs économiques, politiques et socioculturels, ou lorsque la nourriture ingérée n'est pas pleinement utilisée en raison d'une maladie. La malnutrition peut également être le résultat de la consommation d'une quantité excessive de calories (surnutrition). L'insuffisance pondérale (dont le retard de croissance et/ou l'émaciation), la surcharge pondérale et les carences en micronutriments sont autant de formes de malnutrition.

Malnutrition aiguë ou émaciation : caractérisée par une détérioration brutale de l'état nutritionnel sur une courte période. Chez les enfants, elle peut être identifiée à l'aide de l'indice nutritionnel poids-taille (émaciation) ou du périmètre brachial.

Malnutrition chronique (retard de croissance) : correspond à un retard de la croissance en taille par rapport à l'âge. Elle est une conséquence directe d'une alimentation inadéquate évoluant sur une longue période et/ou des infections répétées pendant les premières années de vie (période critique de croissance et de développement de l'enfant) . Elle peut être identifiée à l'aide de l'indice nutritionnel taille-âge.

Nutrition : Ensemble de processus d'assimilation (absorption de nutriment) et de désassimilation (excrétion, respiration et sécrétion des végétaux) qui ont lieu dans un organisme vivant, lui permettant de se maintenir en bon état et lui fournissant l'énergie vitale nécessaire. En d'autres termes, c'est l'ensemble des réactions (métaboliques) par lesquelles l'organisme transforme et utilise les aliments pour obtenir de l'énergie et pour maintenir la vie.

Retard de croissance : Terme médical désignant une croissance insuffisante sur le plan de la taille et/ou du poids, durant la phase de développement de l'enfant.

Revue Stratégique : méthodologie globale qui consiste en : l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'identification des lacunes dans la réponse à la sécurité alimentaire et enfin la formulation de recommandations, de plans d'actions, qui concourent au redressement de la situation alimentaire par le biais d'orientations stratégiques bien définies.

Sécurité alimentaire : situation qui garantit à tout moment, à toute la population, l'accès à une nourriture à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif. Elle doit être suffisante, pour assurer une vie saine et active, compte tenu des habitudes alimentaires. L'insécurité alimentaire est l'incapacité à combler les besoins minimums de consommation d'aliments en termes de quantité et de qualité.

Sécurité nutritionnelle : situation qui garantit des quantités et combinaisons appropriées d'apports tels que la nourriture, les services de nutrition et de santé, ainsi que le temps requis pour assurer à tout moment une vie active et saine pour tous.

Zone agro-écologique : détermine une unité cartographique qui est définie par le climat, les sols et le modelé des terres, et/ou le couvert végétal, et ayant des contraintes et des capacités spécifiques relatives à l'utilisation des terres, y compris les zones pédologiques. Autrement exprimé, une zone agro-écologique est une unité utilisée pour la cartographie des ressources des terres, définie sur la base du climat, du relief et des sols, et/ou de la couverture de ceux-ci ; pour l'utilisation des terres, elle présente des potentiels et des contraintes spécifiques.

Avant-propos

Suite à l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et afin de parachever d'ici 2030, les efforts entamés dans le cadre de ces OMD, les pays membres des Nations Unies se sont engagés, les 26 et 27 septembre 2015, au Siège des Nations Unies à New York à mettre en œuvre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs définissent entre autres, les enjeux prioritaires en vue de venir à bout de l'extrême pauvreté, de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2030.

Dans le cadre de cet agenda, en particulier de l'Objectif de Développement Durable 2 (ODD 2), qui vise à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », les Etats Signataires sont appelés à mettre en place des politiques et des stratégies nationales spécifiques pour rendre plus cohérents et plus efficaces leurs efforts visant à l'atteinte dudit objectif à l'horizon 2030.



Conformément à cet engagement pris, le Gouvernement ivoirien a ainsi fait de la lutte contre la faim et la malnutrition une priorité nationale. L'objectif visé est de renforcer le capital humain pour faire de lui le levier de l'Emergence tant souhaité à l'horizon 2020. La Côte d'Ivoire a vite compris que les problèmes liés à la faim et la malnutrition sont multifactoriels, pluridisciplinaires et requièrent donc des actions multisectorielles. A cet effet, le pays s'est doté notamment d'une nouvelle Politique Nationale de Nutrition (2016) et d'un Plan National Multisectoriel de Nutrition PNMN (2016-2020), d'un Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1 2012-2016 et PNIA2, 2018-2025), et d'un Plan Stratégique pour le Développement de l'Elevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA 2014-2020) tous, partie intégrante du PND 2016-2020.

En outre, conscient de la forte pression exercée par les activités humaines sur l'environnement, en particulier la déforestation massive du couvert forestier ivoirien, du fait d'une agriculture extensive et peu productive, le Gouvernement ivoirien a élaboré depuis 2011, la Stratégie Nationale de Développement Durable. Le constat est qu'aujourd'hui l'agriculture ivoirienne continue de subir les aléas climatiques sévères qui affectent négativement la faible productivité d'une agriculture, jusqu'à ce jour quasiment pluviale. Ce phénomène associé à la forte pression démographique, font peser une grande menace sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour une population à 50% rurale, les conséquences socio-économiques du changement climatique sont réelles avec notamment l'augmentation de la pauvreté, la réduction de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaire.

Les femmes représentent les piliers de la production familiale, de la collecte et de la distribution des denrées alimentaires aussi bien pour la Côte d'Ivoire toute entière que pour la sous-région. Ces femmes et leurs enfants sont les plus touchés par la malnutrition.

L'examen stratégique « Faim Zéro » conduit par le pays n'est pas une nouvelle stratégie qui vient allonger la liste des politiques publiques en cours de réalisation.

Il vise à renforcer les efforts nationaux à travers les actions gouvernementales sectorielles entreprises, concourant à l'élimination de la faim à zéro et de la malnutrition d'ici à 2030, à la réalisation d'un développement durable inclusif.

Cette revue stratégique « Faim Zéro », fruit d'une approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes, ressort les efforts déjà accomplis. Le Gouvernement ivoirien est sur la bonne voie avec les différentes politiques, stratégies, plans et programmes en cours de mise en œuvre. Elle met en relief les opportunités et les défis majeurs pour l'atteinte de l'ODD2. Il ressort les principales recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente de l'action gouvernementale en la matière.

Le Gouvernement attache une importance particulière aux recommandations émises et mettra un point d'honneur dans l'amélioration des capacités et aux ressources devant être investies pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et promouvoir une agriculture durable résiliente.

Ces recommandations retracées dans une feuille de route, permettront à la Côte d'Ivoire d'être débarrassée de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2030. Il est impératif que tous les acteurs jouent leur rôle avec obligation de résultats au regard des indicateurs /jalons d'étapes définis.

Le Vice-Président de la République
S.E. M. Daniel Kablan Duncan

Remerciements

La présente Revue Stratégique « Faim Zéro » s'est déroulée sous la haute égide de S.E.M. Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, en sa qualité de Facilitateur National, et soutenu par le Comité Décisionnel du Conseil National de Nutrition (CNN).

L'examen stratégique faim Zéro est le fruit d'un travail collectif des membres du Comité Technique du CNN, appuyé par la Cellule d'Analyse des Politiques Economiques du CIRES (Equipe de Recherche), sous la supervision du Secrétariat Technique Permanent du CNN.

Nos remerciements s'adressent aux autorités régionales qui ont facilité les enquêtes sur le terrain et les départements ministériels qui ont activement pris part au processus d'élaboration de ce rapport :

- **le Ministère en charge du Plan et Développement ;**
- **le Ministère en charge des Affaires Sociales ;**
- **le Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;**
- **le Ministère en charge de l'Hydraulique ;**
- **le Ministère en charge de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;**
- **le Ministère en charge du Commerce ;**
- **le Ministère en charge de la Recherche Scientifique ;**
- **le Ministère en charge des Ressources Animales et Halieutiques ;**
- **le Ministère en charge de la Santé ;**
- **le Ministère en charge de l'Agriculture ;**
- **le Ministère en charge de l'Industrie ;**
- **le Ministère en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;**
- **le Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.**

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ont accompagné le Gouvernement dans la réalisation de cette importante activité. Une attention particulière à la Représentante Résidente du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) en Côte d'Ivoire. Recevez toute notre gratitude pour l'accompagnement de votre Institution dans le processus national de l'Examen Stratégique Faim Zéro.

Nous tenons à remercier également la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES pour la qualité du travail réalisé en un temps limité.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à l'endroit de M. KOFFI Ahoutou Emanuel, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Point Focal SUN pour sa disponibilité et son implication totale.

Nous associons à ces remerciements Dr N'GORAN Patricia, Coordinatrice du STP-CNN, pour son expertise et son dévouement.

Résumé exécutif de l'Examen Stratégique Faim Zéro en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a renouvelé son engagement à atteindre d'ici 2030 les dix-sept (17) Objectifs de Développement Durables ODD adoptés le 25 Septembre 2015 à New-York. Cette initiative ODD a été conçue pour parachever d'ici 2030 les efforts entamés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lancés en 2000. Le Plan National de Développement (PND) 2016-2020, dans sa formulation, a tenu compte de ces engagements pour l'agenda 2030.

L'ODD2 numéro 2 visant à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », constitue une préoccupation majeure pour la Côte d'Ivoire au regard de son interdépendance avec les ODD portant sur (i) la réduction de la pauvreté ; (ii) l'égalité des sexes ; (iii) les changements climatiques, (iv) la santé des populations ; (v) la biodiversité ; (vi) l'eau et l'assainissement et (vii) les énergies renouvelables.

Du fait de l'aspect multifactoriel et pluridisciplinaire de la lutte contre la faim et la malnutrition, le pays est appelé à mettre en place des politiques multisectorielles et des stratégies nationales spécifiques pour rendre plus cohérents et plus efficaces leurs efforts visant à l'atteinte dudit objectif à l'horizon 2030.

A cet effet, le Gouvernement s'est doté notamment (i) d'une nouvelle Politique Nationale de Nutrition (2016), (ii) d'un Plan national Multisectoriel pour la Nutrition PNMN (2016-2020) en plus des plans sectoriels existants notamment, le Plan Stratégique pour le Développement de l'Élevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA 2014-2020), le Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1 2012-2016 et PNIA2, 2018-2025), la stratégie nationale d'alimentation scolaire (2012-2017) et (2019-2022).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, sous la haute égide de Son Excellence Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, Vice-Président de la République, en qualité de Facilitateur National, a lancé le processus de l'examen stratégique qui vise à renforcer les efforts nationaux afin d'accélérer l'élimination de la faim et de la malnutrition d'ici 2030. Il s'est agi dans cet examen stratégique :

- (i) d'établir une analyse conjointe globale de la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire en lien avec les politiques, plans et programmes sectoriels existants ;
- (ii) d'identifier les progrès ainsi que les gaps dans la mise en œuvre de ces politiques, plans et programmes pour la réalisation de l'ODD2 ;
- (iii) de faire des recommandations stratégiques alignées sur les cibles de l'ODD2 afin d'accélérer le progrès vers l'atteinte de l'objectif « Faim Zéro » à l'horizon 2030 et
- (iv) d'élaborer une feuille de route réaliste dans un processus participatif et inclusif.

La méthodologie, combinant 3 approches - une revue documentaire ; une collecte de données secondaires et qualitatives, et une analyse des données a été mise en œuvre en 7 étapes, allant de la validation de l'approche méthodologique à la soumission de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

1. Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Côte d'Ivoire

De par sa situation géographique, la Côte d'Ivoire jouit d'un relief relativement peu accidenté, composé de plaines au Sud, de plateaux étagés au Centre et au Nord et de montagnes à l'Ouest. Ses ressources en eau de surface sont abondantes. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014 estime la population à 22 671 331 d'habitants, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6% et un indice de fécondité de 4,6 enfants par femme. La structure par sexe de cette population révèle une prédominance des hommes avec 11 708 244 d'hommes (51,7%) et 10 963 087 de femmes (48,3%).

En 2015, si la pauvreté a baissé de près de 6 points (de 62,5% en 2008 à 56,8% en 2015) en milieu rural, elle a continué de progresser en milieu urbain (de 29,5% en 2008 à 35,9% en 2015).

En matière d'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) a progressé de manière significative depuis 2005 dans l'enseignement primaire (de 55 % en 2005 à 91% en 2014) et dans le 1er cycle de l'enseignement secondaire général (de 27,8 % en 2005 à 48,8 % en 2014).

En matière de sous-alimentation ou faim en Côte d'Ivoire a légèrement baissé en passant de 17,6% à 15,4% sur la période 2000-2015 avec une projection attendue de 12% à l'horizon 2030 en cas de maintien de la tendance actuelle. L'indice de la faim en Côte d'Ivoire est passé de 31,4 en 2000 à 25,7 en 2016, traduisant une baisse d'environ 20% (IFPRI, Concern Worldwide, Welthungerhilfe, United Nations. 2016). Cependant, le pays reste dans une situation précaire selon l'échelle de sévérité qui fixe la limite maximale à 19,9.

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, la prévalence nationale pour l'année 2015 est de 12,8% avec des taux au-dessus de la moyenne nationale dans les régions du Nord, Nord-Est et Ouest qualifiée de vulnérables.

Les déterminants de cette insécurité alimentaire portent principalement sur l'accessibilité et la stabilité de la production alimentaire. La disponibilité subit par ailleurs les effets néfastes du changement climatique, surtout dans les régions du Nord. Les contraintes telles que le faible nombre de marchés de gros et le mauvais état des routes rurales entraînant des prix de vente élevés des produits alimentaires dans une bonne partie du pays, limitent l'accès aux denrées alimentaires pour les populations. La prévalence de la pauvreté toujours forte, se resserre sur l'accessibilité des denrées alimentaires.

La méconnaissance des pratiques d'hygiène alimentaire et normes pour une alimentation saine (hygiène alimentaire) et équilibrée, les risques élevés de contamination des produits vivriers par les pesticides utilisés de façon abusive, le faible accès à l'eau potable en milieu rural sont les principaux déterminants du pilier utilisation de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. La stabilité des denrées alimentaires est quant à elle tributaire des problèmes liés aux pertes post-récoltes et post-capture, à la conservation et à la transformation des produits agricoles en milieu local, aux effets du changement climatique et aux conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. En effet les filières des produits vivriers, peu organisées, subissent les effets des pertes post-récoltes. Ainsi 40% de la production locale de banane plantain se perd chaque année faute de moyens adéquats de conservation et/ou de transformation ; l'igname est concernée à hauteur de 30% à 40%, suivie par les légumes, entre 20% à 30%. Le manioc qui fait l'objet du plus fort degré de transformation, connaît tout de même des pertes de l'ordre de 10% à 20%. Les pertes post-capture sont quant à elles évaluées à environ 40% dans le secteur de la pêche artisanale (SNDVC, 2014 et PSDEPA, 2014).

La méconnaissance des pratiques et normes pour une alimentation saine (hygiène alimentaire) et équilibrée, les risques élevés de contamination des produits vivriers par les pesticides utilisés de façon abusive ainsi que par les eaux d'arrosage le plus souvent polluées, sont les principaux déterminants de la mauvaise utilisation des denrées alimentaires.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de la plupart des pays sub-sahariens, vit le double fardeau de la malnutrition représentée par la sous-nutrition et la surnutrition. La sous-nutrition touche toutes les catégories d'âge de la population (enfants, adultes et personnes âgées) ainsi que les personnes en situation vulnérable comme les femmes enceintes et allaitantes, les personnes vivant avec le VIH, les orphelins et enfants vulnérables (OEV) et les personnes du troisième âge. Nous enregistrons, de 2012 à 2016, une amélioration de certains indicateurs importants. Le taux d'allaitement maternel exclusif est passé de 12% à 23,5% et le taux du retard de croissance a été réduit de 30% à 21,6%. Cependant, il est bon de noter qu'il existe des disparités régionales. Les régions du Nord, du Nord-Ouest et du Centre Ouest sont les plus affectées avec des taux avoisinant les 30%. Par ailleurs, la surnutrition, gagne du terrain. Elle touche de plus en plus la population adulte, notamment les femmes avec une proportion de 25,6% des femmes en âge de procréer. Abidjan reste la zone la plus touchée avec un taux de 40%. Les carences en micronutriments encore appelées « faim cachée » demeurent également problématiques. Parmi les déterminants immédiats de la malnutrition, on note la charge des maladies et du régime alimentaire. Parmi les causes dites sous-jacentes, nous avons l'insécurité alimentaire et l'accès limité aux services de santé, systèmes d'assainissement (mauvaise gestion des ordures ménagères,) très déficitaires dans certains secteurs

ainsi que le faible niveau d'autonomisation des femmes et une attention insuffisante accordée à l'enfant.

En ce qui concerne les causes fondamentales, on relève principalement les inégalités de genre, la pauvreté encore élevée, le faible accès à l'eau potable, le faible niveau de connaissance, le faible niveau d'instruction et d'autonomisation des femmes qui contraignent leur état nutritionnel et sanitaire. L'industrialisation couplée à une transition nutritionnelle marquée et associée à une sédentarité de plus en plus élevée font apparaître en Côte d'Ivoire, depuis quelques années, des problèmes de surnutrition, caractérisés par la surcharge pondérale et les autres maladies métaboliques.

Les conditions agro-écologiques en Côte d'Ivoire sont variées et favorables pour le développement d'une diversité des cultures vivrières. Cette production est réalisée par un nombre considérable d'exploitations de type familial, pour lesquelles il s'agit, en priorité, d'une activité d'autosubsistance. La production vivrière d'origine végétale est saisonnière. La production globale des racines, tubercules et plantain reste abondante, notamment pendant les périodes de récolte. Cependant, l'évolution dans le temps révèle une tendance stagnante, voire baissière des rendements, cela étant principalement dû au mode de culture extensive utilisé par les agriculteurs (SNDR, 2012 et SNDCV, 2014). Les productions de céréales et particulièrement du riz, sont renforcées par des importations afin de subvenir aux besoins nationaux. Au rang des légumes, l'oignon fait le plus souvent l'objet d'importation en provenance des pays du Sahel. L'élevage, la pêche et l'aquaculture n'assurent pas la couverture nationale en viande et en poissons d'où la dépendance actuelle aux importations. L'élevage se pratique sur l'ensemble du territoire national et concerne principalement la filière des bovins et des petits ruminants (forte prédominance au Nord et au Centre), quoique fortement dépendante des importations. Par rapport aux produits de la pêche, la production nationale en 2016 est évaluée à 108 733 tonnes dont 75% issus de la pêche artisanale, 21% pour la pêche industrielle et 4% pour l'aquaculture. Plusieurs facteurs limitent la production des denrées alimentaires. Il s'agit principalement : (i) du faible accès aux intrants ; (ii) de l'accès limité à la terre, à l'eau et à l'énergie ; (iii) du faible accès au crédit, et (iv) des marchés étriés pour l'écoulement de la production vivrière. En fait, le faible développement des filières des produits vivriers par rapport aux filières des produits de rente en Côte d'Ivoire exacerbe le désintérêt des agriculteurs pour les produits vivriers (SNDR, 2012 et SNDCV, 2014).

L'agriculture ivoirienne est une agriculture principalement pluviale et subit durement les effets du changement climatique. En outre, le caractère extensif de cette agriculture entraîne une déforestation à grande échelle qui, à son tour, produit des effets négatifs sur le climat et entrave sa durabilité. Malgré ses performances, l'agriculture ivoirienne reste dominée par la culture manuelle que pratique de petits exploitants qui occupent 84% des terres cultivables. Ce type de production est caractérisé par : (i) une persistance de l'agriculture extensive reposant sur la défriche-brûlis ; (ii) une pratique des feux de brousse ; (iii) une déforestation qui s'opère toujours à un rythme soutenu ; (iv) une rupture des équilibres écologiques consécutive à la déforestation et à la pression démographique et (v) le déficit pluviométrique observé depuis la fin des années 1960 lié au réchauffement climatique.

Grâce à une politique d'ouverture volontariste et une vision anticipée pour une recherche scientifique issue d'une coopération mutuellement bénéfique, la Côte d'Ivoire dispose d'un important potentiel de ressources biogénétiques conservées dans les banques de gènes, en partage avec d'autres structures régionales et internationales établies en Côte d'Ivoire. Au niveau des cultures vivrières, les efforts de reconstitution des ressources génétiques détruites durant la longue et grave crise déclenchée en septembre 2002 sont en cours. Il en est de même pour les productions animales. Depuis une décennie environ, la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, connaît de nombreux problèmes qui se résument au plan financier par un faible niveau de financement des activités de la recherche (moins de 1% du PIB). Sur le plan matériel et humain, les difficultés notées sont : (i) l'insuffisance des chercheurs ; (ii) la mauvaise utilisation des ressources humaines ; (iii) l'insuffisance et l'inadéquation des équipements de recherche et (iv) la faible valorisation et diffusion des résultats de la recherche.

En matière de transformation, les activités du secteur agroindustriel en Côte d'Ivoire portent principalement sur : les céréales (farines infantiles), le lait (laites de consommation et yaourts), les fruits (jus et produits de conserve), les tubercules et racines (semoules), les viandes et produits halieutiques (produits carnés), les œufs et ovoproduits et les oléagineux (huiles de consommation). Malheureusement l'éclosion du secteur reste toujours contrainte par : (i) l'absence d'instruments

appropriés pour le financement du secteur de l'agriculture ; (ii) la mise en œuvre partielle et/ou les retards d'achèvement des réformes foncières ; (iii) l'accès limité à une main d'œuvre qualifiée, en qualité et quantité, tout au long de la chaîne des valeurs agricoles ; et (iv) des coûts d'importation toujours élevés assortis à la faible diffusion des résultats de recherche et d'innovation technologique.

Les activités agricoles des femmes restent également toujours contraintes. Quoique constituant la majorité des productrices de denrées alimentaires en Côte d'Ivoire, la persistance des inégalités de genre accroît leur vulnérabilité à la pauvreté, à la faim et la malnutrition. Ces inégalités portent principalement sur : (i) l'accès aux ressources productives dans le secteur agricole, (ii) les opérations de transformation et de commercialisation de la production agricole ; (iii) la protection sociale et (iv) le statut nutritionnel.

2. Analyse des politiques, stratégies, plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire

Après la crise post-électorale, la Côte d'Ivoire dispose de plusieurs instruments légaux et réglementaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les politiques, stratégies, programmes et projets sont bien conçus avec des objectifs alignés sur le Plan National de Développement (PND 2016-2020). La nouvelle Politique de nutrition et le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN), le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) le Programme d'investissement Agricole (PNIA 2), la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (SNAS) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) constituent des piliers essentiels pour la mise en œuvre de ce Plan National de Développement. Ces politiques, stratégies et programmes sont financés sur fonds propre, appuyés par les Partenaires Techniques et Financiers, et le Secteur privé, dans un processus de coopération solide.

En faisant de la nutrition une de ses stratégies d'émergence, la Côte d'Ivoire a adhéré au mouvement « Scaling Up Nutrition » (SUN) en juin 2013. Le Gouvernement a défini une vision claire et des objectifs précis assortis d'indicateurs concordants avec ceux de l'ODD2. La gouvernance en matière de nutrition s'appuie sur le Conseil National pour la Nutrition (CNN) formalisé en juillet 2014 avec un ancrage technique à la Primature et un ancrage institutionnel fort à la Vice-Présidence. A l'évidence, le PNMN définit un plan décentralisé et sa mise en œuvre nécessite une mobilisation effective du financement requis et un système de suivi-évaluation multisectoriel performant. En outre, le dispositif réglementaire du PNMN est à renforcer pour l'atteinte des objectifs fixés. Un plan d'appui qui lui est nécessaire est le Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020 lequel a été adopté, avec pour objectif global d'améliorer l'état de santé de la population.

Des lois, stratégies et textes divers complétant le PNMN sont ceux régissant les secteurs de : agriculture (LOA N° 2015-537 du 20 Juillet 2015 ; PNIA ; SNDR 2012-2020 ; SNDCV 2015-2020 ; PSDEPA 2014-2020) ; environnement et eaux et forêts (Stratégie Nationale de Développement Durable ; Stratégie REDD+ de novembre 2017) ; commerce et industrie (Arrêté N°345 du 04 Septembre 2014 du Premier Ministre instituant le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère ; l'arrêté interministériel n°127/MCAPPME/MPMB du 21 mars 2014 déterminant les conditions d'entrée en Côte d'Ivoire des marchandises étrangères de toute origine et de toute provenance) ; la santé (décret réglementant la commercialisation des substituts du lait maternel (2013-416), un décret (N° 94-303 du 1er Juin 1994) rend obligatoire l'iodation du sel destiné à la consommation humaine et animale et depuis 2007, deux arrêtés interministériels (N° 028 et N° 29 du 18 janvier 2007 portant sur l'enrichissement obligatoire des huiles végétales raffinées en vitamine A et la farine de blé en fer et en acide folique et autres) ; les divers centres de recherche ; infrastructures économiques ; genre.

En ce qui concerne le PNIA, il définit clairement la sécurité alimentaire comme un enjeu majeur de l'agriculture ivoirienne, et s'établit comme le nouveau cadre de référence de la politique agricole en Côte d'Ivoire. Le financement du PNIA apparaît comme un défi à relever. Le PNIA seconde génération lancé en 2017 fait de l'agriculture familiale un enjeu dans l'élimination de la faim zéro en Côte d'Ivoire. Sur la base d'une cible de 5% de sous-alimentés pour l'agenda 2030, il s'agira pour la Côte de combler le gap de 10% en tenant compte de la valeur de 15% de prévalence prévue par le Plan National Multisectoriel pour la Nutrition (PNMN) 2016-2020.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de bien des pays en développement, a fait de la protection sociale un axe majeur du PND. Cependant, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) adoptée en 2014 mérite d'être traduite en projets viables à l'échelle nationale pour lutter efficacement contre la faim.

A travers la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (SNAS), le Gouvernement soutient l'éducation primaire par l'alimentation scolaire à travers les cantines scolaires. Cependant, le mécanisme de ciblage ainsi que le financement de la stratégie et la mobilisation des acteurs clés que sont les groupements agricoles restent à renforcer pour assurer une plus grande effectivité dans la mise en œuvre de la vision du Président de la République, celle de faire « une école, une cantine, un groupement ».

En vue de faciliter l'accès économique des populations aux denrées alimentaires, le Gouvernement ivoirien a mis en place le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), instrument pertinent de lutte contre la vie chère. Aussi, pour assurer l'efficacité de cet instrument institutionnel, les moyens de sa pérennisation doivent être établis. En outre, l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) reste une structure dont les capacités opérationnelles sont à renforcer. Le secteur de l'industrie agro-alimentaire souffre quant à lui d'une faible capacité de transformation de la production vivrière au détriment des cultures de rente comme le cacao, le café, le coton et l'anacarde.

En matière d'infrastructures économiques, même si la desserte en eau potable pour tous ainsi que le désenclavement des zones de production sont des priorités gouvernementales, la contrainte financière reste resserrée sur les initiatives.

Quant à la question du genre, les femmes ont encore un accès insuffisant aux intrants agricoles et autres ressources productives. Par ailleurs, les difficultés d'accès au financement limitent les activités génératrices de revenus, ce qui entrave fortement leur autonomisation.

Pour financer la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes, l'Etat mobilise des ressources provenant de ses fonds propres, du secteur privé et des Partenaires Techniques Financiers (PTF). Si le contexte semble favorable au financement de ses divers plans de développement, notamment le PNIA et le PNMN, le financement de l'agriculture ivoirienne reste toujours en-deçà des 10% des déclarations de Maputo (2003) et Malabo (2014).

3. Défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les politiques, stratégies, programmes et projets sont bien conçus avec des objectifs alignés sur le Programme National de Développement. La gouvernance en matière de nutrition s'appuie sur le Conseil National pour la Nutrition avec un ancrage institutionnel fort à travers la Primature. La coopération Sud-Sud est en progression. Mais, l'atteinte de l'ODD2 passe par un certain nombre de défis d'ordre général et sectoriels. Les défis globaux sont ceux de : la coordination des programmes ; l'opérationnalisation des programmes ; le suivi-évaluation des programmes ; le renforcement des capacités ; le financement des programmes, et le genre. Les défis sectoriels portent principalement sur : l'agriculture durable et le changement climatique, les maladies chroniques liées à l'alimentation et la protection sociale pour les plus vulnérables.

- (i) En matière de coordination, il est ressorti que les programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont peu intégrés dans leur mise en œuvre. Les ministères continuent de fonctionner de façon cloisonnée, en instaurant leurs propres cadres et indicateurs définis dans leurs plans stratégiques respectifs ; la société civile reste en marge donnant lieu à une action inefficace au niveau communautaire.
- (ii) L'opérationnalisation des programmes tend à se faire en marge des unités locales du fait de leur faible encadrement.
- (iii) Les statistiques sectorielles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, le plus souvent irrégulières, ne permettent pas de renseigner les indicateurs de suivi-évaluation des programmes.

- (iv) Les capacités humaines, organisationnelles et institutionnelles doivent être renforcées à tous les niveaux, tant dans le secteur formel qu'informel, pour que la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition soient efficaces en Côte d'Ivoire.
- (v) Si les engagements sont solides tant au niveau national que de la part des PTF, des ressources vont être nécessaires pour que la mise en œuvre des programmes atteigne les populations les plus vulnérables. En outre, les petits producteurs continuent de s'autofinancer dans la limite de leurs ressources financières fortement contraintes.
- (vi) Les femmes sont toujours fortement contraintes dans la production des denrées alimentaires.
- (vii) En étant une agriculture principalement pluviale, l'agriculture ivoirienne subit durement les effets du changement climatique. En outre, le caractère extensif de cette agriculture entraîne une déforestation à grande échelle qui, à son tour, produit des effets négatifs sur le climat et entrave sa durabilité.
- (viii) Les carences en micronutriments encore appelée « faim cachée » régressent lentement ; l'anémie des femmes en âge de procréer constitue une menace pour le cycle intergénérationnel. La prévalence de l'Obésité chez l'adulte notamment chez la femme est en nette progression.
- (ix) Les politiques et programmes de protection sociale et de santé définis profitent d'abord à la population urbaine ; cependant, la population sous-alimentée se trouve majoritairement en zone rurale où le taux de pauvreté reste élevé et l'accès au système de santé très déficitaire.
- (x) Suivant les simulations de la mise en œuvre des ODDs en Côte d'Ivoire, il faut : une augmentation des revenus d'environ 12% du PIB, et une augmentation de 60% de l'indice d'efficacité gouvernementale par rapport à l'année 2015.

4. Recommandations et actions prioritaires selon les cibles de l'ODD2

Partant des défis à relever, les principales recommandations et actions prioritaires suivantes sont émises au regard des 5 cibles de l'ODD 2, pour permettre de réduire à zéro la faim d'ici à 2030 en Côte d'Ivoire. Les enjeux transversaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tels que l'égalité et l'équité des genres, la situation particulière des populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, ainsi que les questions relatives à l'environnement et au dividende démographique ont été pris en compte.

- (i) Accélérer la mise en œuvre des programmes sectoriels de sécurité alimentaire pour réduire significativement les prévalences de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire.
Sur la base d'une cible de 5% de sous-alimentés pour l'agenda 2030, il s'agira pour la Côte d'Ivoire de combler le gap de 10%. Pour atteindre cet objectif réalisable, les investissements nécessaires dans les programmes sectoriels de protection sociale (filets sociaux, cantines scolaires, alphabétisation, soutien des groupements agricoles féminins etc.) devront être entrepris afin de lutter efficacement contre la pauvreté qui est la principale cause structurelle de la faim en Côte d'Ivoire. Les efforts de lutte contre la faim devraient avoir pour effet catalytique de réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire pour combler un gap de 5% sur la base du taux réaliste de 10% fixé en 2020 par le PNMN 2016-2020.
- (ii) Accélérer la mise en œuvre des activités spécifiques de nutrition du PNMN pour réduire considérablement la prévalence de toutes les formes de malnutrition.

Les effets positifs de l'engagement au plus haut niveau pour la nutrition, sont ressentis à travers l'amélioration du niveau des indicateurs nutritionnels (malnutrition chronique, allaitement exclusif, insuffisance pondérale). Ces indicateurs présentent une bonne tendance en vue d'atteindre les cibles fixées par l'OMS d'ici 2025.

Cependant, l'anémie des femmes en âge de procréer a connu une hausse passant de 54% en 2012 à 66% en 2016, compromettant ainsi les efforts de supplémentation en fer réalisés à ce jour. Par ailleurs, la mise en œuvre effective du PNMN 2016-2020, outil essentiel pour l'atteinte de l'ODD2 nécessite la confirmation des engagements financiers des Partenaires de la nutrition.

- (iii) Accélérer la mise en œuvre de sous-programmes spécifiques du PNIA pour augmenter significativement la productivité agricole et le revenu des petits producteurs.
Les efforts devront porter sur le renforcement de l'encadrement des agriculteurs par la promotion et le développement de la stratégie des champs-écoles, l'appui à la création des chaînes de valeur dans l'agriculture, l'élevage et la pêche et la promotion des infrastructures hydro-agricoles y compris le captage des eaux de pluie pour faciliter la culture irriguée et la pisciculture.
- (iv) Mettre en œuvre les programmes du PNIA portant sur la gestion des effets du changement climatique en vue d'assurer la durabilité des systèmes de production alimentaires.
L'agriculture ivoirienne devra se moderniser et prendre en compte la dimension environnementale afin de répondre aux besoins alimentaires et économiques du pays et permettre de réduire la faim à zéro d'ici à 2030. Le renforcement de l'encadrement pour un accès aux technologies modernes et adaptées aux besoins du secteur est nécessaire. Un cadre de coordination efficace des programmes du PNIA avec ceux définis dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) devra être mise en place.
- (v) Accélérer la mise en œuvre de sous-programmes spécifiques du PNIA pour assurer une gestion rationnelle de la biodiversité de la faune et de la flore.
Pour ce faire les efforts seront portés entre autres sur le renforcement des capacités des centres de recherche et Universités dans la collecte et la gestion des ressources biogénétiques et l'appui à la recherche sur la sélection d'espèces végétales, animales et halieutiques à haut potentiel productif et nutritif.

L'atteinte de ces recommandations nécessite la mise en place d'un cadre favorable et le renforcement la gouvernance et des programmes transversaux.

L'opérationnalisation des programmes devra se faire dans un environnement politique, socio-économique et réglementaire positivement renforcé en tenant compte des problématiques du genre et du changement climatique.

Aux fins d'éviter la multiplicité des cadres de coordination, le Président de la République a bien voulu désigner le Vice-Président de la République, Président de l'instance de coordination de la nutrition, en qualité de facilitateur national pour conduire ce processus.

Ainsi, les organes du Conseil National pour la Nutrition (CNN) ont été retenus pour coordonner l'action gouvernementale en la matière. Il s'agit :

- du Comité Décisionnel présidé par le Vice-Président de la République et composé des Ministres en charge de la problématique de la nutrition et de la sécurité alimentaire,
- du Comité Technique, présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, qui regroupe en son sein tous les acteurs concernés par la problématique Faim Zéro, notamment les planificateurs des différents Ministères ainsi que les représentants de la Société Civile, du secteur privé, du milieu de la recherche et des partenaires techniques et financiers ;
- du Secrétariat Technique Permanent qui sera renforcé en ressources humaines et
- des Comités Régionaux de nutrition.

En somme, pour assurer une marche progressive vers la réalisation de l'agenda 2030, la Côte d'Ivoire devra concentrer ses efforts de réduction de la faim selon les cinq axes stratégiques définis par les cibles majeures de l'ODD2 à savoir :

- (i) 100% d'accès à une alimentation saine et nutritive en assurant une cohérence et une synergie des programmes de protection sociale, d'alimentation scolaire et de commercialisation des produits alimentaires ;
- (ii) 0% de malnutris au sein de la population par une mise en œuvre effective du PNMN (2016-2020) et de son renforcement pour 2030 par l'élaboration de stratégies complémentaires pour lutter contre la surnutrition ;
- (iii) 0% de petits producteurs pauvres et autosuffisance alimentaire par la cohérence et la synergie des programmes de protection sociale et de soutien aux agriculteurs en termes de ressources productives ;
- (iv) 100% de systèmes agricoles durables par la cohérence et la synergie des programmes de préservation de l'environnement et d'encadrement des petits producteurs en matière de pratiques agricoles ;
- (v) 100% des ressources végétales et animales du patrimoine préservées par la mise en œuvre de programmes de soutien à la recherche scientifique.



Introduction

En 2015, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et dans un objectif de capitaliser sur les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde, les pays membres des Nations Unies adoptent les objectifs de développement durable (ODD).

Si les 17 objectifs couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement, c'est l'ODD2, intitulé Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, qui conjugue le plus grand nombre d'enjeux de développement – alimentaires, agricoles, environnementaux, économiques et sociaux – au sein d'un même cadre de réflexion et d'action. Son adoption marque en particulier la volonté des pays membres de l'ONU, dont la Côte d'Ivoire, à mettre en place des politiques et des stratégies nationales spécifiques pour rendre plus cohérents et plus efficaces leurs efforts visant à l'atteinte de l'objectif « Faim Zéro » à l'horizon 2030.

En effet, la Côte d'Ivoire fait de l'élimination de la faim et de la malnutrition une des priorités de son plan d'émergence ; ce qu'énonce clairement les axes stratégiques 2 et 3 du Plan National de Développement (PND), en tant que levier de transformation structurelle et du développement du capital humain.

Face aux enjeux de l'évolution de la demande intérieure, d'une forte croissance démographique et aux effets persistants du changement climatique, l'agriculture ivoirienne doit chercher à être plus moderne, intensive et productive. En fait, l'expansion de l'agriculture s'est faite sans une véritable mutation technologique. Cinquante-sept (57) ans après son indépendance, le taux de transformation des produits agricoles en Côte d'Ivoire, demeure faible. Si la transformation est presque complète pour le palmier à huile et le coton, le cacao n'est transformé qu'à hauteur de 30%, lorsqu'elle est à peine de 5% pour les autres produits d'exportation que sont l'anacarde, le café, l'hévéa, la mangue et l'ananas. Les filières des produits vivriers quant à elles, peu organisées, subissent les effets des pertes post-récoltes. Ainsi, 40% de la production locale de banane plantain se perd chaque année faute de moyens adéquats de conservation et/ou de transformation ; l'igname est concernée à hauteur de 30% à 40%, suivie par les légumes, entre 20% à 30%. Le manioc qui fait l'objet du plus fort degré de transformation, connaît tout de même des pertes de l'ordre de 10% à 20%. Les défis immédiats et futurs auxquels le secteur agricole doit faire face imposent une adaptation des pratiques agricoles en vue de rendre l'agriculture plus intensive, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la problématique du genre.

En outre, la faim et l'insécurité alimentaire restent toujours visibles dans le pays. Ainsi, selon les données de l'Enquête de Niveau de Vie (ENV) menée en 2015, la prévalence nationale de l'insécurité alimentaire était de 12,8% dont 4,2% d'insécurité alimentaire sévère (IAS) et 8,6% d'insécurité alimentaire modérée (IAM). Par ailleurs, les régions identifiées comme étant vulnérables par cette enquête sont le Tonkpi (27%), le Guemon (25,6%), les Grand Ponts (23%), la Bagoué (18,3%), La Me (17,6%), le Cavally (17%), le Tchologo (16%), le Hambol (15,8%), l'Agneby-Tiassa (15,5%) et le Poro (15,3%) où la prévalence de l'insécurité alimentaire est au-dessus de la moyenne nationale. La situation de la faim en Côte d'Ivoire met donc en relief la malnutrition d'une grande partie de la population.

En effet, la Côte d'Ivoire vit le double fardeau de la malnutrition représenté par la sous-nutrition dominée par le retard de croissance, l'émaciation et les carences en micronutriments, et la surnutrition caractérisée par le surpoids, l'obésité et les autres surcharges métaboliques. La prévalence de la malnutrition aiguë au sein des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) reste élevée malgré les progrès constatés. En outre, l'allaitement maternel exclusif chez les nourrissons de 0 à 5 mois, bien qu'ayant connu une amélioration, en passant de 5,4% en 2005 à 12,1% en 2015², demeure bas comparativement aux objectifs mondiaux définis par l'OMS.

² FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Rome, FAO.

Face à cet état de fait, le Gouvernement ivoirien, sous l'égide du Premier Ministre, a élaboré et adopté de façon participative le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020 avec l'appui du Conseil National pour la Nutrition (CNN), pour la mise en œuvre de son plan d'émergence qu'énonce le PND. L'objectif visé est de « garantir à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être et soutenir durablement une croissance inclusive et le développement du pays ». Afin de veiller en la capacité du PNMN à permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre l'ODD 2, le Gouvernement a initié un processus d'examen stratégique qui vise à renforcer les efforts nationaux pour réduire la faim à zéro d'ici à 2030, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Objectifs

L'examen stratégique national « Faim Zéro » vise globalement à faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, afin de permettre à la Côte d'Ivoire de mieux œuvrer à éliminer la faim et la malnutrition.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Établir une analyse conjointe globale de la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'ODD 2 : « Faim Zéro » ;
- Déterminer les progrès atteints à travers les politiques, les programmes, les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'identifier les lacunes dans les différentes interventions, dans les ressources disponibles et dans les capacités institutionnelles pour l'atteinte de l'ODD 2 en Côte d'Ivoire ;
- Discuter et prioriser les actions qui seraient nécessaires pour pallier les carences constatées au niveau des interventions afin d'accélérer le progrès vers la réduction de la faim à zéro ainsi que de fournir un aperçu de la manière la plus indiquée et du financement nécessaire pour mettre en œuvre ces actions ;
- Identifier les objectifs et les cibles dans les contextes de la sécurité alimentaire et de la nutrition exprimés ou implicites dans les plans nationaux et les accords régionaux visant à faire progresser les efforts vers la « Faim Zéro » ;
- Identifier les enjeux horizontaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tels que l'égalité et l'équité des genres, la situation particulière des populations les plus vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, ainsi que les questions relatives à l'environnement ;
- Faire des recommandations pour l'atteinte de l'objectif « Faim Zéro » à l'horizon 2030 en Côte d'Ivoire en y identifiant des étapes principales et des acteurs clefs.

Méthodologie

La méthodologie a combiné 3 approches - une revue documentaire ; une collecte de données secondaires et qualitatives, et une analyse des données - et a été mise en œuvre en 7 étapes, allant de la validation de l'approche méthodologique à la soumission de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

Le protocole de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » en Côte d'Ivoire soumis au Comité de Pilotage à la suite de l'Offre Technique a été discuté et adopté dans un atelier méthodologique présidé par S.E.M. le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire. Le premier niveau de la collecte des données a consisté à des entretiens avec les points focaux des Ministères techniques, des institutions de recherche nationales et internationales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au second niveau, des consultations publiques et des focus groups, ont été organisés dans 13 des 14 districts administratifs du pays, dans l'optique de donner un caractère participatif à l'étude et de dégager les spécificités régionales.

L'objectif de ces consultations était de cerner les perceptions de terrain de la sécurité alimentaire, de la sécurité nutritionnelle, de l'agriculture durable et des marchés agricoles, sans omettre la manière dont les personnes vulnérables, le genre ainsi que l'environnement et le changement climatique sont pris en compte. Ces différentes rencontres ont permis de collecter divers documents de politiques, stratégies et rapports, des textes juridiques, économiques, agronomiques et

de santé, des travaux de recherches publiés ou non directement en relation avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des données quantitatives

Une rencontre à mi-parcours a été le lieu de rendre compte de l'exhaustivité des consultations publiques et entretiens réalisés ainsi de la qualité des données recueillies. Cette rencontre a permis à l'Equipe de travail de recueillir les orientations quant aux attentes du traitement des données et de leur restitution dans le rapport final, notamment en ce qui concerne les défis majeurs politiques, stratégiques, programmatiques techniques et institutionnels et des plans d'actions s'y rapportant.

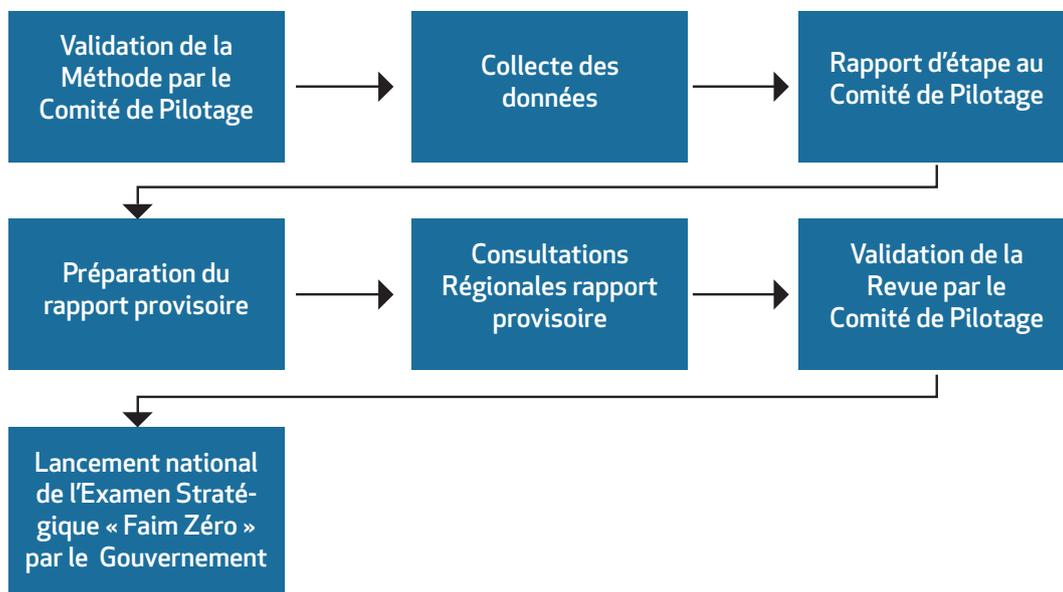
La rédaction du rapport provisoire a été lancée dans un atelier de 4 jours regroupant les Experts de la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES et un expert du Programme Alimentaire Mondial.

Deux consultations régionales rassemblant l'administration décentralisée, des représentants de la société civile, des ONG, des coopératives agricoles et commerciales, des OPA et des Associations de Jeunes des 14 Districts Administratifs du pays, ont permis de débattre du rapport provisoire de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » en Côte d'Ivoire afin d'assurer son appropriation par les parties prenantes avant sa finalisation et soumission au Comité de Pilotage.

La validation du rapport a consisté, d'abord en sa présentation en atelier avec le Comité de Pilotage pour sa revue et approfondissement du contenu, et ensuite en sa restitution à S.E.M. le Vice-Président dans une Assemblée du Comité de Pilotage.

La phase finale est le lancement national de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

Etapes de la préparation de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » en Côte d'Ivoire



Limites de l'étude

Lors de la collecte des données, l'équipe de recherche a été confrontée à deux difficultés desquelles découlent autant de limites de l'étude. La première difficulté est relative à l'absence de documents ou de rapports de suivi et évaluation des différents plans, programmes et stratégies existantes. Cet état de fait a constitué une contrainte pour l'analyse des politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire. L'analyse s'est appuyée pour l'essentiel sur les discours des personnes rencontrées qui relèvent plus des perceptions que de données chiffrées avec des sources précises. La seconde

difficulté est relative à l'inexistence de données historiques pour permettre une analyse solide des écarts et autres gaps ainsi que procéder à des projections. A ces deux contraintes s'ajoute celle du temps de réalisation de l'étude : seulement quatre mois ont été consentis à la réalisation de l'Examen Stratégique « Faim Zéro » en Côte d'Ivoire, délai qui a été quelque peu contraignant pour l'équipe de recherche.

Résultats attendus

Les résultats attendus de l'Examen Stratégique Faim Zéro en Côte d'Ivoire sont :

- (i) L'articulation des politiques, stratégies, programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle, pour une mise en œuvre efficace afin d'atteindre la faim zéro d'ici à 2030, est mieux comprise ;
- (ii) Des objectifs et cibles inhérents aux plans nationaux et accords régionaux visant à faire progresser les efforts vers la « Faim Zéro » sont mis en évidence ;
- (iii) Un plan d'actions assorti d'un cadre de coordination adéquat aux politiques, stratégies et programmes pour réduire la faim à zéro d'ici à 2030 est proposé ;
- (iv) Un cadre de réflexions impliquant toutes les parties prenantes et un système de suivi et évaluation des actions sont mis en place pour accélérer les progrès vers la réduction de la faim à zéro.

Plan de la revue

Cette revue stratégique est organisée en quatre chapitres. Le premier chapitre fait l'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Côte d'Ivoire. Le second chapitre quant à lui examine les politiques, stratégies, plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, tout en passant en revue les plans de financement et l'état de la coopération en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le troisième chapitre fait la synthèse des défis de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire. Le quatrième chapitre présente les recommandations et actions prioritaires, suivant les cibles de l'ODD2, pour réduire la faim à zéro d'ici à 2030. Une conclusion générale, assortie de recommandations générales, termine la revue.





**Éliminer la faim,
assurer la sécurité
alimentaire, améliorer
la nutrition et promouvoir
l'agriculture durable**



Chapitre 1 : Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Côte d'Ivoire

1.1 Situation géographique, démographique, politique et socio-économique de la Côte d'Ivoire

1.1.1 Situation géographique

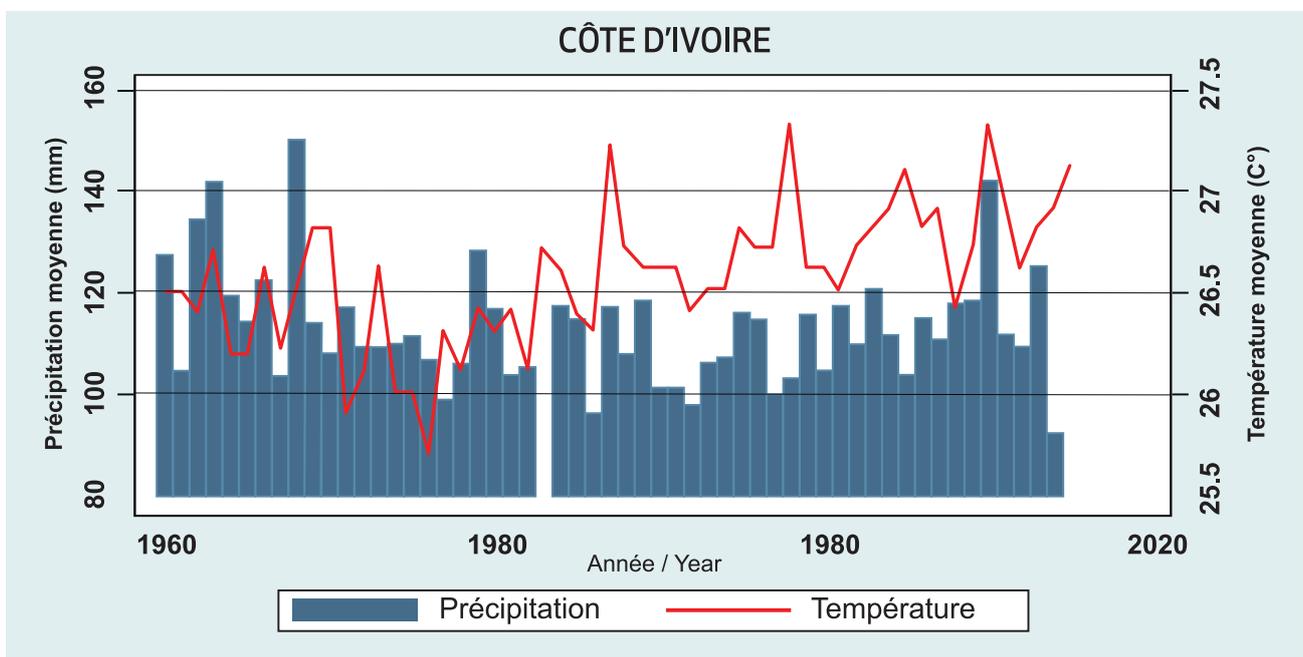
Située en Afrique occidentale le long du golfe de Guinée, entre 4° et 10° de latitude

Nord, et entre 8° et 9° de longitude Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 km². Elle est limitée au Nord par le Mali et le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Ghana, à l'Ouest par la Guinée et le Libéria.

Le relief relativement peu accidenté est composé de plaines au Sud, de plateaux étages au Centre et au Nord et de montagnes à l'Ouest, dont le point culminant est le Mont Nimba (1 753 mètres). Il s'accompagne de mouvements saisonniers tropicaux, marqués par de fortes précipitations: la pluviométrie annuelle a varié entre 1000 mm et 2300 mm.

La ressource en eau de surface est abondante en Côte d'Ivoire. On estime les apports en eaux superficielles à 459 milliards de m³ par an¹. La Figure ci-dessous montre l'évolution de la pluviométrie sur la période 1960-2015.

Figure 1: Evolution de la précipitation et de la température en Côte d'Ivoire



Source : Auteurs à partir des données du Climatic Research Unit (CRU)

Les terres cultivables de la Côte d'Ivoire sont estimées à 17 millions d'hectares, soit 53% de la superficie totale du pays. Le potentiel en terres irrigables est estimé à 430 685 hectares dont seulement 56 560 hectares sont aménagés et 32 484 hectares exploités, malgré que le pays regorge d'abondantes quantités d'eau de surface², estimée à 459 milliards de m³ par an. S'agissant de la situation du couvert forestier, l'on note un fort rythme de déforestation de 200 000 hectares de perte par an. Ainsi, le couvert forestier ivoirien ne représente que 6% du territoire alors que l'ONU estime qu'un couvert minimum de 20% est nécessaire pour qu'un pays soit écologiquement viable.

¹ Côte d'Ivoire en chiffres, 2016

1.1.2 Situation démographique

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, la population est estimée à 22 671 331 habitants, avec un taux d'accroissement annuel moyen estimé à 2,6% qui peut s'expliquer par un taux de natalité élevé (4,9 enfants par femme) et une forte immigration. En effet, la population non-ivoirienne est passée de 4 000 047 habitants en 1998 à 5 490 222 habitants en 2014 correspondant à une proportion de 24%. Sur la période 1998 à 2014, la population urbaine est passée de 6 529 138 à 11 408 413 habitants (+74%) tandis que la population rurale a évolué de 8 837 534 à 11 262 918 (+27%). La forte augmentation de la population en milieu urbain par rapport à celle en milieu rural met en exergue l'exode rural et la forte immigration qui selon la Banque Mondiale en 2015 est estimée à 9,58% . La population non ivoirienne est à 24,2% de la population totale (RGPH, 2014).

La structure par sexe révèle une prédominance des hommes avec 11 708 244 d'hommes et 10 963 087 de femmes ; représentant 51,7% d'hommes contre 48,3% de femmes. En outre, l'analyse suivant la structure d'âge montre que la population de la Côte d'Ivoire demeure très jeune comme l'indique le tableau 1.

Au niveau de l'agriculture, les emplois étaient estimés 4 152 498 (soit 49,3% des emplois totaux) en 2016 contre 3 325 374 (soit 43,5%) en 2014 (Tableau 2). En 2016, les hommes travaillant dans le secteur agricole représentaient 54,9% des emplois des hommes dans tous les secteurs activités tandis que les femmes représentaient 41% des emplois des femmes. Sur cette période, l'emploi dans le secteur agricole s'est accru chez les hommes comme chez les femmes. De 2014 à 2016, les emplois agricoles sont passés de 2 14 384 à 2 772 182 chez les hommes et de 1 179 825 à 1 380 316 chez les femmes.

On note aussi que les femmes sont plus nombreuses dans le secteur du commerce que les hommes. Leur proportion s'est accrue de 23,5% en 2014 à 31,7% en 2016.

Tableau 1: Etat de la structure de la population ivoirienne

Population totale = 22 671 331 habitants Taux d'accroissement = 2,6%		
Population urbaine (%)		50,3
Population rurale (%)		49,7
Densité (Habitants/km ² %)		70,3
Hommes (%)		51,7
Femmes (%)		48,3
Rapport de masculinité		106,8
Indice de jeunesse (%)	0-14 ans	41,8
	15-34 ans	35,5
Taux de dépendance (%)*		79,8
Taux de chômage (%)		2,8 (critères BIT)

Source : Auteurs à partir des données du RGPH, 2014 et enquête emploi, 2016

** indique la mesure du nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-59 ans révolus)

Tableau 2: Répartition des emplois dans les secteurs de l'économie en Côte d'Ivoire

	Agriculture		Industrie		Service		Commerce	
	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016
Ensemble Nombre (%)	3325374 (43,5)	4152498 (49,3)	955567 (12,5)	663 715 (7,9)	2018158 (26,4)	1816822 (21,6)	1354438 (17,6)	1785020 (21,2)
Homme Nombre (%)	2 144 384 (48,7)	2 772 182 (54,9)	537 197 (12,2)	540 118 (10,7)	1 136 039 (25,8)	1 019 644 (20,2)	581 229 (13,2)	718 862 (14,2)
Homme Nombre (%)	1 179 825 (36,4)	1 380 316 (41)	418 126 (12,9)	123 597 (3,7)	881 629 (27,2)	797 178 (23,7)	761 702 (23,5)	1 066 158 (31,7)

Source : Enquête nationale sur la situation de l'emploi en 2013 et 2016

1.1.3 Situation politique et socio-économique

La Côte d'Ivoire a opté depuis son indépendance en 1960, pour une stratégie de développement basée sur trois axes que sont : (i) le libéralisme économique basé sur l'initiative privée, comme projet de société et forme d'organisation de l'activité économique ; (ii) la promotion de l'agriculture, notamment les cultures de rente comme moteur de la croissance et ; (iii) l'ouverture sur l'extérieur comme soutien à la croissance économique.

L'évolution politique et socioéconomique de la Côte d'Ivoire se répartit en plusieurs faits majeurs.

• **Le miracle économique**

La première période allant de 1960 à 1979 et qualifiée de « Miracle économique » est caractérisée par un taux de croissance moyen du PIB par tête de +2,64% et un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 7%.

• **La détérioration des termes de l'échange et le ralentissement économique**

La seconde période 1980-1993 est marquée par la détérioration des termes de l'échange résultant en un taux de croissance moyen du PIB par tête de - 3,11%. Cette période peut se subdiviser en deux sous-périodes à savoir la décennie de la crise économique (1981-1990) et la sous-période de l'assainissement macroéconomique (1990-1993). La période 1994-1999 est celle de la dévaluation du Franc CFA et la reprise économique marquée par un taux de croissance moyen du PIB par tête de +1,75%.

• **Les crises politiques, socioéconomiques, et post-électorales**

En décembre 1999, le coup d'Etat a ouvert la voie à l'instabilité et des tensions politiques. Ces tensions en décembre 1999 se sont accentuées par les différentes crises sur la période 2000-2011, notamment la crise sociopolitique de 2002 avec une croissance moyenne du PIB par tête de -1,44% et la crise post-électorale avec un taux de -6,43% pour l'année 2011, montrant une décroissance plus forte.

• **La reprise économique**

Depuis 2012, l'on constate une reprise économique avec un taux de croissance moyen annuel du PIB de 9% sur la période 2012-2015. La croissance a été tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire qui ont enregistré des taux de croissance moyens respectifs de 11,8% et de 8,8%. En outre, les investissements (34%) et la consommation (7,9%) ont

constitué les principaux moteurs de la croissance⁷. En 2016, la Côte d'Ivoire a continué d'enregistrer une performance économique même si les projections de la Banque mondiale⁸ prévoient un ralentissement de 7,7% en 2016, à 7% en 2017 pour ensuite converger vers 6,5% dans le moyen terme. Selon la Banque mondiale, ce ralentissement s'explique entre autres par la baisse des cours des matières premières.

Malgré cette forte croissance économique, le niveau de pauvreté demeure élevé en Côte d'Ivoire comme l'indique le tableau 2.

Tableau 3 : Evolution des indices de pauvreté FGT (%) selon les caractéristiques démographiques en Côte d'Ivoire sur la période 1998-2015

Année	1998			2002			2008			2015		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Ensemble Côte d'Ivoire	33,6	10,3	4,3	38,4	12,9	6,05	48,9	18,2	9,1	46,3	16,3	8,02
Milieu de Résidence												
Milieu urbain	23,4	5,9	2,09	24,5	7,3	3,07	29,5	9,05	4,07	35,9	11,2	5,02
Milieu rural	41,8	13,9	6,09	49	17,1	8,3	62,5	24,5	12,6	56,8	21,5	11,03
Sexe												
Homme	34,2	10,6	4,4	38,9	13,02	6,1	49,6	18,4	9,2	46,4	16,3	8,03
Femme	28,1	7,9	3,2	35,1	11,9	5,6	45,3	17,1	8,7	45,9	16,5	7,9

P0 : incidence de la pauvreté

P1: profondeur de la pauvreté

P2: sévérité de la pauvreté

Source : Les auteurs à partir des données ENV (1998, 2002, 2008, 2015)

Les indices de pauvreté notamment le taux de pauvreté, la profondeur et la sévérité de la pauvreté (Tableau 2) ont connu un accroissement rapide en Côte d'Ivoire sur la période 1998-2008. En effet, parti de 33,6% en 1998, le taux de pauvreté a atteint 48,9% en 2008. Quant à la sévérité* de la pauvreté, elle se situe à 9,1% en 2008 contre 4,3% en 1998, montrant ainsi la vulnérabilité des ménages. Toutefois, l'on observe un recul de l'incidence de la pauvreté qui a été réduit à 46,3% en 2015.

La pauvreté est plus accentuée en milieu rural (56,8%) qu'en milieu urbain (35,9%) en 2015, aussi bien en intensité qu'en profondeur et en sévérité. L'évolution de la pauvreté par zone de résidence montre qu'entre 2008 et 2015, la pauvreté a baissé en milieu rural de près de 6 points (62,5% en 2008 contre 56,8% en 2015). En revanche, elle a continué de progresser en milieu urbain (29,5% en 2008 et 35,9% en 2015), traduisant un transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines. En outre, de fortes disparités selon les régions sont observées. Le niveau de pauvreté varie de 22,7 % dans la ville d'Abidjan à 71,7 % dans la région du Kabadougou. Les régions contribuant le plus à la pauvreté sont la ville d'Abidjan qui abrite 9,3% des pauvres en Côte d'Ivoire, le Haut Sassandra (7,5% des pauvres), le Gbeke (5,3%) et le Tonkpi (5,7%).

Les écarts de niveau de vie sont également illustrés par l'indice de Gini qui est passé de 0,405 en 2015 contre 0,420 en 2008, se traduisant par une baisse de l'inégalité entre 2008 et 2015. Par ailleurs, selon le rapport 2016 du PNUD sur l'indice de développement humain (IDH), la Côte d'Ivoire occupe le 37^e rang sur 54 pays africains et la 171^e place au niveau mondial avec une note de 0,4745 sur 1.

L'analyse du marché du travail ivoirien montre une baisse du taux de chômage de 9,8% en 2012 à 5,6% en 2013. Le taux de chômage pour les jeunes de 14 à 35 ans est estimé à 8,6% dont 12% pour les femmes et 5,6% pour les hommes. Selon

⁷Côte d'Ivoire en chiffres, 2016

⁸Banque mondiale (2017), Situation économique en Côte d'Ivoire :Et si l'émergence était une femme, Cinquième Edition, Juillet 2017

* : Cet indice renseigne sur l'existence de forte inégalité parmi les pauvres

l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), le taux de chômage combiné (de main d'œuvre potentielle au chômage et en sous-emploi) est estimé à 26,5%.

En ce qui concerne l'éducation, le taux d'alphabétisation est de 45% et est en baisse par rapport à 2008 (46,52%) et 2002 (49,8%). Ce taux est de 51,2% à Abidjan, de 42,9% dans les autres villes et de 25,6% en milieu rural. Il varie en fonction du sexe, 53,3% chez l'homme et 36,3% chez les femmes (ENV 2015). Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) a progressé de manière significative depuis 2005 : de 55 % en 2005, il a atteint 91% en 2014. Au niveau de l'enseignement secondaire général, le TBS a augmenté dans le 1er cycle de 27,8 % en 2005 à 48,8 % en 2014 (RESEN, 2016)⁹.

1.2 Situation de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire continue de se dégrader dans en Afrique subsaharienne, singulièrement dans les zones de conflits, aggravée aussi par des sécheresses récurrentes dues aux changement climatique, avec pour conséquence la diminution des disponibilités alimentaires et l'inaccessibilité aux aliments, plus critique pour les ménages les plus pauvres exposés, de fait à l'insécurité alimentaire, incapables qu'ils sont, de combler leurs besoins minimums de consommation d'aliments en termes de quantité et de qualité.

1.2.1 Etat de l'insécurité alimentaire

La cible 2.1 de l'ODD2 renvoie à éliminer la faim d'ici 2030 et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indice de la faim

Le concept de la faim désigne le plus souvent la souffrance liée au manque de nourriture. Selon la FAO, la privation alimentaire ou « sous-alimentation » est définie comme étant une consommation alimentaire inférieure aux besoins énergétiques minimum, requis pour mener une vie active et saine¹⁰. La mesure de la faim ou indice de la faim (GHI), élaboré par l'Institut International de Recherches sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) prend en compte les indicateurs suivants : la sous-alimentation, la dénutrition et la mortalité infantile¹¹.

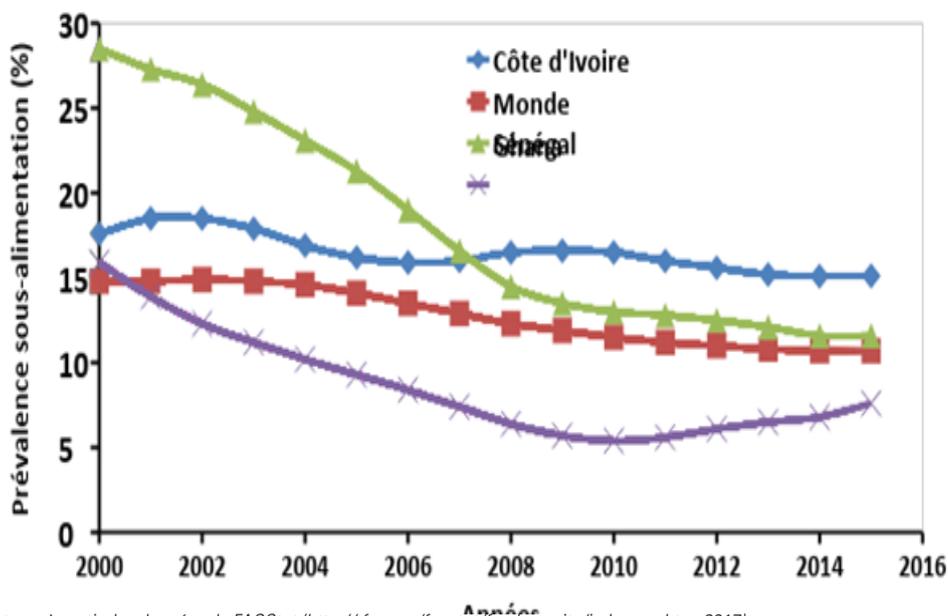
En Côte d'Ivoire, le nombre de sous-alimentés a pratiquement stagné, avec une prévalence de sous-alimentation variant entre 16,2% (2004-2006) et 15,4% (2014-2016), ainsi que l'indique la figure 2. En 2016, la prévalence de la sous-alimentation en Côte d'Ivoire (15,4%) était deux fois supérieure à celle du Ghana (7,6%) et largement supérieure à celle du Sénégal (11,7%), deux pays côtiers et de surcroît sahélien pour le second, qui ont pu réduire significativement le nombre de sous-alimentés entre 2004 et 2016. En Afrique subsaharienne, la prévalence de la sous-alimentation était estimée entre 23,8% (2004-2006) et 21,5% (2014-2016) (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017). Dans l'objectif de l'éradication de la sous-alimentation d'ici 2030, la Côte d'Ivoire devra réaliser la performance d'un taux moyen annuel de réduction (TRAM) de 1,02%*.

⁹RESEN, Côte d'Ivoire, Rapport d'état sur le système éducatif national pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace, 2016

¹⁰FAO/UNICEF/WFP, 2016

¹¹Grebmer et al. (2016)

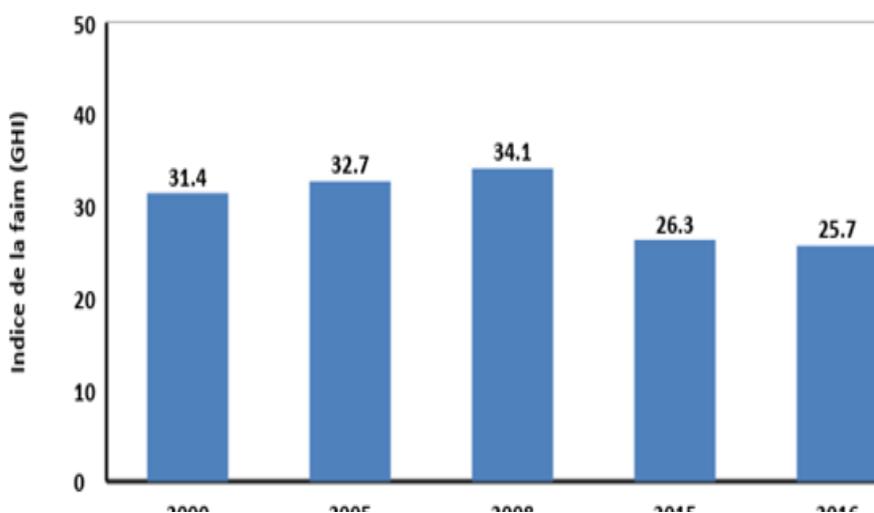
Figure 2 : Evolution comparée de la sous-alimentation en Côte d'Ivoire, au Sénégal et dans le Monde



Source : Auteurs à partir des données de FAOStat ([http:// fao.org/faostat/foodsecurity/index_en.htm](http://faostat.fao.org/faostat/foodsecurity/index_en.htm), 2017)
 * : rapport entre la prévalence et le nombre d'années pour l'atteinte de l'objectif en 2030 au regard des tendances exprimées par les courbes.

Au-delà de la prévalence de la sous-alimentation, la prise en compte des indicateurs de dénutrition et de mortalité infantiles a permis de suivre l'évolution de l'indice de la faim (GHI) en Côte d'Ivoire. Cet indice est passé de 31,4 en 2000 à 25,7 en 2016 traduisant une baisse d'environ 6%, sur la période. Malgré cette baisse tendancielle, la Côte d'Ivoire se retrouve dans la frange de gravité sur l'échelle de sévérité du GHI, qui fixe la limite maximale à 19,9 (Figure 3) (IFPRI, Concern Worldwide, Welthungerhilfe, United Nations. 2016).

Figure 3 : Evolution de l'indice de la faim en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2016



Echelle de gravité du GHI				
≤ 9,9 Faible	10,0 - 19,9 Modéré	20,0 - 34,9 Grave	35,0 - 49,0 Alarmante	50 ≤ Extrêmement alarmante

Source : Auteurs à partir des données de l'indice de la faim dans le monde (IFPRI, Concern Worldwide, Welthungerhilfe, United Nations. 2016)

Situation de l'insécurité alimentaire

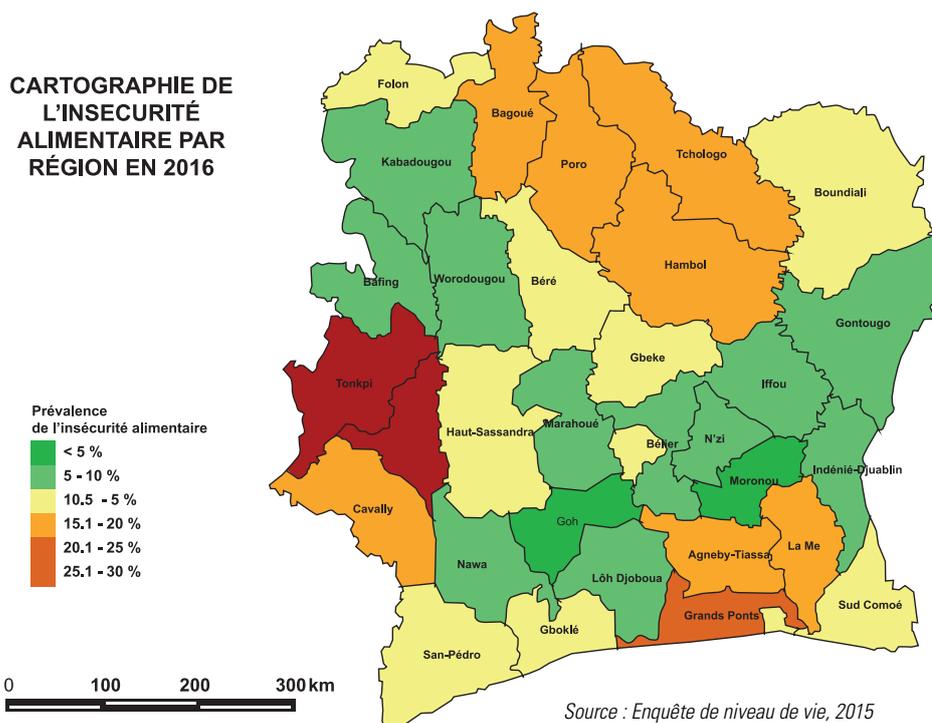
La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active¹². Ce concept de sécurité alimentaire s'appuie donc sur quatre dimensions ou piliers à savoir la disponibilité alimentaire, l'accessibilité physique et économique de cette production alimentaire par les populations, la stabilité des approvisionnements alimentaires dans l'espace et dans le temps et l'utilisation optimale des aliments par les individus en vue de d'assurer leurs besoins nutritionnels. La non satisfaction de l'un des piliers entraîne une situation d'insécurité alimentaire qui se traduit au niveau de l'individu par l'incapacité de satisfaire ses besoins alimentaires tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'insécurité alimentaire est ici appréhendée, d'une part, selon le score de consommation alimentaire et d'autre part, selon le cadre harmonisé.

• Analyse de l'insécurité alimentaire selon le score de consommation alimentaire (SCA)

Le score de consommation alimentaire (SCA) constitue un bon indicateur proxy pour mesurer la situation de sécurité alimentaire des ménages. Les classes de sécurité alimentaire sur la base de cet indicateur sont : (i) insécurité alimentaire sévère (IAS) caractérisée par une consommation alimentaire pauvre ; (ii) insécurité alimentaire modérée (IAM) caractérisée par une consommation alimentaire limite et (iii) sécurité alimentaire (SA) définie par une consommation alimentaire acceptable.

Selon les données de l'Enquête de Niveau de Vie (ENV) menée en 2015¹³, la prévalence nationale de l'insécurité alimentaire était 12,8% dont 4,2% d'insécurité alimentaire sévère (IAS) et 8,6% d'insécurité alimentaire modérée (IAM). Cette prévalence de la sécurité alimentaire est supérieure au seuil acceptable (5-10%) en tenant compte du degré de sévérité de l'insécurité alimentaire selon la même enquête nationale. Par ailleurs, les régions identifiées comme étant les plus vulnérables par cette enquête sont le Tonkpi (27%), le Guemon (25,6%), les Grand ponts (23%), la Bagoué (18,3%), La Me (17,6%), le Cavally (17%), le Tchologo (16%), le Hambol (15,8%), l'Agneby-Tiassa (15,5%) et le Poro (15,3%) où la prévalence de l'insécurité alimentaire est au-dessus de la moyenne nationale (12,8%) (Figure 4).

Figure 4: Cartographie de l'insécurité alimentaire par région en Côte d'Ivoire



¹² FAO, 2009, Sommet mondial de l'alimentation

¹³ INS, Enquête de niveau des ménages en Côte d'Ivoire, 2015

Les catégories socio-professionnelles les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sont les manœuvres (13,9%), les ouvriers et travailleurs indépendants (13%). L'analyse au niveau des branches d'activités montre que les ménages dans le domaine agricole (14,3%) et des services (13%) sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire avec des prévalences supérieures à la moyenne nationale.

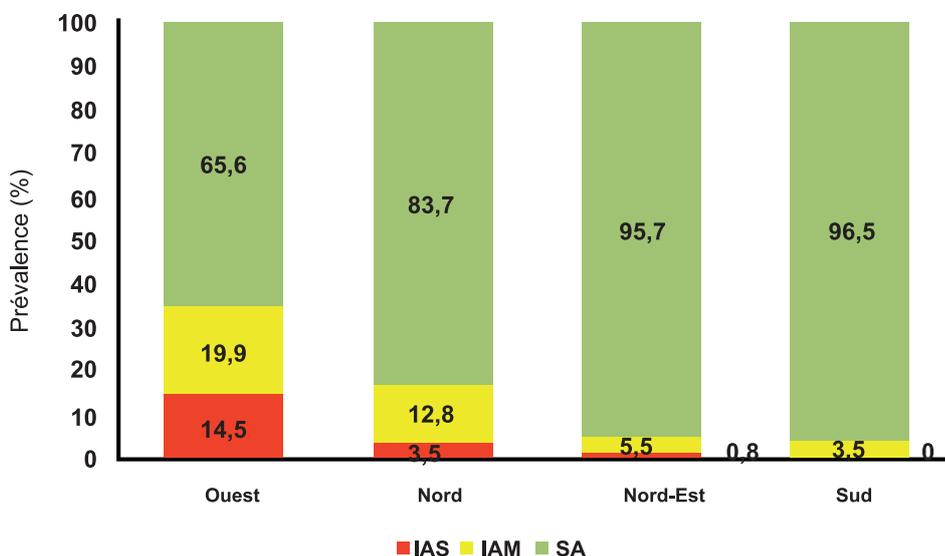
De même, les ménages ruraux dirigés par les femmes sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire comparés aux ménages dirigés par les hommes. En milieu rural, 56,8% des chefs de ménages hommes sont pauvres contre 57% des ménages dirigés par les femmes.

• **Analyse de l'insécurité alimentaire selon le cadre harmonisé**

L'analyse de l'insécurité alimentaire selon le cadre harmonisé est basée sur le renseignement de quatre indicateurs (consommation alimentaire des ménages, évolution des moyens d'existence, nutrition et mortalité). Cet outil d'analyse permet de classer les niveaux d'insécurité alimentaire en : (i) phase 1 ou phase minimale ; (ii) phase 2 ou phase sous pression ; (iii) phase 3 ou phase de crise ; (iv) phase 4 ou phase d'urgence et (v) phase 5 ou phase de famine¹⁴.

Les données du cadre harmonisé en 2016 ont été alimentées par celles de l'enquête de suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire (SAVA)¹⁵ menée la même année dans 4 pôles de développement (Nord, Ouest, Nord-Est et Sud) de la Côte d'Ivoire. Cette enquête a révélé les prévalences d'insécurité alimentaire suivantes : Ouest (34,4%) ; Nord (16,3%) ; Nord-Est (4,3%) et Sud (3,5%) (Figure 5).

Figure 5 : Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les zones Ouest, Nord, Nord-Est et Sud de la Côte d'Ivoire



IAS : Insécurité Alimentaire Sévère ; IAM : Insécurité Alimentaire Modérée ; SA : Sécurité Alimentaire

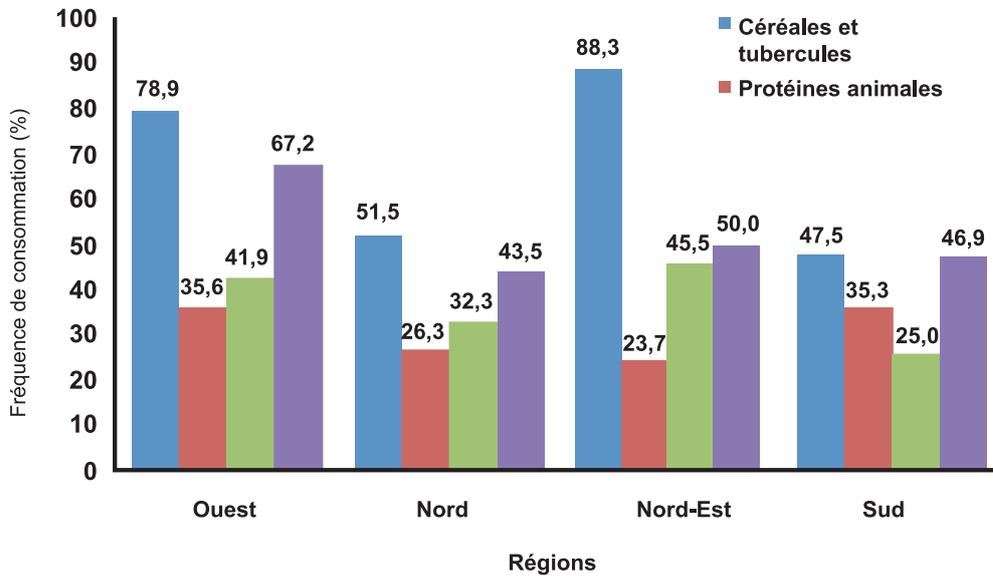
Source : Auteurs à partir des données SAVA (2016)

En ce qui concerne la fréquence de consommation alimentaire, l'enquête SAVA (2016) montre que les ménages en insécurité alimentaire consomment relativement moins fréquemment de protéines animales (2/7 jours) et de fruits et légumes (2 à 3/7 jours) comparativement aux céréales/tubercules (3 à 6/7 jours) et à l'huile (3 à 4 /7 jours) comme l'indique la figure 6. La même enquête révèle que les ménages en insécurité alimentaire sévère ne consomment pratiquement pas de fruits, ni de protéines animales pendant les 7 jours de la semaine.

¹⁴Manuel du cadre harmonisé, version 1.0, 2014

¹⁵Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2016), Enquête de suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire, mars.

Figure 6 : Fréquence de consommation alimentaire dans les zones Ouest, Nord, Nord-Est et Sud de la Côte d'Ivoire



Source : Auteurs à partir des données SAVA (2016)

En Côte d'Ivoire, les données du cadre harmonisé indiquent que 2,5 millions de personnes se trouvent en phase 2 ou phase sous pression d'insécurité alimentaire pour l'année 2016. Cette phase sous pression précise qu'un ménage sur cinq a une consommation alimentaire réduite, d'adéquation minimale avec une incapacité d'effectuer certaines dépenses non alimentaires. La situation d'insécurité alimentaire par zone selon le cadre harmonisé est indiquée sur la figure 7. Exception faite des zones de l'Ouest et du Nord qui sont en phase 2 ou de sous pression, tous les autres pôles de développement se trouvent en phase minimale (Tableau 4).

Cette cartographie révélant un grand nombre de zones en phase minimale pourrait contribuer à l'objectif faim zéro à l'horizon 2030. Il s'agirait en effet de tendre vers une grande proportion de régions à l'image du Sud-Ouest qui jouit d'une consommation alimentaire acceptable avec une bonne diversité, des revenus stables liés à la vente des productions de rente et un taux de pauvreté plus bas par rapport aux autres régions de la Côte d'Ivoire.

Figure 7: Cartographie de l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire selon le cadre harmonisé de 2016

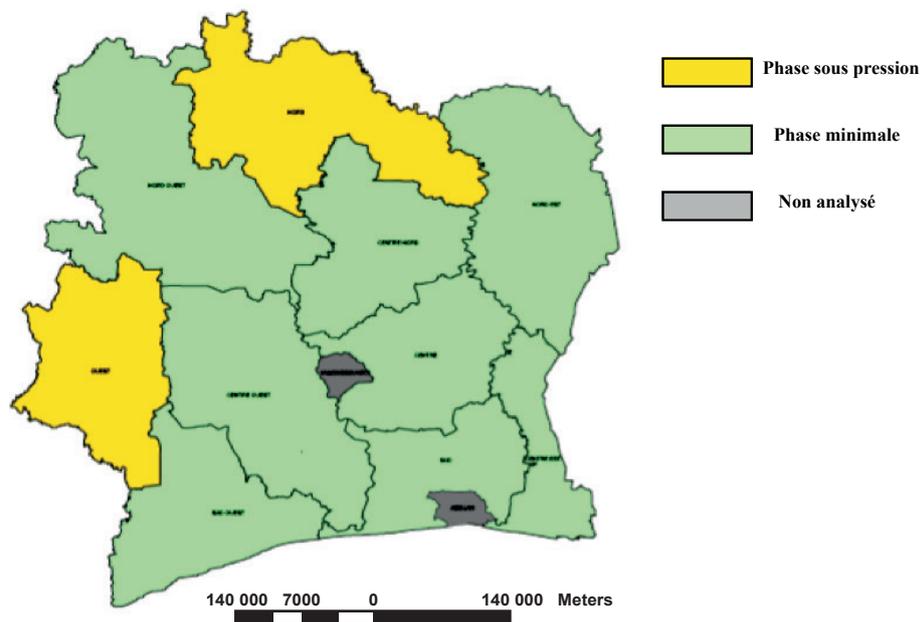


Tableau 4 : Analyse de la situation de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire par zone selon le cadre harmonisé de 2016

Zones	Mars-Mai 2016	Situation projetée Juin-Août 2016	Analyse
Nord	Phase 1	Phase 2	La consommation alimentaire est acceptable et diversifiée sur la période de Mars à Mai. De Juin à Août, on a une période de soudure correspondant à une diminution des stocks alimentaires, d'où la régression de la consommation alimentaire.
Nord-Ouest	Non analysé	Phase 1	Les disponibilités alimentaires sont bonnes, même si l'accès est parfois limité à cause du niveau de pauvreté. L'accès à l'eau potable est acceptable.
Nord-Est	Phase 1	Phase 1	La consommation alimentaire est acceptable avec une bonne diversité. Les moyens d'existence sont stables avec une tendance à l'amélioration due à la hausse du prix d'achat de l'anacarde. Aussi, la période de Juin à Août correspond au début de la récolte de l'igname précoce.
Ouest	Phase 2	Phase 2	La situation alimentaire est en état de détérioration malgré les bonnes disponibilités alimentaires. Les ménages ont un accès limité aux aliments à cause du niveau de pauvreté élevée en milieu rural (56,1%). Cette zone nécessite une attention particulière pour l'élimination des causes structurelles de l'insécurité alimentaire.
Centre-Ouest	Phase 1	Phase 1	Cette zone affiche une forte production aussi bien pour les cultures vivrières que les cultures de rente. Elle approvisionne le Sud et le Sud-Ouest en produits vivriers toute l'année.
Centre	Non analysé	Phase 1	Les denrées alimentaires sont disponibles et diversifiées dans cette zone. Les produits locaux restent accessibles avec des prix relativement stables. Les moyens d'existence sont en nette évolution avec l'augmentation des superficies d'hévéa et le prix bord champ du cacao.
Centre-Nord	Non analysé	Phase 1	La présence de projets structurants (PASA, WAAPP, PAFARCI, PROPACOM) dans la zone améliore les disponibilités sur les marchés avec une bonne diversité de produits agricoles. La période de Juin à Août correspond à la récolte des produits vivriers (aubergine, gombo, tomate, piment, riz local, etc.).
Centre-Est	Non analysé	Phase 1	La disponibilité alimentaire est bonne avec plusieurs projets agricoles. Les moyens d'existence des producteurs sont améliorés dû à la hausse des prix d'achat des cultures de rente comme le café, cacao, et l'hévéa. L'accès à l'eau potable est acceptable dans le Sud-Comoé et dans l'Indénié-Djuablin.
Sud	Phase 1	Phase 1	La consommation alimentaire est satisfaisante et diversifiée dans cette zone. La durée des stocks va jusqu'à 6 mois et les moyens d'existence sont diversifiés (agriculture rente/vivrier, élevage, petit commerce).
Sud-Ouest	Non analysé	Phase 1	Cette zone est la moins pauvre du pays selon l'enquête de niveau de vie des ménages réalisée en 2015. Il existe une bonne disponibilité des produits alimentaires sur les marchés. Les productions locales sont complétées par les productions en provenance des autres zones et les produits importés. Les moyens d'existence sont en constante amélioration avec l'augmentation des superficies de cacao, d'hévéa et du palmier à huile au détriment des cultures vivrières qui sont marginales.

Source : Rapport du 6ième cycle de l'analyse du Cadre Harmonisé de classification de la Sécurité Alimentaire

Déterminants de l'insécurité alimentaire

• Déterminants liés à la disponibilité

En Côte d'Ivoire, le niveau de disponibilité alimentaire nationale exprimé en équivalents caloriques par personne et par jour est en moyenne de 2525,6 kilocalories sur la période 2005-2009¹⁶. Cette disponibilité alimentaire qui dépend de la production nationale et des importations est jugée satisfaisante pour une grande partie de la population. Cependant, cette disponibilité présente néanmoins des périodes d'abondance et de pénurie entraînant une insécurité alimentaire de type saisonnière. En outre, la sévérité de cette insécurité alimentaire transitoire va croissant avec les effets néfastes du changement climatique surtout dans les régions du Nord, sans omettre le nouveau phénomène de la « ruée vers l'or » qu'ont relevé les populations visitées (Encadré 1). Il ressort des consultations publiques et focus groups dans les régions concernées, que l'orpaillage par l'absorption des terres cultivables et de la main d'œuvre agricole, menace la production agricole. Ainsi, Odienné et Séguéla, régions aurifères sont des régions à faible niveau de production vivrière.

• Déterminants liés à l'accessibilité

En Côte d'Ivoire, de nombreux facteurs entravent l'accès des populations aux produits alimentaires. Dans leur majorité, les denrées alimentaires proviennent des zones rurales et sont commercialisées d'abord dans les villes à proximité des zones de production pour ensuite être acheminées vers d'autres grandes villes et des pays voisins (Mali, Niger, Ghana, Burkina-Faso, Guinée) par des grossistes. L'approvisionnement se fait soit à travers les marchés de gros, aux jours de marchés (généralement une fois par semaine), sur les marchés de proximité ou auprès des femmes qui vendent dans les quartiers. A noter que le marché de gros a l'avantage de regrouper en un seul lieu le plus grand nombre de produits alimentaires, et ainsi offrir une base solide de comparaison des informations sur la disponibilité et les prix. Ainsi, l'insuffisance de marchés de gros sur l'ensemble du territoire national a eu pour conséquence d'alourdir la chaîne d'approvisionnement et réduire l'efficacité du circuit. Par ailleurs, la forte dégradation des routes et pistes rurales couplée au coût parfois élevé du transport (variabilité du coût du carburant), entraîne des prix de vente élevés des produits alimentaires dans une bonne partie du pays.

Des entretiens, consultations publiques et autres focus groups conduits dans les régions du pays, il ressort que les prix des denrées alimentaires sont relativement élevés, notamment ceux de la viande et du poisson. Par contre, les prix des produits vivriers baissent sans exception pendant la période de récolte, suite à l'augmentation de l'offre. Plus globalement, les difficultés d'accès économique aux produits alimentaires sont en lien étroit avec la situation de pauvreté des populations surtout en milieu rural. Certes selon le PND (2016-2020), le niveau général de la consommation par tête qui avait baissé entre 2002 et 2008, s'est amélioré en 2015, soit une hausse de 12,7% entre 2008 et 2015, partant de la baisse de 25,7% observée en 2002-2008. Les inégalités ont été également réduites significativement en 2015. Cependant, la prévalence de la pauvreté reste forte en Côte d'Ivoire, notamment dans le Kabadougou (71,7%), le Folon (70,1%), le Bafing (69,2%), la Bagoué (68,5%), le Tchologo (65,6%), le Bélier (61,8%) et le Tonkpi (60,6%). Même les régions considérées les moins pauvres affichent des prévalences se rapprochant de la moyenne nationale de 46,3%.

Par ailleurs, les enquêtes ont révélé l'importance de l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), dans ses fonctions, entre autres, d'apporter de l'aide aux opérateurs des chaînes du vivrier pour l'amélioration de la distribution et de la commercialisation des produits vivriers. L'OCPV relève les prix de détail et de gros dans divers points du pays, calcule mensuellement les valeurs, puis les diffuse sous forme, soit de tableaux d'affichage, soit de réponses téléphoniques. Malheureusement, l'émission radio n'est que locale, se limitant à Bouaké.

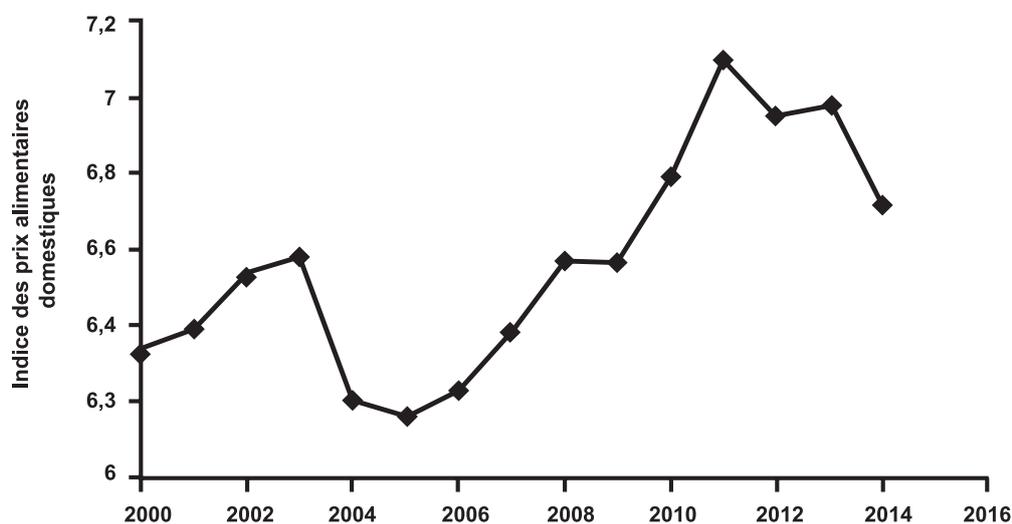
La volatilité des prix des denrées alimentaires s'appréhende par l'évolution de l'indice des prix alimentaires domestiques qui a connu une augmentation moyenne de 6% entre 2000 et 2014 (Figure 8). Cependant, le niveau général des prix reste faible en Côte d'Ivoire depuis 2012 et inférieur au seuil communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En effet, il est passé de 1,3% en 2012 à 0,5% en 2014 puis à 1,2% en 2015. Toutefois, l'augmentation des prix des denrées alimentaires continue de peser lourdement sur la population en Côte d'Ivoire, dont près de la moitié vit

¹⁶ Côte d'Ivoire. MINADER. 2009. Bilan alimentaire de la Côte d'Ivoire.

en dessous du seuil national de pauvreté (46,3% en 2015). L'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi indique que 67% des personnes en emploi, en situation de chômage et de main d'œuvre potentielle, ont des revenus mensuels inférieurs au SMIG qui est de 60 000 FCFA par mois. En outre, 93,4% de la population est employée dans le secteur informel. Ce secteur est plus développé en milieu rural (51%) et concentre une forte proportion de personnes pauvres avec un taux de pauvreté de 37,3% contre 15,6% dans le secteur formel (ENV, 2015).

La hausse des prix des denrées alimentaires affecte également le pouvoir d'achat et limite l'accès des ménages pauvres à ces denrées alimentaires même lorsqu'elles sont disponibles sur les marchés. En effet, les ménages notamment du milieu rural et surtout les ménages pauvres consacrent plus de la moitié de leurs revenus à la nourriture. En milieu rural, les ménages consacrent plus de 55,8% de leurs dépenses à l'alimentation contre 39,1% en milieu urbain en 2015. Les ménages pauvres consacrent 50,2% des dépenses de consommation à l'alimentation contre 40,7% chez les non pauvres. Face à la hausse des prix des denrées alimentaires, les pauvres sont parfois contraints non seulement de réduire les quantités des aliments achetés mais aussi leur qualité (des aliments avec une faible valeur nutritive), ce qui peut accentuer leur vulnérabilité et les conduire dans une situation d'insécurité alimentaire.

Figure 8: Evolution de l'indice des prix alimentaires domestiques (2000-2014)



Source : Auteurs à partir des données de FAOSTAT, Côte d'Ivoire, 2017

• Déterminants liés à l'utilisation

Sur la question de la qualité nutritive des aliments, les enquêtés affirment que leur alimentation est peu variée et non équilibrée à cause de l'allocation des ressources financières à des dépenses non alimentaires comme la santé et les frais de scolarité des personnes à charge. Cette situation expose surtout les enfants à des carences en nutriments. Dans les régions du Nord spécifiquement, quelques pesanteurs socio-culturelles limitent l'accès à une alimentation riche en protéines animales.

Par ailleurs, il y a une méconnaissance des pratiques et normes pour une alimentation saine (hygiène alimentaire) et équilibrée. A cela s'ajoute la possibilité de contamination des produits vivriers par les pesticides utilisés de façon abusive ainsi que par les eaux usées utilisées en arrosage pour les cultures. En outre, la question de l'accès à l'eau potable est de plus en plus préoccupante dans les ménages ruraux qui ont souvent recours à des puits ou des eaux de surface pour pallier les problèmes des pannes des pompes hydrauliques. En effet, la couverture en eau de robinet est de 28,6% en milieu rural contre 74,4% en milieu urbain¹⁷. Par ailleurs, le problème de la gestion des ordures ménagères et autres déchets constitue aussi pour les populations une menace sur la santé et le bien-être (Encadré 1).

¹⁷ Côte d'Ivoire. INS.2016. Enquête MICS

• Déterminants liés à la stabilité

Au-delà des prix des denrées alimentaires, les enquêtés ont aussi souligné les problèmes liés à la conservation et à la transformation des produits agricoles. Pour eux, les faibles capacités de stockage ainsi que l'insuffisance des marchés de gros sur l'étendue du territoire constituent une contrainte majeure à la disponibilité des aliments tout au long de l'année. En effet, pendant les périodes d'abondance, les producteurs sont confrontés à des difficultés d'enlèvement et de conservation, induisant des volumes importants de pertes post-récoltes, couplées à l'insuffisance de la chaîne de la transformation. En effet, les filières des produits vivriers, en étant peu organisées, subissent les effets des pertes post-récoltes, aspect important développé par la cible 12.3 de l'ODD2 qui recommande zéro perte et gaspillage tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement alimentaire. Ainsi, 40% de la production locale de banane plantain se perd chaque année faute de moyens adéquats de conservation et/ou de transformation. Il en est de même de l'igname qui subit des pertes post-récoltes de 30% à 40%, suivie par les légumes, entre 20% à 30% de pertes. Le manioc, qui fait l'objet du plus fort degré de transformation, connaît tout de même des pertes de l'ordre de 10% à 20%. Quant aux pertes post-capture dans le secteur de la pêche artisanale, elles ont été évaluées à 40%. Par ailleurs, les chocs climatiques (sécheresse, inondation) et ceux liés aux maladies des cultures et des animaux, les conflits de partage des ressources (agriculteurs/éleveurs) et communautés de pêche (autochtones et allogènes) sont des éléments qui influencent négativement la durabilité de l'offre alimentaire.

Pour ce qui est de la durée des stocks alimentaires, indicateur important de stabilité, il ressort des consultations que les ménages ruraux ne surmontent pas la période de soudure, ce qui renforce l'insécurité alimentaire saisonnière. Par ailleurs, la vulnérabilité des ménages en insécurité alimentaire est aussi liée à la présence de personnes à charge souffrant de maladies chroniques, d'orphelins et de femmes enceintes ou allaitantes. En effet, la présence de ces personnes dites vulnérables au sein des ménages est un facteur qui tend à réduire les capacités de production des ménages.

Encadré : Insécurité alimentaire dans les régions enquêtées

Les perceptions régionales de la situation de l'insécurité alimentaire, insécurité nutritionnelle, production durable et marchés agricoles en Côte d'Ivoire sont telles que définies dans l'Encadré 1.

Encadré 1 : Perception de l'insécurité alimentaire, insécurité nutritionnelle, production durable et marchés agricoles dans les régions de la Côte d'Ivoire

Abengourou, Bondoukou et Man : Quand l'exportation des productions agricoles vers les pays limitrophes menace la sécurité alimentaire

Dans les localités des régions frontalières aux pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires sont fortement mises à mal par l'exportation d'une grande partie de la production agricole vers les pays voisins où les prix sont plus attractifs. Bien que ces régions soient des zones de forte production agricole de produits vivriers, les marchés locaux font fréquemment face à des pénuries du fait de la vente des produits sur les marchés plus attractifs des pays limitrophes. A Abengourou et à Bondoukou, les productions d'igname et de banane plantain sont acheminées vers les autres villes du pays, notamment à Abidjan et/ou alors exportées vers le Ghana et le Burkina-Faso. A Man, la production de banane plantain est exportée vers la Guinée, le Mali et le Burkina-Faso.

Dabou, San Pedro : Les grandes plantations agro-industrielles et les cultures de rente constituent une menace pour la sécurité alimentaire

A Dabou et à San Pedro, zones de forte production de cultures de rente (cacao, hévéa, palmier à huile) la raréfaction des terres pour les cultures vivrières et l'abandon des cultures vivrières au profit des cultures de rente impactent négativement la disponibilité et le prix des denrées alimentaires. La région

de San Pedro est caractérisée par une faible production de produits vivriers et la cherté du coût des denrées alimentaires. Elle demeure cependant une zone de forte production de ressources halieutiques (poissons) ; production largement acheminée vers les autres villes du pays et exportée à l'étranger. Quant à la région de Dabou, elle est à la fois une zone de production de cultures de rente (hévée et palmier à huile) et de cultures maraichères dominée par un système d'agriculture péri-urbaine. Elle demeure également une zone de forte production de manioc et sa transformation en attiéké.

Korhogo, Odiénné, Séguéla, Bondoukou : Quand la ruée vers l'or expose à la faim

Plusieurs régions du Nord de la Côte d'Ivoire sont exposées à une insécurité alimentaire du fait de la « ruée vers l'or ». En effet, l'orpaillage par l'absorption des terres cultivables et de la main d'œuvre agricole menace la production agricole. Les consultations publiques et les focus groups réalisés ont par ailleurs révélé que Korhogo, Odiénné et Séguéla, régions aurifères sont des régions à faible niveau de production vivrière.

Abidjan et Yamoussoukro : quand l'usage de pesticides, la pollution et le l'absence de contrôle des denrées menacent la sécurité alimentaire

La forte urbanisation, la pollution et les problèmes d'assainissement qui y sont liés apparaissent comme de véritables contraintes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les grandes villes comme Abidjan et Yamoussoukro. En effet, une grande partie de l'eau utilisée pour l'agriculture provient des eaux polluées de ces villes. La consommation de produits issus de cette agriculture expose les populations à des pathologies. Cette exposition est d'autant plus grande que le contrôle des denrées alimentaires sur les marchés est quasi-inexistant. Les structures en charge du contrôle font face à des contraintes matérielles, financières et en personnel.

La qualité sanitaire des produits agricoles est également fortement mise à mal par l'usage « abusif » ou « excessif » d'engrais chimiques et de pesticides, comme cela a été relevé lors des consultations publiques à Yamoussoukro.

Gagnoa, San Pedro : les bas-fonds en péril

Dans plusieurs régions du pays notamment à Gagnoa et à San Pedro, les bas-fonds habituellement utilisés pour la production du riz et des cultures maraichères sont de plus en plus utilisés pour les cultures de rente, le palmier à huile notamment. Les lotissements urbains menacent également les bas-fonds dans ces localités.

Bouaké et Daloa : forte disponibilité alimentaire et forte exportation

Les régions de Bouaké et de Daloa sont des régions de forte disponibilité alimentaire en raison du marché de gros pour Bouaké et de la zone forestière à Daloa. Toutefois, cette disponibilité n'est pas positivement corrélée à l'accès en raison d'une forte exportation des denrées alimentaires vers les autres villes du pays et surtout vers les pays de la sous-région.

1.2.2 Situation de la malnutrition en Côte d'Ivoire

Selon la cible 2.2, d'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

• *Formes de malnutrition*

La Côte d'Ivoire à l'instar de la plupart des pays sub-sahariens vit le double fardeau de la malnutrition représentée par la sous-nutrition et la surnutrition. La sous-nutrition est le résultat d'une consommation alimentaire insuffisante, tant quantitativement que qualitativement par rapport aux besoins énergétiques, d'une malabsorption et/ou une utilisation biologique insuffisante des nutriments consommés. Elle se manifeste par le retard de croissance (malnutrition chronique), l'émaciation (malnutrition aigüe), l'insuffisance pondérale et les carences en micronutriments. La surnutrition est un état chronique d'absorption d'aliments en quantité excessive par rapport aux besoins énergétiques, et engendre une surcharge pondérale et/ou l'obésité avec comme conséquences l'apparition de maladies chroniques non transmissibles (MNT). Celle-ci se traduit par une surcharge pondérale et/ou l'obésité avec conséquences l'apparition de maladies chroniques non transmissibles (MNT).

• *Situation de la sous-nutrition*

Cette forme de malnutrition touche toutes les catégories d'âge (enfants, adultes et personnes âgées) de la population ainsi que les personnes en situation de vulnérabilité comme les enfants âgés de moins de cinq ans, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes vivant avec le VIH, les orphelins et enfants vulnérables (OEV).

◆ **Retard de croissance**

La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans au niveau national est passée de 29,8% en 2012 à 21,6% en 2016, qui correspond à un taux de réduction annuel de 2,05% sur la période. Le retard de croissance est légèrement plus élevé chez les enfants de sexe masculin (23,2%) que chez les enfants de sexe féminin (19,9%)²⁰. Les données du MICS 2016 mettent aussi en évidence des disparités selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction de la mère et le niveau de pauvreté. En effet, la prévalence du retard de croissance est nettement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (27,4 % contre 12,5 %). Cette prévalence est particulièrement plus élevée dans le Nord, soit 29,6% et le Centre-Ouest soit 28,7% (Figure 9). La prévalence la plus faible du retard de croissance est observée dans la ville d'Abidjan (9,8 %). En ce qui concerne le niveau d'instruction de la mère, la prévalence du retard de croissance est plus élevée chez les enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction par rapport aux enfants dont la mère a un niveau d'études secondaire et plus (23,6% contre 15,4%). En tenant compte du niveau de pauvreté, la prévalence du retard de croissance est plus élevée pour le quintile le plus pauvre (30,1%) comparé au quintile le plus riche (8,7%).

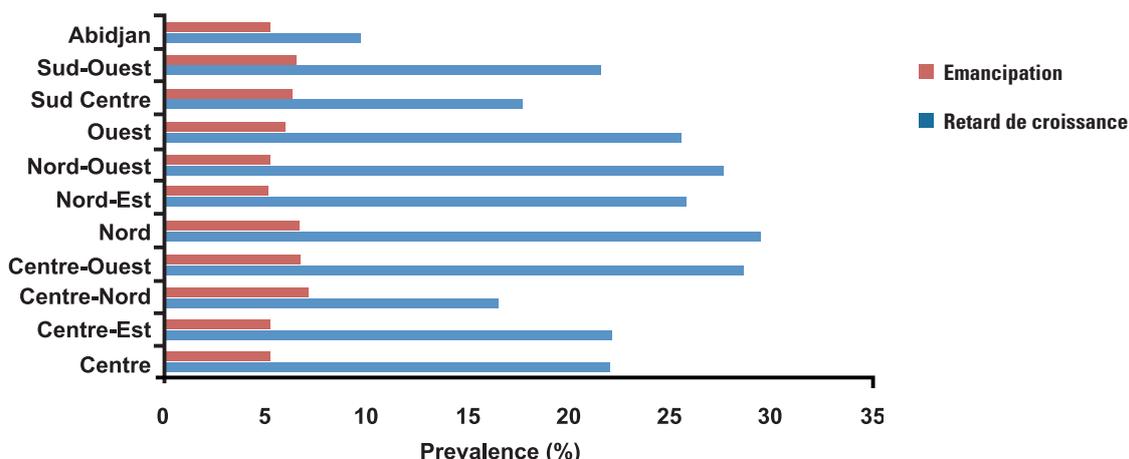
◆ **Emaciation**

L'émaciation ou malnutrition aigüe correspond à une réduction ou une perte de poids corporel en fonction de la taille. Elle est souvent la conséquence d'une alimentation insuffisante durant la période ayant précédé l'observation et/ou d'une perte de poids consécutive à une maladie (diarrhée sévère, par exemple)²¹. Au niveau national, la prévalence de l'émaciation estimée à 6%, est au-dessus du seuil « acceptable » de 5% de l'OMS. Elle affecte aussi bien les garçons que les filles. Concernant les garçons, cette prévalence est passée de 9,2% en 2012 à 6,6% en 2016 ; quant aux filles, celle-ci est passée de 6% en 2012 à 5,5% en 2016 (MICS, 2016). De plus, on ne note pas de différence significative entre les milieux de résidence (6,2% en milieu rural et 5,7% en milieu urbain). En tenant compte des données régionales (Figure 9), le Centre-Nord enregistre le niveau de prévalence le plus élevé (7,2%). À l'opposé, c'est la région du Nord-Est qui affiche la prévalence d'émaciation la plus faible (5 %).

²⁰ Côte d'Ivoire. INS. 2016. Enquête MICS

²¹ OMS. 2017. Note d'orientation sur l'émaciation

Figure 8 : Prévalences régionales du retard de croissance et d'émaciation



Source : Auteurs à partir des données de l'enquête MICS (2016)

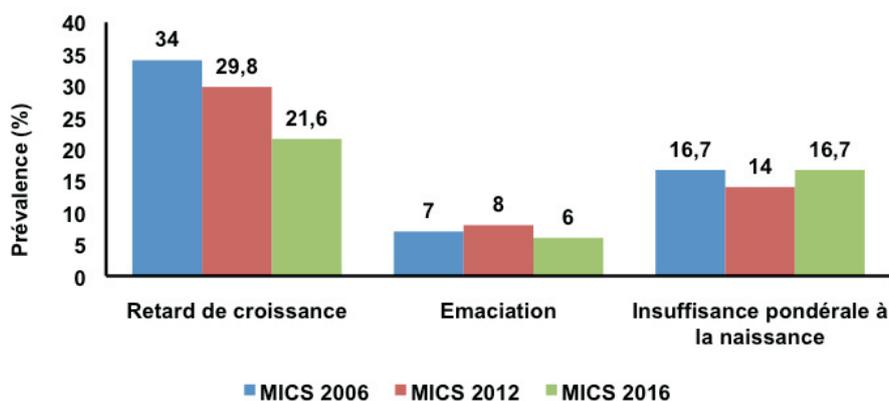
◆ Insuffisance pondérale/insuffisance pondérale à la naissance

L'insuffisance pondérale ou indice poids-pour-âge est utilisé le plus souvent par les services de santé pour suivre les progrès nutritionnels et la croissance des enfants. Il s'agit d'un indice combiné. En Côte d'Ivoire, cet indicateur a régressé de 14,9% en 2012 à 12,8% en 2016 (Enquêtes INS. MICS 2006, 2012 et 2016) sans pour autant atteindre le seuil acceptable (inférieur à 10%).

Dans le cas de l'insuffisance pondérale à la naissance, 14% des enfants n'avaient pas un poids normal à la naissance (inférieur à 2,5 kg) en 2012. La prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance a connu une augmentation en passant à 16,7% pour l'année 2016. Quant au milieu de résidence, on constate qu'il n'y a pas de différence significative entre le milieu urbain (16 %) et le milieu rural (17,2 %). On note également que cette proportion est plus élevée dans le Sud-Ouest (21,7%) et dans l'Ouest (18,3%) que dans les autres régions de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, l'âge de la mère est un facteur qui influe sur le poids de l'enfant puisque, 19,2 % des enfants étaient de faible poids lorsque la mère avait moins de 20 ans contre 16 % quand celle-ci était plus âgée (Enquête INS, MICS, 2016).

Sur la base des indicateurs anthropométriques présentés plus haut, force est de reconnaître que la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans en Côte d'Ivoire s'est améliorée. Toutefois, cette amélioration n'est pas considérable sur la période 2006-2016 comme le montre les tendances sur la Figure 10.

Figure 10: Evolution des prévalences du retard de croissance, de l'émaciation et de l'insuffisance pondérale à la naissance entre 2006-2016



Source : Auteurs à partir des données des enquêtes MICS 2006, 2012 et 2016

En dehors des enfants de moins de 5 ans, la sous-nutrition touche aussi d'autres personnes vulnérables comme les OEV, les PVVIH (adultes et enfants), les populations en milieu carcéral, les femmes enceintes et les personnes du troisième âge.

La prévalence de la sous-nutrition aiguë chez les PVVIH adultes, qui était de 28,7% en 2009, est passée à 25,4% en 2015 tandis que celle des OEV a régressé de 33,1% à 10,5%²². Cette baisse de prévalence s'explique par la mise en œuvre des soins et soutiens nutritionnels au niveau des sites de prise en charge des PVVIH et sites de protection de la transmission mère-enfants (PTME). Cependant, ce soutien reste faible chez les potentiels bénéficiaires. Dans le cas des enfants infectés par le VIH, la prévalence de la sous-nutrition aiguë était de 8,8% en 2015 (ESNAPOCI, 2015).

Concernant les pensionnaires des maisons d'arrêt et de correction, il est rapporté un taux de 11,1% de malnutrition aiguë globale dont 0,8% de formes sévères²³. Pour le cas des femmes, excepté les femmes enceintes, l'enquête MICS réalisée en 2012 indique que 8% des femmes ont un indice de masse corporelle (IMC) inférieur à 18,5 kg/m² ; ce qui dénote d'un état de sous-nutrition caractérisé par une maigreur. Cette prévalence de maigreur est plus élevée dans le Nord-Est avec une valeur de 12,7%. S'appuyant sur la mesure du périmètre brachial, une enquête SMART, réalisée en 2016 sur les femmes enceintes et allaitantes, indique une prévalence de malnutrition de 5,4% ; 4,7% et de 3,55%, respectivement dans les zones Nord-Est, Nord et Sud, hormis la ville d'Abidjan. Quant à la situation des personnes du troisième âge, l'inexistence actuelle de données sur leur état nutritionnel devrait interpeller les autorités compétentes afin de mieux adresser la question de la prise en charge.

◆ Carences en micronutriments

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas de données récentes sur la prévalence de carences en micronutriments et sur les autres groupes d'âge en dehors de l'enfant et de la femme. L'anémie représente la forme la plus courante de carences en micronutriments. Elle a été estimée en 2012 à 75% chez les enfants de moins de 5 ans, à 54% chez les femmes en âge de procréer, et à 30% chez les hommes âgés de 15 à 49 ans²⁴. En ce qui concerne l'avitaminose A (carence en vitamine A), 60% des enfants de 6 à 59 mois sont à risque malgré une baisse de la prévalence ces dernières années de 33% à 26,7%²⁵. Pour la carence en iode, la prévalence du goitre (témoin de la carence en iode) chez les enfants d'âge préscolaire et scolaire est passée de 40% en 1994 à 4,8% en 2004 (ENMCI, 2004) traduisant ainsi une avancée notable dans la lutte contre la réduction de cette carence. En 2016, le niveau de consommation du sel iodé en Côte d'Ivoire des ménages était de 88,2% des ménages selon l'enquête MICS (2016).

Causes de la malnutrition en Côte d'Ivoire

Plusieurs causes sont à l'origine de la sous-nutrition en Côte d'Ivoire. Ces causes ou déterminants peuvent être recensés en trois dimensions (causes immédiates, causes sous-jacentes, causes fondamentales) comme dans l'analyse du cadre conceptuel de la malnutrition élaboré par l'UNICEF²⁶ présenté à la figure 11.

²² ESNAPOCI, 2015

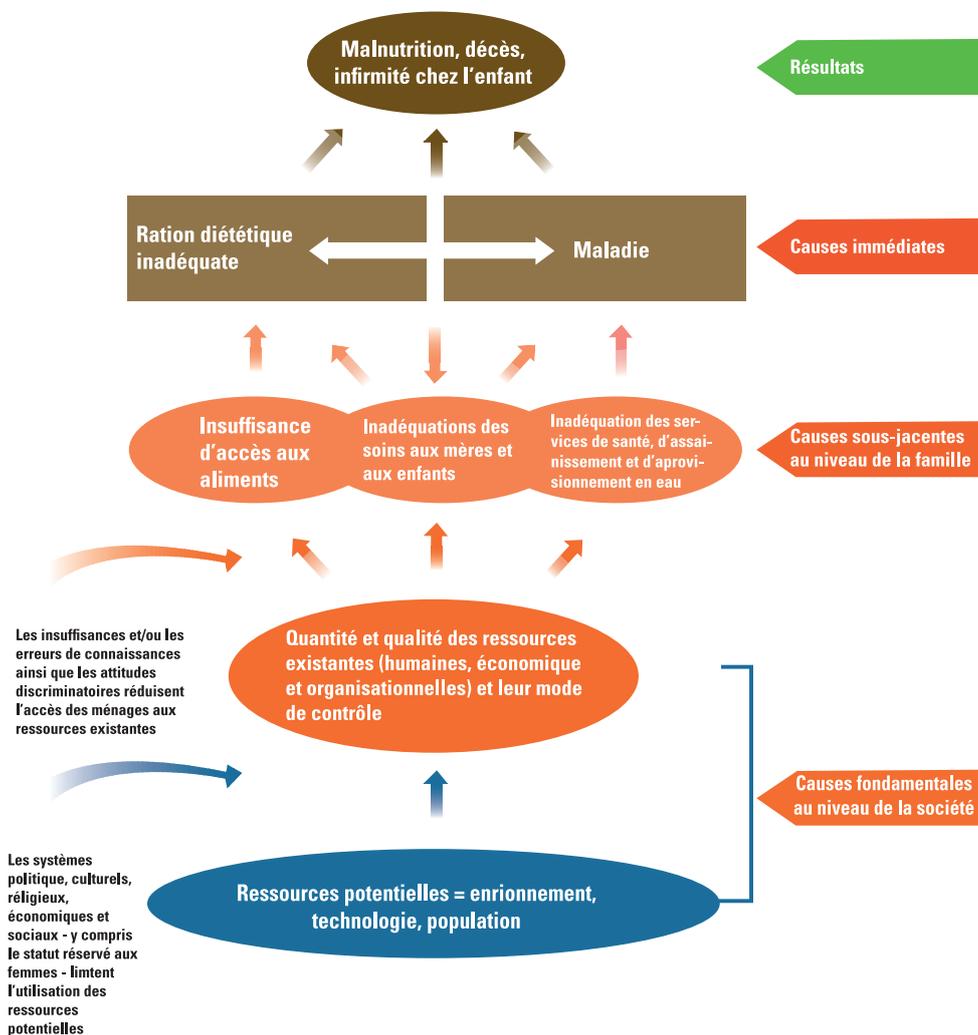
²³ CICR, 2015, Enquête malnutrition aiguë, Côte d'Ivoire.

²⁴ INS, Côte d'Ivoire, Enquête MICS, 2012

²⁵ Côte d'Ivoire, 2004, Enquête Nutritionnelle de Mortalité en Côte d'Ivoire

²⁶ UNICEF, Cadre conceptuel de la malnutrition, 1997.

Figure 11: Cadre conceptuel de la malnutrition selon l'UNICEF



Source : UNICEF, 1997.

◆ **Causes immédiates**

Les causes immédiates de la sous-nutrition sont principalement liées au régime alimentaire inadéquat et à la charge des maladies. En effet, l'analyse du régime alimentaire en Côte d'Ivoire montre qu'il est peu diversifié et essentiellement basé sur les racines, tubercules et céréales qui contribuent à plus de 65% des apports énergétiques alimentaires journaliers²⁷. Selon les données du MICS (2016), le régime alimentaire minimum acceptable des enfants allaités de 6 à 23 mois est de 14,3% avec la région du Nord qui enregistre le plus faible taux (5,7%).

En ce qui concerne les maladies infectieuses, leur prévalence est élevée, ce qui aggrave la situation nutritionnelle. Les principales maladies infectieuses responsables de décès chez les enfants de moins de cinq ans sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, et le VIH/Sida. En 2012, 18% des enfants et 7% des femmes enceintes souffraient de paludisme, 4% des enfants présentaient des symptômes d'infections respiratoires aiguës, et environ 20% souffraient de diarrhée. Concernant le VIH/Sida, le taux de séroprévalence parmi les adultes de 15 à 49 ans était estimé à 2,7% en 2013. Sur la même période, l'on a enregistré 72 000 enfants âgés de moins de 14 ans vivant avec le VIH/Sida²⁸.

²⁷ MINADER/FAO, Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (ESASU), Côte d'Ivoire, 2012

²⁸ Côte d'Ivoire, Plan National Multisectoriel de la Nutrition 2016-2020

◆ Causes sous-jacentes

L'insécurité alimentaire qui touche 12,8% de la population en Côte d'Ivoire constitue l'une des causes sous-jacentes de la sous-nutrition. Outre l'insécurité alimentaire qui est principalement liée aux difficultés d'accès aux aliments, il faut aussi noter les problèmes de l'offre de santé, d'eau et d'assainissement comme facteurs sous-jacents primordiaux. En effet, l'offre de santé en Côte d'Ivoire pour l'année 2013 (1 Etablissement Sanitaire de Premier Contact pour 13 620 habitants) est insuffisante par comparaison aux critères de l'OMS qui fixent le ratio à 1 établissement sanitaire pour 5000 habitants²⁹. En outre, l'offre de services de nutrition dans les hôpitaux est faible avec seulement 11% des structures sanitaires disposant d'un espace pour l'éducation aux bonnes pratiques nutritionnelles en 2010. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, seulement 28,7% des ménages disposent de source d'eau de boisson et de toilettes améliorées dont 12% en milieu rural et 47,3% en milieu urbain selon l'enquête MICS (2016). Le taux de mortalité dû à l'insalubrité (eau et assainissement) était évalué à 44,1% en 2012 selon les données de l'OMS³⁰. Malgré des avancées notables en matière d'allaitement exclusif qui est passé de 11,8% en 2012 à 23,5% en 2017, ce taux reste très loin des objectifs de 50% à atteindre à l'horizon 2025. Toujours selon l'enquête MICS (2016), seulement 36,6% des enfants étaient mis au sein dans l'heure qui suivait leur naissance.

◆ Causes fondamentales

Les inégalités de genre, le faible niveau de connaissances, d'instruction des femmes et d'autonomisation ne permettent pas de garantir un meilleur état nutritionnel et de santé. En effet, quels que soient les indicateurs anthropométriques utilisés, la prévalence de la malnutrition chez les enfants est plus élevée lorsque la mère n'a aucun niveau d'instruction selon les enquêtes MICS en 2012 et 2016. Le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans était de 47,2% en 2016 et seulement 21,5% de femmes de 15 à 49 ans avaient une connaissance approfondie de la transmission du VIH (MICS, 2016). Au faible taux d'alphabétisation et d'instruction des femmes en âge de procréer, il faut ajouter le niveau de pauvreté des populations (56,8% en milieu rural en 2015) et le changement climatique comme facteurs fondamentaux à la sous-nutrition en Côte d'Ivoire.

◆ Surnutrition et facteurs déterminants

En Côte d'Ivoire, les mauvaises habitudes alimentaires (forte consommation de matières grasses, d'aliments salés et aliments sucrés) font apparaître depuis quelques années des problèmes de surnutrition, caractérisés par la surcharge pondérale et les autres surcharges métaboliques. En effet, la modification des régimes alimentaires juxtaposée à une sédentarité de la population entraîne une augmentation rapide de la prévalence de surpoids et de l'obésité avec pour corollaire l'augmentation des maladies chroniques. Les maladies chroniques liées à l'alimentation et à la nutrition représentent le plus lourd fardeau pour la santé publique, qu'il s'agisse des coûts supportés directement par la société et le gouvernement, ou des années de vie ajustées sur l'incapacité³¹. Il s'agit principalement de l'obésité, du diabète, des maladies cardio-vasculaires, du cancer, de l'ostéoporose, des maladies respiratoires et des pathologies dentaires.

Les données sur la prévalence du surpoids et de l'obésité indiquent des proportions de 38% et de 14% chez les femmes comparativement aux hommes (24% et 5%)³². En ce qui concerne la surcharge pondérale et/ou obésité chez les enfants, la moyenne nationale est de 3% avec 3,3% chez les garçons et 2,8% chez les filles. La région la plus touchée est celle du Centre-Ouest (4,5%) suivie des zones du Centre-Nord (4,1%) et de la ville d'Abidjan (3,4%) (MICS, 2016). Concernant les maladies chroniques non-transmissibles liées à l'alimentation, les estimations de 2008 ont montré que 41% des adultes âgés de plus de 25 ans souffraient d'hypertension artérielle, 21% d'hypercholestérolémie, et 9% d'hyperglycémie en 2011³³.

29 OMS, Mesurer la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA), 2015

30 OMS, Statistiques de santé dans le monde, 2017

31 OMS, Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques 2003

32 IFPRI, Nutrition Country Profile, Côte d'Ivoire, 2015

33 OMS, Statistiques de santé, 2011

Suivi des indicateurs de nutrition définis par l'OMS

Le suivi des indicateurs de nutrition en Côte d'Ivoire est présenté dans le tableau 5. En ce qui concerne l'anémie chez les femmes en âge de procréer, et l'émaciation, la progression est lente au regard des objectifs de l'OMS dans le cadre de la décennie d'actions pour la nutrition (2015-2025) et des cibles nationales définies pour 2020. Des notes positives sont cependant enregistrées pour le retard de croissance, l'allaitement maternel exclusif dont la prévalence a presque doublé et la surcharge pondérale des enfants qui est maîtrisée.

Tableau 5: Suivi des progrès des indicateurs nationaux de nutrition selon les objectifs de l'OMS

Cibles	Situation 2012	Situation 2016	Progrès réalisés (global)	Progrès réalisés (TRAM)*	Objectifs mondiaux 2025 (global)	Objectifs mondiaux 2025 (TRAM) ³⁴	Conclusion
Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	29,8%	21,6%	Réduction de 27,5%	2,05%	Réduction de 40%	3,9%	En progression
Anémie chez femme en âge de procréer	54%	48,8%	Réduction de 9,63%	1,3%	Réduction de 50%	5,2%	En mauvaise voie
Insuffisance pondérale à la naissance	14%	16,7%	Augmentation de la prévalence	Augmentation de la prévalence	Réduction de 30%	2,74%	En mauvaise voie
Surcharge pondérale chez les enfants	3%	3%	Aucune d'augmentation	Aucune d'augmentation	Aucune d'augmentation	Aucune d'augmentation	En bonne voie, à surveiller
Taux d'allaitement maternel exclusif	12%	23,5%	Augmentation de 95,8%	2,87%	Au moins 50%	-	En bonne voie
Emaciation chez l'enfant	8%	6%	Réduction de 25%	0,5%	Moins de 5%	-	En mauvaise voie malgré quelques progrès

TRAM : Taux de Réduction Annuel Moyen

* : TRAM calculé sur la base des 4 ans (2012-2016)

Source : Côte d'Ivoire, Plan National Multisectoriel de la Nutrition PNMN 2016-2020

1.3 Situation de la production agricole alimentaire

La cible 2.3 propose d'ici à 2030 de doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

1.3.1 Evolution de la production vivrière d'origine végétale

Les conditions agro écologiques en Côte d'Ivoire sont variées et favorables pour le développement d'une riche diversité de cultures vivrières. Cette production est réalisée par un nombre considérable d'exploitations de type familial, de petites tailles (0,5 – 3 ha) et des exploitations de tailles moyennes 10 -15 ha, pour lesquels il s'agit, en priorité, d'une activité d'autosubsistance. La production vivrière nationale occupe plus de 2 300 000 actifs agricoles majoritairement de sexe féminin, pour une superficie de 2 448 000 hectares³⁵.

³⁴ Côte d'Ivoire, Plan National Multisectoriel pour la Nutrition, 2016-2020

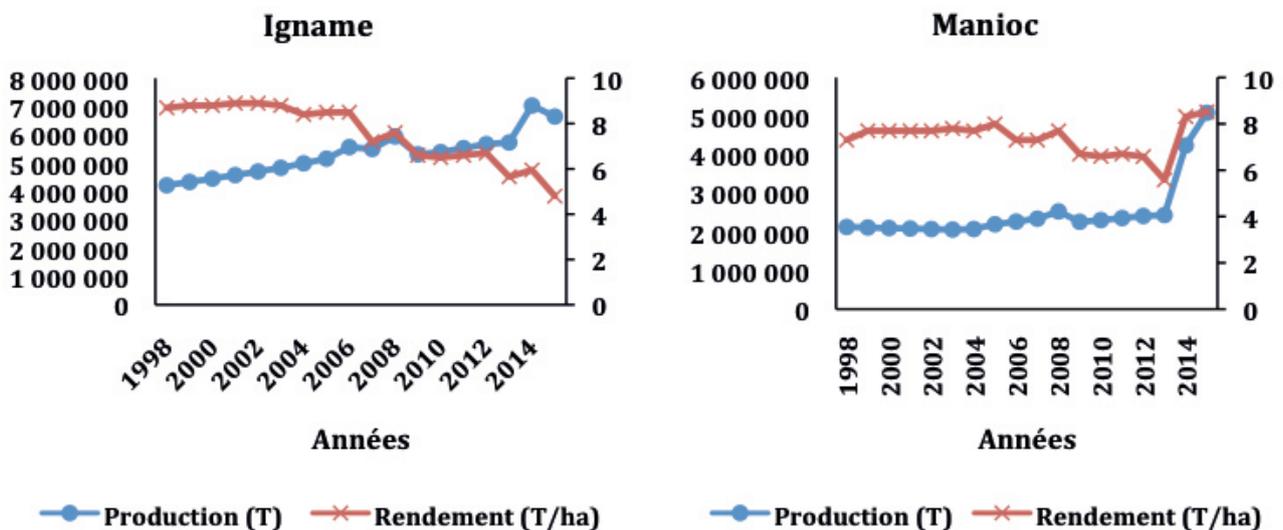
³⁵ CNRA, 2010

La production vivrière est saisonnière et comprend 4 grands groupes de cultures : (i) les céréales, (ii) les racines, tubercules et banane plantain, (iii) les protéagineux et (iv) les maraîchers. Ces produits, pour lesquels le pays possède des avantages comparatifs certains, sont appelés à être développés, compte tenu de la demande et de l'existence de marché. Depuis 1998, cette production vivrière a connu un accroissement considérable avec un volume total qui s'établit à plus de 16 millions de tonnes en 2015³⁶ (igname, manioc, banane plantain, riz et maïs). Cependant, malgré son caractère très traditionnel, le secteur vivrier a réussi à suivre-tant bien que mal-la forte évolution démographique en pourvoyant, en quantité et qualité plus ou moins satisfaisante, aux besoins alimentaires de la population ivoirienne.

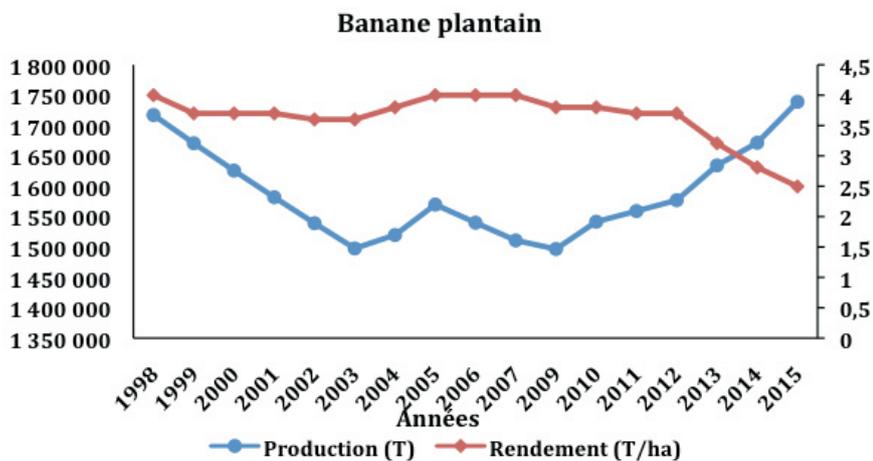
Production des racines, tubercules et banane plantain

Les documents stratégiques (SNDCV, SNDR et la Côte d'Ivoire en Chiffres) indiquent que la production globale des racines, tubercules et plantain a progressé de 17,2% entre 2000 et 2010 (6,67 à 7,82 millions de tonnes) assurant environ 83% des besoins nationaux. Le manioc constitue la deuxième production vivrière de Côte d'Ivoire en volume pour une production estimée à 5,09 millions de tonnes en 2015. Après une baisse des rendements entre 2008 à 2011 (7,7 tonnes/ha à 6,7 tonnes/ha), la production s'est améliorée de 2013 à 2015, avec un rendement passant de 8,31 à 8,51 tonnes/ha. Pour l'igname, la production a dépassé 5 millions de tonnes en 2005 quoique le rendement ait chuté de 30% en 10 ans à cause de la réduction de la durée de jachère. En ce qui concerne la banane plantain, la production stagne autour de 1,5 millions de tonnes et les rendements moyens sont compris entre 3,7 et 4 tonnes/ha. D'une manière générale, la tendance à la baisse du rendement des productions de racines, tubercules et plantain (Figure 12) est non seulement liée au désintérêt pour les cultures vivrières au profit des cultures de rentes, mais aussi au mode de culture extensive utilisé par les agriculteurs (SNDCV, 2014).

Figure 12 : Evolution de la production et les rendements de l'igname, du manioc et de la banane plantain



36 La Côte d'Ivoire en chiffres, 2016

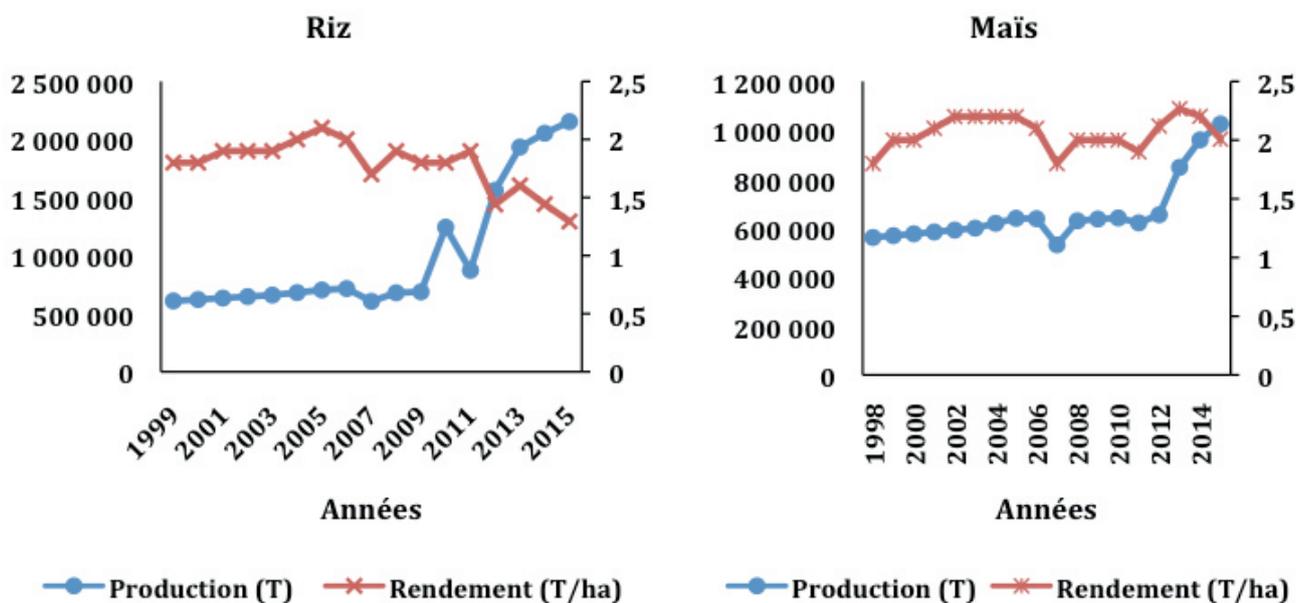


Source : Auteurs avec les données de la SNDVC, 2014 et La Côte d'Ivoire en chiffres, 2016

Production de céréales

Après une presque stagnation de 1998 à 2006, suivie d'une baisse significative en 2007, la production de maïs est repassée au-dessus de 600 000 tonnes à partir de 2012, avec un rendement moyen de l'ordre de 2 tonnes/ha (Figure 13). La production de riz, après avoir stagné de 1999 à 2009, affiche une tendance haussière de 2011 à 2013 en passant de 873 016 tonnes à 1,934 millions de tonnes. Ainsi, la production des deux céréales n'a pu couvrir les besoins (Tableau 6) ; celle-ci a dû être complétée par les importations (voir Tableau A1 en annexe) pour satisfaire la demande. En effet, les importations de riz ont augmenté de 51% tandis que celles du maïs ont connu une augmentation de 43% sur la période 2010-2012.

Figure 13 : Evolution de la production et le rendement des principales filières céréalières

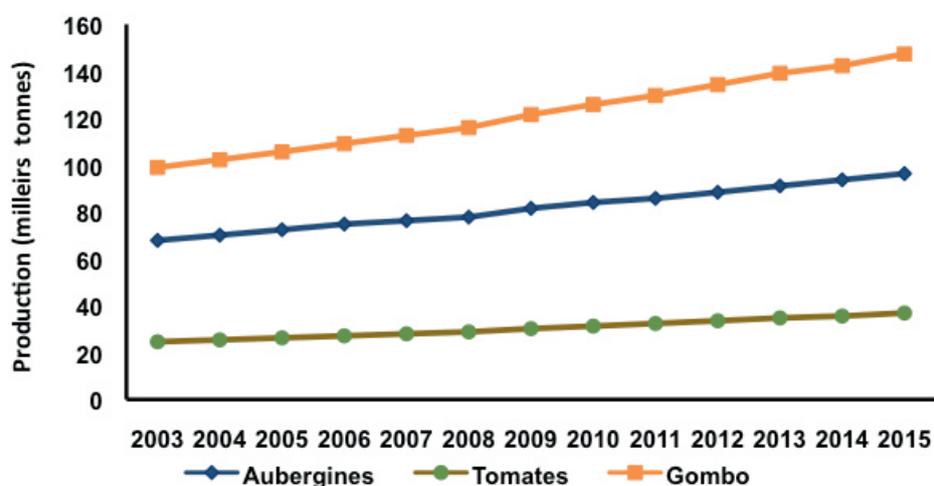


Source : Auteurs avec les données de la SNDVC, 2014, la SNDR 2012 et la Côte d'Ivoire en Chiffres 2016

Production maraîchère

Les principaux bassins de production des maraîchers destinés à approvisionner les marchés urbains se situent dans le périmètre ou à la périphérie des grands centres urbains (Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké), dans l'Est, le Centre et le Centre-Ouest du pays communément appelée agriculture périurbaine. Les statistiques du MINADER indiquent une tendance à la hausse entre 2003 et 2015 pour les principales spéculations comme le gombo (passant de 98 934 à 147 331 tonnes), la tomate (de 24 578 à 36 824 tonnes) et les aubergines (de 67 793 à 96 297 tonnes). Des spéculations comme l'oignon font l'objet d'importation en provenance des pays du Sahel. En 2009 et 2015 par exemple, 72 260 et 100 000 tonnes d'oignon ont été importées, respectivement (SNDVC, 2014).

Figure 14: Evolution de la production des principales filières maraîchères (2003-2015)



Source : Auteurs à partir des données de SNDVC, 2014 et Côte d'Ivoire en Chiffres 2016

Production des fruits

En Côte d'Ivoire, la production fruitière est assurée principalement par les filières d'ananas et de banane, de mangue et de papaye. Pour la filière ananas et banane, la production d'ananas est en décroissance depuis 2005 due à la forte compétitivité de l'ananas de l'Amérique Latine à laquelle font face les producteurs sur les marchés internationaux. Elle est passée de plus 150 000 tonnes en 2005 à moins de 100 000 tonnes en 2009. Quant à la banane, depuis l'année 2000, la production annuelle a connu une forte augmentation qui s'est établie à environ 250 000 tonnes en 2009. En ce qui concerne la filière papaye, la production a quasiment doublé entre 2000 et 2009³⁷. Elle est passée de 6673 tonnes en 2000 à 9967 en 2009. S'agissant de la filière mangue, une autre source évalue la production nationale en 2016 de 100 000 tonnes dont 32 600 tonnes exportées³⁸.

En outre, l'on note qu'une faible partie de ces productions fruitières est destinée à la consommation nationale. Par exemple, les consommations locales de banane et de papaye représentent respectivement environ 30% et 40% de la production totale. Le reste fait l'objet d'exportation (PNIA, 2012-2015).

³⁷ Côte d'Ivoire, MINADER, PNIA (2012-2015)

³⁸ Agrici.net. 2016 - Mangue: Le 3ème fruit d'exportation de la Côte d'Ivoire, ainsi que le révèle le gouvernement. Disponible : <http://www.agrici.net/2016/10/20/mangue-3eme-fruit-dexportation-de-cote-divoire-revele-gouvernement/>

Projections des productions vivrières pour 2020

Les projections des disponibilités alimentaires d'origine végétale pour l'année 2020 sont définies dans le tableau 6 (SNDCV, 2014). Le déficit à combler pour les racines, tubercules et banane plantain, sur la base de la superficie cultivée en 2010 (1 685 000 ha), suggère un gain de productivité de 2,2 tonnes/ha ou une action combinée sur la productivité et la réduction des pertes post récolte. Combler un déficit de 3 731 529 tonnes de céréales, en réduisant le poids des importations, supposerait un gain de productivité de 3 tonnes/ha sur la base des 825 000 hectares emblavés en 2010. Les stratégies pour combler l'écart estimé pour les cultures maraîchères portent sur l'amélioration de la productivité, l'extension des surfaces avec maîtrise de l'eau, un meilleur étalement de la production, et la réduction des pertes post récoltes.

Tableau 6: Besoins en disponibilité alimentaire en 2020 par grand type de produits par rapport à l'année de référence 2010

	Besoins (kg hab/an)	2010				2020		GAP 2010/2020	Estimation taux pertes post-récolte	Besoins de gain de productivité (T/ha)
		Besoins (T)	Production brute (T)	Production nette (T)	Taux de couverture	Besoins (T)	Estimation production brute (T)			
Céréales et dérivés (scénario 1)	192	4 338 052	1 204 204	1 047 134	24	5 493 685	6 317 738	5 113 534	15%	+ 3 T/ha
Céréales et dérivés (scénario 2)	150	3 389 103	1 204 204	1 047 134	31	4 291 942	4 935 732	3 731 529	15%	+ 3 T/ha
Tubercules, racines, banane plantain et dérivés	310	7 004 147	7 816 807	5 790 227	83	8 870 013	11 531 016	3 714 209	30%	+ 2,2 T/ha avec réduction des pertes post récolte

Source : SNDCV 2013

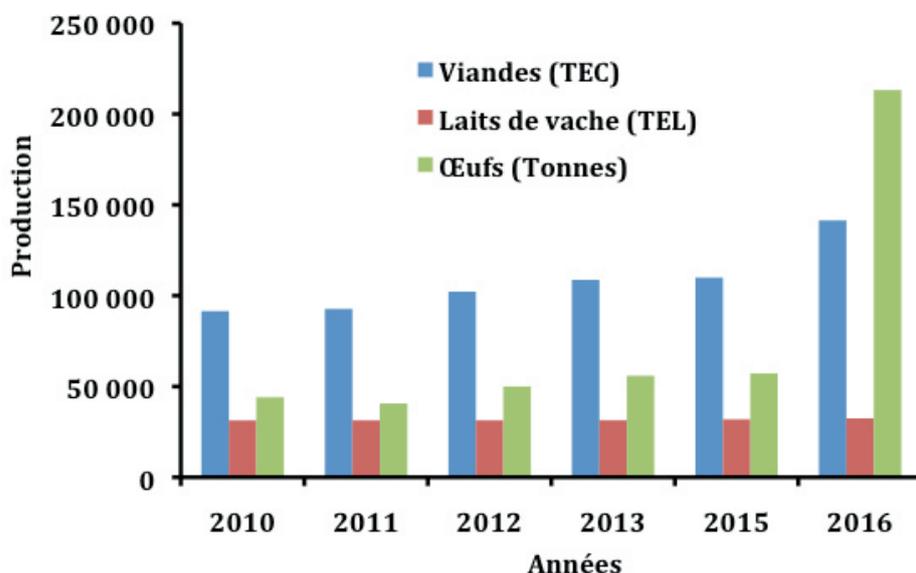
1.3.2 Evolution de la production animale et halieutique

Les productions de viande en tonne équivalente en carcasse (TEC) et de lait enregistrent des augmentations, passant de 91 471 TEC en 2010 à 141 413 TEC en 2016 pour la viande et de 31 908 à 32 458 tonnes équivalents laits (TEL). S'agissant de la production avicole, elle porte sur les productions de volailles (poulets traditionnels, poulet de chair et les pondeuses) et d'œufs. La production cumulée a évolué de 57 millions à 84 millions entre 2015 et 2016.

Celle des œufs a pratiquement quadruplé entre 2015 et 2016 passant de 57 206 à 213 210 tonnes (Figure 15). Cette production avicole couvre en grande partie les besoins nationaux en viande de volaille et en œufs. La filière avicole favorise des débouchés pour les produits agricoles et les sous-produits agro-industriels (maïs, coton, soja, blé...) dont la demande pour l'alimentation animale est croissante. Cette production animale ne couvrirait que 26,69% des besoins nationaux pour l'année 2012, traduisant ainsi la forte dépendance de la Côte d'Ivoire pour l'importation des bovins (58%), petits ruminants (32%), porcins (46%) et volailles (3%).

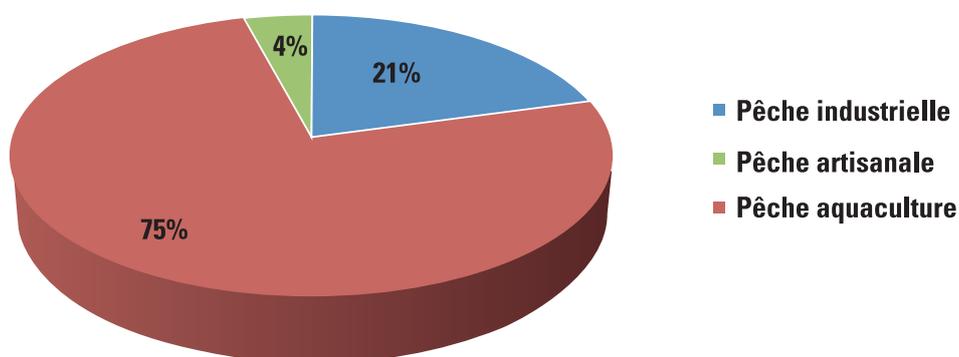
La production nationale des produits de la pêche composée des produits de la pêche artisanale, de la pêche industrielle et l'aquaculture, a connu une légère augmentation passant de 103 050 en 2015 à 108 733 tonnes en 2016. La production en 2016 est répartie comme suit : 75% issus de la pêche artisanale, 21% pour la pêche industrielle et 4% pour l'aquaculture dominée par l'élevage du tilapia (Figure 16). Malgré les efforts de la Côte d'Ivoire, la satisfaction des besoins reste encore dépendante des importations.

Figure 15 : Evolution des produits d'élevage, 2010-2016



TEC: Tonnes équivalents- carcasses et abats. TEL: Tonnes équivalent lait.
Source: Auteurs à partir des données du PSDEPA 2014 et Statistiques MIRAHA, 2016

Figure 16 : Production nationale des produits de pêches par type



Source : Auteurs à partir des données statistiques MIRAHA, 2016

1.3.3 Analyse des facteurs de production alimentaire en Côte d'Ivoire

Accès aux intrants agricoles

En Côte d'Ivoire, les exploitants agricoles ont un accès limité aux intrants, ce qui explique le faible niveau d'utilisation. En effet, l'utilisation d'engrais au niveau national est de 8 kg par hectare, alors qu'elle est de 118 kg par hectare au niveau mondial et de 17 kg par hectare pour l'ensemble de l'Afrique ; elle n'excède que celle de l'Afrique subsaharienne qui est de 6 kg par hectare.

Au niveau des semences, particulièrement celles des vivriers, moins de 10% des superficies sont couvertes par du matériel végétal sélectionné³⁹. Certes, le bilan d'exécution du PNIA I (2012-2015) révèle une amélioration de la proportion des producteurs utilisant des intrants améliorés, notamment en ce qui concerne la production végétale. Mais, ce bilan fait ressortir d'énormes besoins en termes d'accès aux intrants de qualité.

³⁹ Côte d'Ivoire, MINADER, PNIA I (2012-2015)

producteurs utilisant des intrants améliorés, notamment en ce qui concerne la production végétale. Mais, ce bilan fait ressortir d'énormes besoins en termes d'accès aux intrants de qualité.

Les contraintes d'accès aux intrants restent essentiellement financières, même si la maîtrise technique de l'utilisation n'est pas à négliger. Pour améliorer l'accès aux intrants agricoles, plusieurs dispositions sont prévues dans le PNIA II (2018-2025) notamment la création des dépôts d'intrants de toutes les filières dans les différents départements et régions, ainsi que la mise en place d'un système de subvention des intrants pour les producteurs et les éleveurs vulnérables.

Accès aux intrants agricoles

En Côte d'Ivoire, la majorité des terres des petits exploitants agricoles est détenue par le biais du droit coutumier (64 %) et le reste par certificat ou bail (18 %)⁴⁰. Cette situation pose le problème de la sécurisation foncière dans les zones rurales car le droit coutumier ne peut pas se substituer aux titres fonciers. Cela ne favorise donc pas la formalisation des transactions foncières et laisse perdurer les conflits fonciers et les occupations anarchiques des terres rurales. Pour remédier à cette situation, le pays s'est engagé dans une profonde réforme foncière qui a abouti à la promulgation de la Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 modifiée par la loi n°2004-412 du 14 août 2004. Vu la complexité de la gestion du foncier rural, le Gouvernement a adopté, le 03 août 2016, un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière Rurale (AFOR). L'AFOR est opérationnelle depuis le 12 septembre 2017 avec l'installation officielle des membres du Conseil de Surveillance.

S'agissant de l'accès à l'eau, il est fortement dépendant de la zone agro-climatique dans laquelle se trouvent les exploitants agricoles. Les exploitations agricoles situées dans les zones de savanes bénéficient de moins d'eau que celles situées dans les zones forestières. Toutefois, de façon générale, un tiers des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire révèlent que leurs activités agricoles sont affectées par l'intermittence de l'approvisionnement en eau. Cette non maîtrise de l'eau, due aux effets du changement climatique, affecte le calendrier agricole.

En ce qui concerne l'accès à l'énergie, il faut noter qu'en Côte d'Ivoire, l'énergie la plus accessible est celle venant de la biomasse qui représente 73% de la consommation totale d'énergie domestique, notamment pour la cuisson et le chauffage. En effet, environ 87% des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois à raison de 2 kg de charbon de bois ou de 4,6 kg de bois de feu par jour pour la satisfaction des besoins énergétiques domestiques et artisanaux. Le bois énergie représente par conséquent un prélèvement annuel de l'ordre de 9,7 millions de tonnes équivalent bois (TEB), ce qui constitue l'une des causes importantes de déforestation en Côte d'Ivoire. En dehors de la biomasse, l'autre source d'énergie est l'énergie électrique. Le taux de couverture de l'électricité (nombre de localités électrifiées par rapport au nombre total de localités en Côte d'Ivoire) était de 48% en 2015. Ce taux est plus faible en milieu rural et périurbain qu'en milieu urbain⁴¹.

Accès au crédit

L'accès au financement, en permettant d'accéder facilement aux intrants agricoles, d'améliorer les pratiques agricoles, de faciliter l'accès au marché et de promouvoir une meilleure gestion des risques, joue un rôle important pour accroître la production et assurer la sécurité alimentaire à plus long terme.

Le constat actuel est que la grande majorité des agriculteurs, pour la plupart de petits exploitants, ont un faible accès au crédit. Les prêts agricoles pour ces petits exploitants continuent d'être considérés comme très risqués par les banques. Les raisons avancées sont, entre autres, les contraintes de saisons agricoles, les conditions météorologiques imprévisibles, la faible connaissance des techniques de production et de gestion des exploitations par les producteurs, et partant la faible productivité, les conflits fonciers. En outre, le désengagement de l'Etat de certaines activités agricoles a progressivement démantelé les lignes de crédits agricoles publics, lorsque le secteur privé ne bénéficie pas des incitations nécessaires pour financer durablement l'agriculture. Ainsi, les exploitants agricoles n'ont pour recours que l'autofinancement. En fait, il est ressorti des consultations publiques et focus groups dans les régions de la Côte d'Ivoire, que le manque de

⁴⁰ Riquet, C., Musiime, D. et Marita, C. (2016) : Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, CGAP, Working paper.
⁴¹ Côte d'Ivoire, Rapport final du Programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques, 2012

crédit agricole constitue la principale contrainte au développement de l'agriculture. Les petits exploitants utilisent encore des moyens de production traditionnels et ont une faible connaissance de l'utilisation efficace des intrants. Face à cette contrainte d'accès aux crédits formels, les acteurs ont révélé que l'autofinancement et les prêts octroyés par certains acheteurs de produits agricoles constituent les sources de financement dont disposent certains agriculteurs. Ces moyens de financement informels ne suffisent pas pour pratiquer une agriculture moderne et durable.

Pourtant, le Gouvernement ivoirien avait dans le passé mis en place plusieurs institutions en vue de collecter des fonds et d'octroyer des crédits aux exploitants agricoles. Ce sont les cas spécifiques, entre autres, de : la Caisse Nationale de Crédit Agricole (1959-1968) ; la Banque Nationale de développement Agricole (1969-1991) et la Banque de Financement Agricole (2004-2014). Cependant, ces institutions ont connu des faillites successives dues aux déficits élevés, au faible niveau de remboursement et à la mauvaise gestion et gouvernance.

Un exemple d'initiatives, ayant connu du succès dans certains pays de l'Amérique Latine, de l'Asie et de l'Afrique de l'Est, est l'intégration des petits producteurs aux chaînes de valeur. Dans les chaînes des valeurs, les petits exploitants et les acheteurs tissent des relations solides qui leur permettent d'avoir accès au crédit auprès des banques commerciales. Dans le financement de la chaîne de valeur, une forme d'alliance stratégique est établie entre le fournisseur financier et un ou plusieurs acteurs de la chaîne de valeur pour réduire les coûts de transaction et réduire les risques qui entravent l'accès aux services financiers traditionnels. Plus les relations sont fortes, plus les acteurs de la chaîne de valeur peuvent facilement compter sur leurs relations pour faciliter l'accès au financement. De plus, les institutions financières formelles sont plus disposées à développer et à étendre leur portée.

Accès aux marchés

Aujourd'hui, les marchés sont devenus des instruments traditionnels de réduction de la pauvreté, d'inclusion des petits exploitants et de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Certes, il est reconnu que les perturbations du système alimentaire sont influencées par les chocs liés au changement climatique. Cependant, dans des contextes stables, de mauvaises infrastructures routières, de communication, de transport et de stockage ainsi que des marchés commerciaux dysfonctionnels, peuvent entraver l'accessibilité des denrées alimentaires sur le marché. Les marchés sont soit du gros, soit du détail, et sous leur forme primaire associatifs ou de proximité. Les marchés de proximité, le plus souvent occasionnels, sont établis dans les zones de production et servent principalement de lieu de rencontre, où les agriculteurs peuvent vendre leurs produits à des commerçants.

En Côte d'Ivoire, la production vivrière provient en grande partie des zones rurales. Les produits vivriers y sont rassemblés en faible quantité sur les bas-côtés des routes ou transportés sur les marchés ruraux proches avant d'être acheminés vers les villes. Par faute de moyens financiers et/ou de transport, la majorité des agriculteurs n'échangent leurs produits que sur les marchés ruraux, ou tout simplement dans le processus communément désigné « d'achat bord champ ».

Ainsi, la commercialisation des produits vivriers reste essentiellement organisée sous forme d'agrégats d'échanges à petite échelle entre petits agriculteurs, commerçants, camionneurs et collecteurs. Cette forme de commercialisation occasionne de nombreuses pertes pour les producteurs à cause des faibles moyens de transports et de capacité de stockage. Même si la raison la plus souvent évoquée est le manque de moyens financiers, de nombreux petits exploitants manquent d'expérience sur le fonctionnement des marchés. De façon spécifique, ils manquent de compétences commerciales, managériales et entrepreneuriales, et ne sont pas organisés. De plus, beaucoup d'entre eux, ayant une faible maîtrise des TIC, manquent d'information sur les prix.

L'absence de ces facteurs rend difficile l'accès aux marchés domestiques et ralentit le développement des chaînes des valeurs agricoles. Aujourd'hui, des efforts sont en train d'être faits pour relancer l'agriculture autour des chaînes de valeur. Le PNIA II, dans son programme 2, vise à améliorer la valeur ajoutée et la performance des marchés en mettant l'accent sur le développement de neuf (09) agropoles pour des cultures vivrières, les cultures de rente, et les filières animales et halieutiques.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, plusieurs actions ont été entreprises. Ce sont, entre autres, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) et la négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne. De plus, ont été réalisées l'adhésion et la participation effective de la Côte d'Ivoire aux activités du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest (CILSS). Ce Programme d'Appui Régional Accès aux Marchés mis en œuvre en 2005 a pour mission de renforcer et d'élargir les acquis des différents programmes précités pour renforcer la fluidification des échanges des produits agricoles et agroalimentaires et le développement du commerce dans l'espace CILSS et avec les pays côtiers à travers l'opérationnalisation d'un dispositif régional d'information sur le marché. Cette action a permis au pays de bénéficier d'importants projets tels que la construction du marché de bétails de Ouangolo et la réhabilitation du marché de bétail de Niellé. Cependant, des efforts restent à faire pour faciliter l'accès d'un plus grand nombre de produits agricoles aux marchés régionaux et internationaux.

Au regard de la Cible 2.c de l'ODD2, visant à adopter des mesures pour (i) assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et (ii) faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires, force est de constater que le pays ne dispose pas d'un réseau routier suffisamment dense et de pistes rurales praticables en tout temps. Les entrepôts pour le stockage des denrées alimentaires restent insuffisants, lorsque les moyens de transport abordables sont encore à développer. En outre, les petits exploitants ont encore de grandes difficultés à accéder au crédit.

En plus des infrastructures, des moyens de communication et d'information pour permettre aux exploitants agricoles d'être informés en temps réel sur les prix du marché et la demande sont insuffisamment développés. Ceci contraint fortement leur participation aux chaînes de valeur modernes et la diversification de leur production. Enfin, être membre actif d'une organisation paysanne efficace apporte également de nombreux avantages à une participation effective au marché. En effet, l'appartenance à un groupe organisé permet aux petits agriculteurs d'assurer une bonne production, de réduire les coûts grâce à des économies d'échelle et, le plus important, de renforcer leur pouvoir de négociation avec de puissants acteurs du secteur privé. Malheureusement, les organisations paysannes peinent à se développer.

1.4 Analyse des filières agricoles

1.4.1 Filières des cultures d'exportation

Les cultures d'exportation, bien que dominées par le binôme café-cacao, sont très diversifiées. Elles concernent les cultures d'exportation traditionnelles : Café, Cacao, Palmier à huile, Coton, Hévée, Cocotier, Canne à sucre, Ananas, Banane et les cultures de diversification telles que le Manguier, le Papayer, l'Anacardier, les Fleurs et Plantes horticoles.

En matière de productivité, des performances importantes ont été obtenues dans ces filières. En effet, la Côte d'Ivoire enregistre les meilleurs rendements au monde pour le caoutchouc naturel (1500 kg/ha contre 1000 kg/ha au niveau mondial), pour le cocotier (1,3 t/ha de coprah contre 0,5 t/ha) et pour le coton dont le rendement à l'égrenage, de l'ordre de 44%, figure parmi les meilleurs taux au monde. Cette forte productivité s'explique non seulement par la disponibilité des semences de qualité et l'accès facile des producteurs à ces semences, mais aussi par l'encadrement dont bénéficient les producteurs, de par le niveau appréciable de l'organisation des filières de cultures de rente.

En effet, les filières d'exportations sont constituées en chaînes de valeur qui assurent une bonne répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. Ce faisant, elles permettent une meilleure organisation des acteurs (création des interprofessions formelles : Conseil café-cacao, Conseil coton-anacarde, l'APROMAC, AIPH etc.) en assurant une bonne rémunération des produits aux producteurs par la maîtrise des prix. A titre d'exemple, la chaîne de valeur de la filière d'Anacardier, constituée d'acteurs (producteurs, coopératives, grossistes, société industrielles/ d'exportation), en spécifiant les marges de chaque acteur, a permis une stabilité des prix aux producteurs et l'essor de cette filière⁴².

⁴² RONGEAD-INADES, La Filière Anacarde En Côte d'Ivoire Acteurs Et Organisation, 2010

1.4.2 Filières vivrières

La production vivrière est composée de 6 filières majeures : (i) la filière igname, (ii) la filière banane plantain, (iii) la filière manioc, (iv) la filière riz, (v) la filière maïs et (vi) la filière légumes. Cette production vivrière représente environ 7% du PIB national (SNDCV, 2014).

L'analyse SWOT révèle premièrement que contrairement aux filières de rente, les filières vivrières ont des rendements faibles liés à l'insuffisance de semences améliorées et aux difficultés d'accès des producteurs à ces intrants de qualité à cause de leurs coûts élevés. Deuxièmement, les acteurs de ces filières sont peu organisés et bénéficient de moins d'encadrement et de conseil. Troisièmement, il n'existe pas de chaîne de valeur dans ces filières, ce qui constitue un véritable obstacle à la maîtrise des prix des produits vivriers (Tableau 7).

1.4.3 Filières animales et halieutiques

Les filières animales et halieutiques occupent une place relativement modeste, bien que non négligeable, dans l'économie ivoirienne. En effet, les productions animales et halieutiques représentent respectivement 2% et 3,1% du PIB. La production animale est composée de 5 principales filières à savoir : la filière bétail-viande, la filière laitière, la filière avicole, la filière porcine et la filière des élevages. Quant à la production halieutique, elle regroupe les filières de pêche et d'aquaculture. Les filières animales et halieutiques, à l'instar de celles du vivrier, font face à des contraintes majeures qui inhibent leur développement (PSDEPA, 2014).

En ce qui concerne les filières de productions animales, on peut noter : (i) le manque d'organisation et le faible encadrement des opérateurs du secteur élevage et le manque de structuration du circuit de commercialisation caractérisé par de nombreux intermédiaires ; (ii) un système d'élevage essentiellement traditionnel, extensif, à faible productivité et caractérisé par un antagonisme agriculture - élevage et (iii) la forte concurrence des pays sahéliens bénéficiant d'une grande tradition d'élevage, ainsi que les importations de viande congelée à des prix de dumping.

S'agissant des filières ressources halieutiques, en dehors des problèmes organisationnels (conflits entre les populations autochtones et les pêcheurs étrangers, faible gestion participative des plans d'eaux..), réglementaires (non-respect des mailles, des repos biologiques et des droits d'accès aux plans d'eaux) et environnementaux (changement climatique, utilisation de produits toxiques), les autres facteurs importants liés à leur faible productivité sont entre autres : (i) l'étroitesse du plateau continental ivoirien (12 000 km²), (ii) la vétusté des navires de pêche industrielle ; (iii) faible investissement en engins et équipements dans la pêche artisanale (iii) la faible disponibilité des alevins et des aliments pour poisson de bonnes qualités pour l'aquaculture⁴³.

1.4.4 Profil des petits producteurs

Selon, le report du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA), le nombre total des exploitants agricoles s'élèvent à 1 742 838 dont 1 363 180 hommes et 379 658 femmes. Les activités de ces exploitants se répartissent comme suit : 1 664 302 exploitants de la production végétale (95,5%), 666 479 exploitants de la pêche (38,2%), 12 580 exploitants sylvoles (0,7%), 33 099 exploitants pratiquant la pêche artisanale et 2 905 exploitants aquaculteurs (2,1%)⁴⁴.

Dans la grande majorité des exploitations, la main d'œuvre est d'origine familiale et dans 90% des cas le chef de ménage est un homme dont le niveau d'étude au-delà de l'école primaire est rare. La population des petits producteurs en Côte d'Ivoire reflète une génération fortement vieillissante avec 36% ayant plus de 50 ans. En ce qui concerne les revenus, plus de 70% des ménages de petits producteurs en Côte d'Ivoire vivent en dessous du seuil de pauvreté, gagnant moins de 2,50 dollars par jour et 34% vivent dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollars par jour⁴⁵. Les exploitations agricoles couvrent en moyenne une superficie de 4 ha et sont très faiblement équipées, ce qui traduit une faible productivité du travail⁴⁶ et une production généralement tournée vers l'autoconsommation.

⁴³ Côte d'Ivoire. MIRAH. PSDEPA. 2014. Rapport final

⁴⁴ MINADER/FAO. 2017. Recensement des Exploitations et Exploitants Agricoles (REEA)

⁴⁵ Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, 2016.

⁴⁶ Rapport Agriculture Ivoirienne, 1999

En somme, les estimations des besoins alimentaires, toutes cultures confondues indique une tendance à l'augmentation des tonnages de produits vivriers à l'horizon 2020, du fait des deux facteurs sociodémographiques important : (i) l'urbanisation galopante des populations vivant en Côte d'Ivoire avec comme corollaire le changement significatif des habitudes alimentaires et (ii) le fort taux de la croissance démographique (3,3%). Cependant, les rendements et les pratiques culturales ont très peu évolué et le système de production reste de type familial avec de petites superficies. Tant que la production agricole vivrière demeurera tributaire de la seule saison de pluie (dont le régime est aujourd'hui fortement influencé par les effets du changement climatique) les déterminants de la sécurité alimentaire - la disponibilité, l'accessibilité et la stabilité - seront difficiles à réaliser. Un autre facteur agissant sur ces déterminants de la sécurité alimentaire est la faible organisation des acteurs le long des chaînes de valeurs vivrières, avec comme implication majeure, les difficultés d'accès au crédit et aux moyens de production.

Tableau 7: Analyse SWOT des filières vivrières en Côte d'Ivoire

Facteurs	Forces	Faiblesses	Contraintes
Fonciers et environnementaux	Disponibilité de terres cultivables Existence d'un climat favorable et d'un réseau hydrographique dense	Calendrier agricole modifié du fait du changement climatique	Forte pression des cultures pérennes dans les zones traditionnelles de production
Semences	Mise au point des semences à haut potentiel de production, résistant aux maladies et aux ennemis dans presque toutes les filières	Difficultés d'accès des producteurs aux intrants de qualités ; Inexistence de semences améliorées pour les filières maraichères	Coûts élevés des semences Faiblesse de la politique des intrants (subventions insuffisantes, faible vulgarisation etc)
Organisation des producteurs	Existence de groupements informels, plateformes ou d'OPA dans toutes filières	Les OPA peu organisés	Faiblesse et/ou absence d'encadrement
Production	Potentiel de rendement élevé pour les différentes filières ; Mises au point des rotations culturales (cultures vivrières) et des associations culturales (cultures pérennes et vivrières) en vue d'assurer la diversification et la stabilisation des systèmes de culture.	Rendements faibles Développer des variétés adaptées aux différents écosystèmes	Systèmes de production fortement dominés par la culture manuelle extensive Productions toujours saisonnières Insuffisance d'encadrement du et faiblesse des réseaux de conseil ; Insuffisance des moyens d'irrigation, Très peu de terres aménagées. Décalage entre les techniques culturales optimales et les habitudes sociales ; Coût élevé des matériels et outils agricoles ; Insuffisances et vieillissement de la main d'œuvre
Collecte, conservation, Transformation et commercialisation	Structuration de segments de marchés par le secteur privé ; Niveau d'approvisionnement des centres urbains acceptable malgré le circuit commercialisation informel ; Existence d'infrastructures de mise en marchés (Un Marché de Gros et trois Centres de Collecte et de Groupage), d'infrastructures de transport.	Pertes post-récoltes élevées ; Risque sanitaire ; Forte dépendance Aux importations notamment dans la filière céréalières (riz)	Insuffisance des infrastructures de conservation ; Activités de transformation limitées ; Difficultés de transport (coûts élevés) ; Insuffisance d'information et de communication sur les prix, l'offre et la demande
Revenus des petits producteurs		Faible niveau des revenus	Volatilité des prix, faible accès aux informations sur les marchés

Source : Auteurs à partir des stratégies SNDCV, 2014 et SNDR, 2012 du MINADER

1.5 Durabilité des systèmes de production alimentaire

La cible 2.4 renvoie, d'ici 2030, à assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et à mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

1.5.1 Pratiques agricoles

En Côte d'Ivoire, les principaux systèmes de production alimentaires sont : (i) les systèmes pluvial et irrigué pour le riz ; (ii) le système péri-urbain pour le maraîchage ; (iii) le système à base de jachère pour l'igname et accessoirement le manioc ; (iv) le système agriculture-élevage pour les céréales et l'élevage de bovins. Environ 42% des exploitations agricoles disposent de moins de 1 ha et utilisent 4,7% de la surface totale nationale exploitée ; 24% des exploitations agricoles disposent de plus de 5 ha et utilisent 74% de la superficie. Environ 50% des exploitations agricoles vivrières produisent principalement pour leurs besoins propres et 50% sont en mesure de dégager des surplus pour les marchés.

L'agriculture ivoirienne reste dominée par la culture manuelle que pratiquent de petits exploitants qui occupent 84% des terres cultivables. En outre, c'est une agriculture caractérisée par : (i) une persistance de l'agriculture extensive reposant sur la défriche-brûlis ; (ii) une pratique des feux de brousse ; (iii) une déforestation qui s'opère toujours à un rythme soutenu ; (iv) une rupture des équilibres écologiques consécutive à la déforestation et à la pression démographique et (viii) le déficit pluviométrique observé depuis la fin des années 1960 lié au réchauffement climatique. Pour faire face à cette situation déficitaire, plusieurs projets visant à améliorer les infrastructures hydro-agricoles ont été réalisés dans le cadre de l'exécution du PNIA, ce qui a permis d'augmenter les taux d'irrigation. Néanmoins, des efforts sont à poursuivre pour optimiser la gestion des ressources en eau.

En matière de modernisation, les taux d'équipement agricole et d'adoption des techniques modernes de production demeurent très faible. La mécanisation agricole se limite actuellement à quelques domaines sectoriels et exclut la grande majorité des exploitants agricoles. Il en résulte que l'agriculture du pays demeure largement extensive et itinérante et se caractérise par sa faible productivité, la pénibilité du travail et un impact défavorable sur l'environnement.

1.5.2 Vulnérabilité des zones agro-écologiques aux changements climatiques⁴⁸

L'activité agricole en Côte d'Ivoire se déroule dans 4 grandes zones agro-climatiques : (i) la Côte d'Ivoire sub-soudanaise, (ii) la Côte d'Ivoire pré forestière, (iii) la moyenne Côte d'Ivoire forestière et (iv) la basse Côte d'Ivoire forestière. Les degrés d'exposition et de vulnérabilité aux changements climatiques dans ces zones varient en fonction des caractéristiques de chaque zone.

La zone Côte d'Ivoire sub-soudanaise, caractérisée par une seule saison de pluies dont la hauteur annuelle se situe entre 1 000 mm et 1 400 mm, connaît une très forte exposition et une vulnérabilité élevée des ressources naturelles et des systèmes de productions agricoles. Les effets climatiques se manifestent par (i) la baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses, (ii) l'élévation de température et vents de chaleur, (iii) le dessèchement des cours d'eau et réduction des volumes des eaux souterraines, (iv) la rigueur des saisons sèches et un déficit hydrique élevé et (v) la dégradation et perte de la fertilité des sols, perte du couvert végétal. Cette situation affecte fortement la production vivrière et animale. Les capacités d'adaptation à ces effets doivent être basées sur la maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages hydro-agricoles et agropastoraux et l'utilisation de variétés agricoles résistantes à la sécheresse et fertilisation des sols pour accroître les rendements.

⁴⁸ Communication-pays : L'agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), 2014.

La zone Côte d'Ivoire pré forestière quant à elle est caractérisée par une pluviométrie comprise entre 1 000 et 1 600 mm permettant de faire deux cycles de cultures annuelles. Les ressources naturelles et les systèmes de productions agricoles dans cette zone sont également fortement exposés et vulnérables. Les effets du changement climatiques sont les mêmes que ceux de la région précédente. Néanmoins, la baisse des pluies et le dessèchement des cours d'eau sont relativement moins importants et affectent donc moyennement la production vivrière et l'élevage. Les capacités d'adaptation dans cette zone sont pareilles à la première zone.

En ce qui concerne la zone moyenne Côte d'Ivoire forestière, elle est caractérisée par une pluviométrie comprise entre 1 200 et 1 600 avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Cette zone connaît une exposition et une vulnérabilité moyennes des ressources naturelles et des systèmes de productions agricoles face aux effets du dérèglement du climat. Ces effets se manifestent par la baisse des pluies et le raccourcissement des saisons pluvieuses, la réduction des volumes des eaux souterraines et la dégradation, la perte de la fertilité des sols, et la perte du couvert forestier. La production agricole est faiblement affectée. Les moyens d'adaptation doivent porter sur l'adaptation des calendriers culturels, l'utilisation de variétés agricoles résistantes à la sécheresse et la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Enfin, la zone de la basse Côte d'Ivoire est caractérisée par une pluviométrie supérieure à 1 600 mm avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Dans cette zone, les ressources naturelles et les systèmes de productions agricoles sont également faiblement exposés et moins vulnérables. Les effets du changement climatique portent sur (i) le décalage des saisons pluvieuses, (ii) la réduction du débit des cours d'eau, (iii) les pluies extrêmes et inondations et (v) l'érosion côtière. La production agricole est aussi faiblement affectée. En plus de l'adaptation des calendriers culturels et l'utilisation de variétés agricoles résistantes, d'autres techniques d'adaptation sont nécessaires à savoir l'amélioration des jachères et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la déforestation et la promotion des meilleures pratiques de pêche.

1.6 Etude de la biodiversité en Côte d'Ivoire

La cible 2.5 indique, d'ici à 2020, de préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et de favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Les collections en Côte d'Ivoire en matière de ressources biogénétiques sont importantes et diversifiées. Elles constituent un atout majeur dans les activités de recherche en vue du développement de combinaisons génétiques pouvant aboutir à des variétés nouvelles, performantes et répondant aux contraintes de production agricole. Elles se résument en : (i) le riz dont le nombre d'accessions est passé de 9675 en 1996 à 1037 en 2009 pour le CNRA, diminution due à la destruction quasi-totale des banques de gènes durant la période de crise politico-militaire (2002-2010), et d'environ 20 000 accessions pour AfricaRice ; (ii) le manioc dont le nombre d'accessions dans les institutions de recherche a augmenté de 35% entre 1996 et 2009 (CNRA). La collection actuelle de manioc, entretenue au champ, à Adiopodoumé (banlieue d'Abidjan), comporte des cultivars traditionnels (192 accessions), des variétés développées en Côte d'Ivoire (67) et des variétés améliorées, introduites de l'IITA (101), du Congo (5), Kenya (6), de Madagascar (9), de la République Centrafricaine (19) et du Togo (8), soit un total de 407 accessions ; (iii) l'igname dont les ressources génétiques sont composées de 577 accessions pour environ 500 accessions au champ et 340 in vitro qui sont régulièrement entretenues et régénérées à Adiopodoumé (CNRA) ; (iv) la banane plantain dont les ressources génétiques sont riches de 115 accessions. De nombreux hybrides, introduits à partir des échanges scientifiques notamment, sont en évaluations multi-locales, mais n'ont pas encore intégré la collection proprement dite. Pour l'élevage, la collection d'espèces fourragères du CNRA et celle qui avait été transférée de l'ORSTOM (actuel IRD) ont été entièrement détruites au cours de la guerre de 2002.

Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) jouit aujourd'hui d'un rayonnement scientifique, technique et technologique dans le leadership comme pôle scientifique important, ouvert sur la coopération scientifique régionale et internationale. Grâce à une politique d'ouverture volontariste et une vision anticipée pour une recherche scientifique issue d'une coopération mutuellement bénéfique, la Côte d'Ivoire dispose d'un important potentiel de ressources biogénétiques conservées dans les banques de gènes, en partage avec les autres structures régionales et internationales établies en Côte d'Ivoire (AfricaRice, CSRS, CIRAD, etc.)

Au niveau des cultures vivrières, les efforts de reconstitution des ressources génétiques détruites durant la longue période d'instabilité déclenchée en septembre 2002 sont en cours avec l'aide des partenaires techniques et financiers. De même pour les productions animales, la reconstitution des ressources génétiques animales et fourragères, également détruites, est en cours. La collecte et l'amélioration de la volaille locale sont en cours de développement.

1.7 Secteur privé et l'agro-industrie

Les attentes de la Côte d'Ivoire du secteur privé quant à sa contribution au maintien de la dynamique de croissance économique en général, et de celle du secteur agricole, en particulier, restent des plus fortes. En fait, l'un des facteurs du succès de l'agriculture ivoirienne (qui représente aujourd'hui 21% du PIB), au cours des années 1970, a été la coexistence de groupes agro-industriels et d'exploitations familiales. Aujourd'hui, l'intervention du secteur privé dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est pour l'essentiel, recentrée dans le secteur agro-industriel.

Le secteur agro-industriel en Côte d'Ivoire est prédominé par les activités de : (i) production des intrants (recherche en semenciers et matériel végétal, engrais, produits phytosanitaires) ; (ii) production agricole ; (iii) négoce et commercialisation ; (iv) première et seconde transformation ; (v) activités de contrôle et (vi) distribution de la marchandise. Ainsi, l'agroalimentaire va depuis la production de matières premières comme le cacao, le maïs, ou encore le riz, jusqu'à la confection de denrées plus complexes vendues par les grossistes ou les supermarchés, en passant par l'élevage d'animaux et les abattoirs. Les activités de transformation concernent les céréales (farines infantiles), le lait (laits de consommation et yaourts), les fruits (jus et produits de conserve), les tubercules et racines (semoules), les viandes et produits halieutiques (produits carnés), les œufs et ovo-produits et les oléagineux (huiles de consommation).

Les acteurs de ces activités de transformation sont dominés par les filiales de grands groupes de l'agroalimentaire comparativement aux PME/PMI locales. Quelques exemples sont les suivants. Le Groupe SIFCA est, aujourd'hui, le leader de l'agro-industrie ivoirienne, comportant à lui seul six filiales qui opèrent sur trois grandes filières dans le pays – palmier à huile, hévéa et canne à sucre. Dans son approche, la SIFCA accompagne les planteurs villageois et privilégie le bien-être de ses 28 000 collaborateurs qui en ont fait l'acteur majeur de l'agro-industrie ouest-africaine. Depuis 1997, la SIFCA, à travers sa filiale SUCRIVOIRE, est l'un des principaux acteurs de l'industrie sucrière ivoirienne. Le groupe ambitionne d'étendre chacune de ses lignes de production en Côte d'Ivoire. En particulier, l'accroissement de l'unité de production de sucre permettra d'accroître de façon directe le revenu des planteurs villageois qui coopèrent avec la société. Les investissements dans la filière palmier à huile, quant à eux, permettront d'accroître les capacités de production de 15 000 tonnes supplémentaires par an, ce qui conduira à des effets bénéfiques en termes de création d'emplois et d'accroissement des revenus distribués à plus de 25 000 planteurs villageois.

La Société Ivoirienne de Productions Animales (SIPRA), spécialisée dans la production d'œufs, de volailles et d'intrants pour volaille, a décidé de développer ses activités à travers plusieurs projets qui devraient permettre d'améliorer la sécurité alimentaire. Le premier projet d'un coût de 17 milliards de F CFA vise le doublement des capacités de production de volailles d'ici 6 ans. Le second projet d'un coût de 3,5 milliards de F CFA a porté sur la création d'un complexe agricole au sud de la Côte d'Ivoire sur la période 2011-2013. Ce projet devait générer une production supplémentaire de 70 000 000 d'œufs (soit 110 000 000 d'œufs au terme de 2013), permettant de nourrir près de 3 millions de consommateurs.

Le groupe NESTLE a décidé depuis 2009 d'implanter un centre de recherche agro-alimentaire en Côte d'Ivoire, sur deux sites. Le premier site de recherche, basé à Abidjan a démarré en 2009 avec des travaux qui portent sur le développement de souches de plants sans graines à partir de technologie de culture in vitro par embryogénèse. Le second site à Yamoussoukro est destiné à la recherche et à l'innovation pour l'amélioration des matières premières telles que le cacao, le café ainsi que les céréales traditionnelles africaines comme le mil, le sorgho et le maïs". Dans le domaine du vivrier, les recherches de NESTLE aboutiront à la création de variétés de maïs, d'igname, de manioc et de légumes à grand rendement, plus résistantes et enrichies en fer et vitamines.

Ainsi, le secteur privé contribue à la sécurité alimentaire, soit parce qu'il accroît la disponibilité alimentaire par la production, soit parce que les entreprises distribuent des revenus à des ménages pour assurer leur accès aux produits alimentaires. La contribution des entreprises privées à la nutrition s'apprécie à leur capacité à fournir aux ménages ivoiriens des produits alimentaires de qualité, sans omettre leur contribution à l'accessibilité aux aliments par l'amélioration des niveaux de vie des ménages de la chaîne des valeurs.

Plus globalement le secteur privé, à travers la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), dispose de ressources financières et de capacités techniques nécessaires pour : (i) le soutien à la productivité agricole par le financement des petits producteurs; (ii) l'appui à la conservation et transformation des produits agricoles particulièrement les produits vivriers qui enregistrent un faible potentiel de valorisation ; (iii) le soutien aux personnes vulnérables en termes d'aide alimentaire, et (iv) l'appui à la promotion des aliments de bonne qualité nutritive et sanitaire.

Par ailleurs, le climat des affaires en Côte d'Ivoire a été fortement amélioré pour permettre le développement des acteurs privés dans le secteur agricole. Des incitations attractives à l'investissement sont entre autres : (i) l'exonération des impôts et taxes sur le bénéfice ; (ii) le bénéfice de garantie de l'investissement réalisé en cas de troubles socio-économiques ; (iii) l'exonération des frais douaniers liés aux importations des biens d'équipements ; (iv) la libre transférabilité des capitaux et des bénéfices issus des investissements ; (v) le bénéfice des avantages durant plusieurs années (5 à 15 ans) en fonction du lieu d'implantation. Dans le foncier, des réformes entreprises dans le domaine du transfert de propriété, ainsi que la gestion simplifiée des terrains industriels, des actions diverses pour le développement des infrastructures industrielles, tout en poursuivant les réformes foncières, sont de nature à accroître l'efficacité de l'administration foncière.

Cependant, quatre des contraintes relevées à la mise en œuvre du PNIA (2012-2015) restent resserrées sur les interventions du secteur privé dans l'agriculture : (i) l'absence d'instruments appropriés pour le financement du secteur de l'agriculture ; (ii) la mise en œuvre partielle et/ou les retards d'achèvement des réformes foncières ; (iii) l'accès limité à une main d'œuvre qualifiée, en qualité et quantité, tout au long de la chaîne des valeurs agricoles ; (iv) des coûts d'importation toujours élevés assortis à la faible diffusion des résultats de recherche nationale ainsi que le faible soutien de l'encadrement limitent fortement l'accès aux technologies modernes et adaptées aux besoins du secteur.

1.8 Genre et sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire

Les femmes constituent la majorité des productrices de denrées alimentaires dans les pays en développement, tout en étant généralement responsables de la satisfaction des besoins nutritionnels de leur famille. Cependant, la persistance des inégalités de genre contribue à accroître la vulnérabilité des femmes et des filles à la pauvreté, à la faim et à la malnutrition.

1.8.1 Genre et production agricole

En Côte d'Ivoire, les femmes constituent près de 40% de l'emploi dans le secteur agricole et nombreuses sont celles qui gèrent une exploitation familiale. Les ménages dirigés par une femme forment environ 15% des ménages qui vivent de l'agriculture en 2016. Cependant, les femmes ivoiriennes produisent, par hectare, considérablement moins que les hommes. En 2008, cet écart de productivité atteignait environ 43% entre les parcelles qui étaient gérées par les hommes et celles par les femmes. L'écart de productivité agricole entre les hommes et les femmes chefs de ménage a diminué de

43% à 24% entre 2008 et 2016⁴⁹. Cette réduction, est surtout expliquée par l'augmentation de l'utilisation d'intrants par les ménages dirigés par les femmes.

Une étude conduite par la Banque Mondiale⁵⁰ sur la Côte d'Ivoire a montré que l'écart de productivité agricole entre les femmes et les hommes s'explique par les facteurs ci-après :

- Sécurité foncière : seules 8% des femmes détiennent un titre foncier ou une attestation de vente contre 22 % pour les hommes. Le manque de sécurisation foncière moderne est un frein à l'accès au crédit et la constitution d'un marché foncier transparent et fonctionnel.
- Type de cultures : seulement 8% des ménages qui produisent des cultures d'exportations ont une femme pour chef de ménages. En outre, l'écart de productivité entre hommes et femmes est grand pour les cultures vivrières (34% en 2016 contre 17% pour les cultures d'exportations).
- Utilisation d'intrants : en 2016, les femmes-agriculteurs utilisaient 1,9 et 1,7 fois moins d'engrais et de pesticides que les hommes.
- Utilisation de main d'œuvre : les exploitations dirigées par des femmes emploient en moyenne 4,3 personnes contre 5,2 pour les hommes.
- Caractéristiques du chef de ménage : les femmes sont désavantagées en ce qui concerne le niveau d'éducation par rapport aux hommes.

1.8.2 Genre et chaînes de valeur du vivrier

Dans le processus de transformation et de conservation des produits, le rôle de la femme est primordial par rapport à l'homme, en étant les maillons essentiels de la production vivrière. Malheureusement, les méthodes de transformation et de conservation des produits vivriers restent traditionnelles et limitées. Ces techniques ne garantissent pas une longue durée de conservation et ne confèrent pas une grande valeur ajoutée au produit. Ces techniques diffèrent selon les produits, les habitudes alimentaires et les traditions.

La commercialisation des produits est l'activité qui laisse le plus apparaître la disparité des rôles entre l'homme et la femme. En effet, en matière de commercialisation des produits, les hommes gèrent la commercialisation des cultures de rente comme le cacao et l'hévéa alors que les femmes dominent la commercialisation du vivrier. Les femmes sont les premières productrices et commerçantes de vivrier et dirigent le marché du vivrier. La chaîne de commercialisation du vivrier révèle deux contraintes majeures auxquelles font face les femmes : (i) l'éloignement des femmes productrices des consommateurs directs ainsi que les souffrances encourues pour convoier leurs produits jusqu'au lieu d'échanges, et (ii) l'absence de structures organisées de commercialisation des produits vivriers soutenues par l'Etat, comme c'est le cas pour les cultures de rente (Fair Labor Association, 2015). Ces contraintes empêchent les femmes de bénéficier d'un niveau de revenus conséquent pour leur autonomisation.

1.8.3 Etat nutritionnel des femmes ⁵¹

L'état nutritionnel des femmes en âge de procréer est l'un des déterminants de la mortalité maternelle, du bon déroulement des grossesses ainsi que de leur issue.

En Côte d'Ivoire, 1% des femmes en âge de procréer ont une taille inférieure à 145 centimètres, considérée ici comme seuil critique. Un peu plus de deux femmes sur trois (67 %) ont un indice de masse corporelle (IMC) normal. Par contre, 6% présentent une maigreur légère et 2% une maigreur modérée ou sévère, ce qui traduit une situation de déficit énergétique. À l'opposé, au niveau global, 26% des femmes ont un indice de masse corporelle supérieur ou égal à 25 kg/m², ce qui traduit un surpoids ou un état d'obésité.

49 Groupe de la banque mondiale, Et si l'émergence était une femme, 2017

50 O'Sullivan, Michael; Rao, Arathi; Banerjee, Raka; Gulati, Kajal; Vinez, Margaux. 2014. Levelling the field improving opportunities for women farmers in Africa. Washington DC; World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/579161468007198488/Levelling-the-field-improving-opportunities-for-women-farmers-in-Africa>.

51 Côte d'Ivoire, INS, , Enquête MICS, 2012

Dans 19 % des cas, les femmes présentent un excès pondéral et, dans 7% des cas, il s'agit d'obésité. Les proportions les plus élevées de femmes présentant un surpoids ou qui sont obèses se trouvent parmi les femmes de 40-49 ans (39%), parmi celles du milieu urbain (34%), parmi celles de la ville d'Abidjan (39%) et parmi celles dont le ménage est classé dans le quintile le plus riche (37%).

En ce qui concerne l'anémie, elle touche un peu plus de la moitié des femmes (54%) : 39% des femmes en sont affectées sous la forme légère, 14% sous la forme modérée et 1% en souffrent sous la forme sévère. Dans certains sous-groupes de femmes, la prévalence de l'anémie est plus élevée que celle observée au niveau global. On note, par exemple, une prévalence de 75% dans le Centre-Nord et une prévalence de 64% chez les femmes enceintes.

1.8.4 Genre et protection sociale

En Côte d'Ivoire, la pauvreté touche plus les femmes (47,4%) que les hommes (45,4%), une situation qui est parfois entretenue par la précarité et le caractère informel du travail ou des activités productives des femmes. La pauvreté est entretenue par l'ampleur du sous-emploi (20,9% de la population active en 2014) et du chômage des jeunes (9,6%) et des femmes (10% contre 4,8% chez les hommes) . Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), les programmes et projets de filets sociaux productifs visent à lutter contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés, notamment chez les jeunes et les femmes par : (i) la création d'opportunités économiques et d'emplois à travers le développement d'activités génératrices de revenus et (ii) l'assurance d'une sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition des ménages les plus pauvres.



Chapitre 2 : Analyse des politiques, stratégies, plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire

2.1 Revue des politiques, stratégies, plans et programmes

La vision globale du Gouvernement s'appuie sur le Plan National de Développement (PND) qui a pour objectif principal de permettre à la Côte d'Ivoire d'être émergente à l'horizon 2020. Le PND définit des objectifs généraux prioritaires, une stratégie d'évolution, et enfin des secteurs de croissance. Cinq résultats d'impact stratégiques sont définis dans le cadre du PND et ceux-ci visent à créer une société intègre en convergence autour des Objectifs de Développement Durable (ODDs). Le PND identifie cinq secteurs dans lesquels la Côte d'Ivoire doit investir pour assurer une croissance économique forte et pérenne : le secteur agricole (avec des cultures comme le cacao, le café, la banane, le coton, l'huile de palme, la canne à sucre, le caoutchouc, l'anacarde, l'igname, le manioc, la banane plantain et le riz), le secteur de l'agro-industrie par la transformation des produits agricoles, le secteur minier, pétrolier, gazier et électrique, le secteur du transport et du commerce, et enfin le secteur des télécommunications.

Au regard de la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers ses quatre piliers (disponibilité, accessibilité, utilisation, stabilité), la revue des politiques, stratégies, plans et programmes s'intéresse d'une part aux secteurs directement contributifs (nutrition, agriculture et ressources animales et halieutiques) et d'autre part à des secteurs connexes comme le commerce, l'éducation, les infrastructures économiques, la protection sociale et l'environnement.

2.1.1 Nutrition

- *La nutrition, une priorité du Gouvernement*

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait de la nutrition une de ses priorités. C'est ainsi que le pays a adhéré au mouvement « Scaling Up Nutrition » (SUN) en juin 2013, pour réaffirmer son engagement en faveur d'une bonne nutrition de sa population. Un décret, formalisant la plateforme multisectorielle en Conseil National pour la Nutrition (CNN) rattaché à la Primature, a été pris en juillet 2014. Le CNN s'est doté d'une nouvelle politique de nutrition opérationnalisée à travers le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020⁵³.

- *Le PNMN : une vision claire et des objectifs précis*

La vision du PNMN est de garantir à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être et soutenir durablement une croissance inclusive et le développement du pays. Le PNMN se décline en sept axes stratégiques, à savoir : (i) la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles ; (ii) le renforcement de la prise en charge de la malnutrition ; (iii) l'accroissement de la disponibilité des aliments nutritifs et diversifiés ainsi que l'accès à ces aliments ; (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments ; (v) le renforcement de la résilience des ménages aux crises alimentaires et nutritionnelles ; (vi) l'amélioration de l'hygiène, de l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement et (vii) la création d'un environnement favorable à la nutrition et le renforcement de la gouvernance.

Les objectifs spécifiques de ce plan pour 2020 sont entre autres de : (i) réduire à 20% la prévalence du retard de croissance ; (ii) réduire à 5% le taux d'émaciation ; (iii) réduire à 12% la prévalence du faible poids à la naissance ; (iv) réduire de 10% la prévalence du surpoids ; (v) réduire à 60% la prévalence de l'anémie chez l'enfant et à 42% chez la femme en âge de procréer et (vi) d'éliminer les troubles dus à la carence en iode. Ce plan est aussi doté de certains objectifs sectoriels à savoir : (i) la réduction de la prévalence de la sous-alimentation à 15% ; (ii) l'accroissement du taux d'allaitement exclusif

53 Voir Côte d'Ivoire, Plan National Multisectoriel pour la Nutrition (PNMN) 2016-2020, et Scaling UP Nutrition, Rapports d'avancement Côte d'Ivoire, 2016 et 2017

à 50% ; (iii) l'adoption des actions essentielles en nutrition par 40% de la population ; (iv) la réduction du taux d'insécurité alimentaire en milieu rural en dessous de 10% ; (v) la réduction de la prévalence des maladies liées aux aliments contaminés ; (vi) la couverture à 100% de l'accès à l'eau potable dans les zones à forte prévalence de malnutrition ; (vii) la couverture à 100% en cantines scolaires dans les zones à forte prévalence de malnutrition et d'insécurité alimentaire ; (viii) la couverture maladie universelle à 80% de la population et (ix) l'apport de services sociaux à 70% de la population hautement vulnérable.

- *Le PNMN 2016-2020 : un plan nécessitant une synergie d'actions du système de suivi-évaluation multisectoriel*

Les objectifs du PNMN ont été fixés de manière conjointe ainsi que les interventions sectorielles. Le processus de mise en œuvre définit clairement le rôle des parties prenantes. L'évaluation des capacités opérationnelles des différents acteurs impliqués dans le programme a permis de mettre en place un plan de travail annuel avec des activités définies pour chaque acteur selon son domaine de compétence. Cette programmation a été facilitée dans le cadre du Programme d'Investissement Public (PIP 2017-2019). Un accent particulier a été mis sur le cadre favorable et la gouvernance du PNMN et responsabilise le CNN (Primature) afin de lui permettre d'accompagner et de renforcer les capacités des acteurs sectoriels.

Cependant, si tous les acteurs de mise en œuvre ont leur propre dispositif de suivi-évaluation opérationnel, le système de suivi évaluation multisectorielle devant permettre une capitalisation de la synergie d'action et une centralisation des acquis tarde à prendre forme.

- *Le PNMN 2016-2020 : un plan ciblé pour 2020 devant répondre aux défis de l'ODD2 d'ici à 2030*

Les axes stratégiques du PNMN portant sur le renforcement de la prise en charge de la malnutrition et l'accroissement de la disponibilité des aliments nutritifs et diversifiés ainsi que leur accès, définissent des indicateurs qui sont alignés sur ceux des cibles 2.1 et 2.2 de l'ODD2 (Tableau 8). La cible de la sous-alimentation fixée à 15% d'ici 2020 par le PNMN est un objectif réalisable au regard de la tendance actuelle de la sous-alimentation qui est de 15,4% pour l'année 2015 selon les données de FAOSTAT.

Le défi de la faim zéro en Côte d'Ivoire d'ici à 2030 sera donc de réduire la prévalence de la sous-alimentation de 15% à moins de 5%, valeur limite fixée par la FAO dans le cadre d'une étude de simulation pour l'atteinte de la faim zéro en 2030. Mais l'analyse statistique de projection des données de la prévalence de la sous-alimentation (Annexe Figure A1) indique une valeur de 12% en 2030 si la tendance actuelle est maintenue, ce qui donne un gap de 7% par rapport à l'objectif faim zéro. Le risque de ne pas réaliser le défi de la faim zéro en Côte d'Ivoire est donc réel si les programmes et projets issus du PNMN tardent à être exécutés faute de financement et/ou de mécanisme de coordination.

La réduction du taux de sous-alimentation couplée à la mise en œuvre effective des activités du PNMN visant à faciliter l'accès aux aliments nutritifs devrait avoir pour effet de réduire la prévalence de 20,5% à 10% telle que fixée par le PNMN en 2020. En effet, la prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national évolue à la baisse en passant de 17,5% en 2012 à 12,8% en 2015. Une cible de 5% pourrait également servir d'indicateur pour 2030⁵⁴ en tenant compte des degrés de sévérité de l'insécurité alimentaire, ce qui donnerait un gap à combler de 5% par rapport à l'année de référence 2020. En ce qui concerne les cibles du retard de croissance, de l'émaciation et du surpoids telles que définies par l'OMS pour 2025, la réalisation effective des interventions spécifiques à la nutrition telles que prévues dans le PNMN devraient permettre à la Côte d'Ivoire de réaliser le défi de la lutte contre ces formes de malnutrition au regard de la baisse significative des prévalences entre 2012 et 2016 (Tableau 7).

- *Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) : un plan d'appui nécessaire à la mise en œuvre du PNMN*

Dans le domaine de la santé qui est en lien étroit avec la nutrition des populations, le cadre programmatique s'appuie sur le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020. Ce plan a pour objectif global d'améliorer l'état de santé de

⁵⁴ FAO, FIDA et PAM. 2016. Objectif Faim Zéro : le rôle crucial des investissements dans la protection sociale et l'agriculture. Rome, FAO

la population à travers une offre de services de santé de qualité dans toutes les régions pour une prise en charge adéquate et optimale. Le PNDS 2016-2020 s'articule autour de six axes stratégiques à savoir : (i) la gouvernance et leadership ; (ii) le financement de la santé ; (iii) l'offre et l'utilisation des services de santé ; (iv) la lutte contre la maladie ; (v) la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes et (vi) la prévention et la promotion de la santé et de l'hygiène publique. Ce plan ambitionne d'ici à 2020, entre autres de : (i) réduire la mortalité liée au paludisme de 50% ; (ii) réduire la mortalité liée au VIH/SIDA de 75% ; (iii) réduire la prévalence de la malnutrition de 25% ; (iv) réduire la mortalité liée à la tuberculose de 20% et (v) réduire la mortalité liée aux maladies non transmissibles.

2.1.2 Agriculture et productions animales et halieutiques⁵⁵

- *La sécurité alimentaire : un enjeu majeur de l'agriculture ivoirienne*

L'importance du problème de la sécurité alimentaire (objectif politique : autosuffisance alimentaire) a très tôt été insérée dans les plans quinquennaux de développement successifs (1971-75 et 1976-80) ; le Plan Directeur du Développement Agricole (1992-2015), et aujourd'hui encore dans les phases successives du Plan National de Développement (2012-2015 et 2016-2020), dont la mise en œuvre sectorielle agricole est formulée dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2017 et PNIA 2018-2025).

- *Le PNIA : le nouveau cadre de référence de la politique agricole*

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a adopté un Programme National d'Investissement Agricole qui est le cadre de référence pour les interventions publiques dans le secteur agricole. Le PNIA a pour objectif d'accroître la croissance de la production agricole de 9% à l'horizon 2020, de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire. A cet effet, des stratégies sous sectorielles ont été adoptées. Il s'agit d'une part de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR 2012-2020) et de la Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le riz (SNDCV 2015-2020) développées par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). La SNDR (2012–2020) a pour objectif de porter la production en riz à environ 2,1 millions de tonnes en 2018 et à couvrir les besoins nationaux en riz d'ici 2020. Quant à la SNDCV (2015-2020), elle ambitionne de couvrir, à l'horizon 2020, l'ensemble des besoins de consommation nationale en produits vivriers (autres que le riz), de dégager des surplus pour l'exportation, d'accroître la valeur ajoutée et de créer des emplois.

D'autre part, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a élaboré le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020). Ce plan vise à accroître la production de viandes (augmentation à 59,86% de couverture des besoins en 2020) et de poissons (augmentation à 70% de couverture des besoins en 2020).

Ces stratégies prennent en compte les potentialités vivrières régionales, basées sur les critères agro-climatologiques de notre pays. Par ailleurs, elles prennent en compte toutes les contraintes identifiées à la base, par les acteurs du monde agricole, portant sur l'intensification et la stabilisation de ces cultures : amélioration des rendements – semences variétales performantes, utilisation des engrais, mécanisation agricole, maîtrise de l'eau, etc. Ces stratégies visent en fin de compte, à rendre le secteur des vivriers et des productions animales plus performant et compétitif.

- *Le PNIA I (2012-2015) : un financement contraint*

L'exécution des projets du PNIA I a permis de relancer l'agriculture de Côte d'Ivoire, et posé les fondements pour une transformation structurelle du secteur. Les progrès réalisés se traduisent par un taux de croissance annuel moyen du secteur (en valeur) de 6% sur 2010-2014, et l'atteinte de niveaux d'autosuffisance pour plusieurs filières (manioc, igname, et riz à hauteur de 66%).

⁵⁵ Côte d'Ivoire, MINADER, PNIA 2012-2015

MINADER, Bilan du PNIA 2012-2015

Côte d'Ivoire, MINADER, PNIA 2018-2015, Document provisoire

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, le PNIA I a permis d'enclencher une dynamique positive sans précédent. Cette dynamique de mobilisation des acteurs clés, notamment les acteurs privés en faveur de l'agriculture ivoirienne s'est justifiée par la stratégie globale du PNIA I, élaborée de façon consultative, et répondant aux défis les plus importants du secteur. Ainsi, on a noté un intérêt affiché par le secteur privé qui s'est traduit par une part importante d'intentions de financement s'élevant à 65% des 2 040,5 milliards budgétés lors de la table ronde de septembre 2012. Ce dynamisme dans les intentions d'investissements privés a été stimulé par les incitations fiscales mises en place à travers le CEPICI.

Cependant, les financements effectivement mobilisés ont été largement en deçà des engagements car seulement 1309 milliards de F CFA ont pu être mobilisés en trois ans, soit 64% du coût total du PNIA I. Le privé n'a réalisé que 25 % des 65% des investissements prévus. Plusieurs obstacles inhérents au secteur agricole ont été relevés pour expliquer cette faible matérialisation des intentions de financement du privé. Il s'agit notamment de l'accès limité aux produits et services financiers des acteurs du secteur, des mesures incitatives parfois peu adaptées aux besoins réels des acteurs du secteur, ou partiellement mises en œuvre (telles que celles sur le foncier) et une faible diffusion des technologies modernes et adaptées aux besoins du secteur.

- *Le PNIA I : un programme à faible impact sur les populations paysannes*

Au niveau du développement social, la mise en œuvre des projets du PNIA I a permis de créer plus de 600 000 emplois directs et environ 4,5 millions de personnes sont activement employées par le secteur à 2015. Cela a eu pour conséquence la baisse d'environ 6% du taux de pauvreté dans les zones rurales qui reste toujours élevé, passant de 62,5% en 2008 à 56,8% en 2015. Mais, malgré le fait que le secteur agricole emploie une part importante de la population active rurale, les revenus qu'il génère sont faibles, ce qui entraîne des taux de pauvreté en milieu rural plus élevés (près de 60%) que celui en milieu urbain (35,9%).

En ce qui concerne le genre, un certain nombre de points positifs peuvent être relevés notamment l'implication des femmes dans les projets de PNIA I en fixant des quotas des sexes féminins. L'objectif est d'assurer que celles-ci puissent bénéficier de manière plus équitable des projets mis en œuvre. A titre d'exemple, on peut citer entre autres le Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de Stabilisation des bases de vie de la population dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (PACCS) qui a défini un quota de 50% de femmes dans son cahier des charges. De manière similaire, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO /WAAPP) a touché un total de 280 000 bénéficiaires, dont 47% de femmes, contre un objectif initial de 40%. Cet impact positif auprès des femmes évoluant dans la filière agricole ivoirienne aurait cependant pu aller au-delà, au travers des projets mieux adaptés à leurs défis. Enfin, s'agissant des jeunes, les résultats de réalisation des projets du PNIA I ont montré un impact positif sur ces derniers par leur intégration dans les différentes filières agricole. Toutefois, les analyses ont montré que des efforts supplémentaires restent à faire pour mieux les impliquer dans la filière – notamment en termes d'appui technique et financier, mais aussi en termes de sensibilisation quant aux opportunités de génération de revenus et d'épanouissement professionnel dans le secteur agricole.

- *Le PNIA I : une faiblesse d'indicateurs SMART-ODD2 liées à la performance de ces activités*

Certaines activités des programmes de PNIA I portant sur la productivité et la compétitivité des productions agricoles, la durabilité des pratiques agricoles et la préservation de la biodiversité sont alignées aux cibles 2.3, 2.4 et 2.5 de l'ODD2 (Tableau 9).

Les activités du PNIA I liées directement à la cible 2.3 ont concerné entre autres la relance de la production de la filière rizicole, l'appui aux productions des filières vivrières, animales et halieutiques et l'amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité. La réalisation de ces activités s'est traduite par une augmentation de la production de riz de 12% par an (2012-2016) et une croissance de 8 % de la production des filières vivrières autre que le riz entre 2010 et 2016. La filière de la pêche a connu aussi une hausse de sa production de 37% sur la même période. Cependant, ces augmentations sont tirées par une croissance des superficies car les rendements demeurent faibles et stagnants, ce qui soulève la problématique endémique de l'accroissement de la productivité des petits exploitants pour permettre d'atteindre la cible 2.3.

Concernant la cible 2.4 dont l'indicateur porte sur l'exploitation productive et durable des zones agricoles, les activités du PNIA I exécutées en lien avec cette cible ont permis de réaliser des aménagements hydro-agricoles assurant la maîtrise de l'eau. Toutefois, des efforts supplémentaires restent à faire dans le domaine des infrastructures hydro-agricoles pour atténuer les effets du changement climatique afin d'atteindre cette cible à l'horizon 2030.

Enfin, s'agissant de la cible 2.5, les indicateurs visent essentiellement à la préservation de la biodiversité floristique et faunique. Le PNIA I a adressé cette cible par les activités de réhabilitation du potentiel génétique animal et végétal et de stabilisation et restauration des zones forestières. Les activités de réhabilitation portent actuellement sur la reconstruction des banques génétiques perdues après la crise socio-politique. Cependant, le CNRA ne dispose que de 9% au lieu de 20% de budget prévu à la recherche et au développement. Au niveau des activités de restauration du couvert forestier, il est d'abord important de noter que la proportion de territoire couverte par la forêt en Côte d'Ivoire a fortement diminué et ne représente que 6%, alors que l'ONU estime qu'un couvert minimum de 20% est nécessaire afin d'être écologiquement viable. Cette baisse de la couverture forestière est due à la forte déforestation que connaît le pays ; celle-ci est estimée à une perte de 200 000 hectares chaque année. Néanmoins, la tendance actuelle est au reboisement et à l'aménagement des forêts classées. Ainsi, l'implémentation du PNIA I a permis de reboiser 25 496 ha entre 2010 et 2014 et d'assurer l'aménagement de 713 326 ha de six (6) forêts classées.

Bien que, de façon générale, les activités du PNIA I soient en phase avec les cibles 2.3, 2.4 et 2.5, il est bon de relever que le PNIA ne définit pas très clairement les indicateurs de mesure de performance de ces activités permettant de mesurer les avancées par rapport à l'atteinte de ces cibles d'ici 2030.

- *Le PNIA II (2018-2025) : deuxième génération pour adresser les insuffisances*

Dans le souci d'apporter des réponses aux insuffisances du PNIA I, le PNIA II (2018-2025) a été adopté. Cette deuxième génération du PNIA vise à doter la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2025, d'une agriculture durable, inclusive, compétitive, transformée structurellement, et soutenant le développement de l'économie nationale. A travers une approche de développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, le PNIA II comprend 4 objectifs stratégiques : (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique par l'approche développement intégrale des chaînes de valeur, dans une logique d'accès aux marchés à la fois internationaux et nationaux ; (ii) la mise en place de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique durables, respectueux de l'environnement ; (iii) une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ; et (iv) la gouvernance institutionnelle.

Plus particulièrement, le PNIA II adresse les cibles 2.1 et 2.2 liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans son programme 4. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des acteurs, et la promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Ainsi, au niveau de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, trois principales activités sont prévues à savoir : (i) le renforcement de l'accès des ménages vulnérables aux aliments, (ii) le développement de produits à haute valeur nutritive, et (iii) l'éducation et la sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles. S'agissant de l'amélioration de la protection sociale des communautés rurales, quatre activités seront réalisées. Il s'agit de: (i) la caractérisation de la vulnérabilité des populations rurales, (ii) la facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales, (iii) l'accroissement durable des revenus des petits producteurs, et (iv) le développement des infrastructures socio-économiques.

La prise en compte de tous les aspects de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la nouvelle version du PNIA fait de ce programme la cheville ouvrière pour l'atteinte de toutes les cibles de l'ODD2. Cependant, sa mise en œuvre effective et efficiente risque de se heurter aux problèmes de financement, telle que l'a été celle du PNIA première génération, si la tendance actuelle de mobilisation des ressources est maintenue.

Tableau 8 : Analyse du PNMN par rapport aux cibles 2.1 et 2.2 de l'ODD2

Plan National Multisectoriel de la Nutrition (PNMN)						
Cibles	Indicateurs ODD2	Activités PNMN	Indicateurs PNMN 2020	Indicateurs référence faim zéro	Analyse des gaps	Enjeux et défis de mise en œuvre
Cible 2.1	<p>Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire</p>	Accroître la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés pour la consommation	<p>Réduire de 20,5% à 15% la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique</p> <p>Réduire la proportion des ménages en insécurité alimentaire en milieu rural en dessous de 10%</p>	<p>Moins de 5%</p> <p>Moins de 5%</p>	<p>Depuis 2013, la Côte d'Ivoire enregistre une prévalence de sous-alimentation autour de 15%. L'analyse statistique de projection indique une valeur de 12% à l'horizon 2030 risquant ainsi de compromettre le défi de la faim zéro. Le gap à combler dans ce cas serait de 7% par rapport à la cible de 2030 qui est de 5%.</p> <p>La prévalence de l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire est de 12,8% pour l'année 2015. La mise en œuvre effective du PNMN devrait permettre d'atteindre la cible pour 2020. Cependant le gap à combler pour 2030 serait de 5% par rapport à la cible de 2030 qui est de 5%.</p>	Réduction significative des prévalences de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire
Cible 2.2	<p>Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p>	Renforcer la prise en charge de la malnutrition	<p>Réduire de 29,8% à 20% la prévalence du retard de croissance</p> <p>Réduire de 7,5% à 5% la prévalence de la malnutrition aiguë globale</p> <p>Réduire de 10% la prévalence du surpoids</p>	<p>Moins de 20%</p> <p>Moins de 5%</p> <p>Moins de 3%</p>	Les tendances de réduction du retard de croissance, de l'émaciation et de l'obésité entre 2012 et 2016 permettent d'entrevoir une atteinte des cibles pour 2020 et partant ceux de 2030 compte tenu de leur alignement sur les cibles définis par l'OMS pour 2025. Ces cibles définies par l'OMS sont considérées comme ceux de la faim zéro.	Réduction considérable de la prévalence de toutes les formes de malnutrition

Tableau 9 : Analyse du PNIA par rapport aux cibles 2.3, 2.4 et 2.5 de l'ODD2

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)					
Cibles ODD2	Indicateurs ODD2	Activités PNIA	Indicateurs PNIA 2025	Analyse des gaps	Enjeux et défis de mise en œuvre
Cible 2.3	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	Relance de la production de la filière rizicole	Rendement des variétés en culture, Volume de la production nationale	Augmentation de la production de riz de 12% par an (2012-2016). Cependant le rendement compris entre 2,1 t/ha (2005) et 1,3 t/ha (2015) a une tendance à la baisse.	Productivité plus accrue des différentes filières agricoles, animales et halieutiques Instauration d'une vraie politique d'intrants agricoles en Côte d'Ivoire
		Appui aux productions des filières vivrières, animales et halieutiques	Volume des productions des filières vivrières, animales et halieutiques	Croissance agricole globale de 6% avec 8% pour la production des filières vivrières (2010-2016). Cette augmentation est tirée par une croissance des superficies car Les rendements demeurent faibles et stagnant.	
		Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	Coût des intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) en baisse	Le coût des intrants n'a pas connu de baisse et demeure toujours élevé faute de système de taxes, d'exonération fiscale et douanière.	
Cible 2.4	Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	Réalisation des aménagements hydro-agricoles	Infrastructures de retenues d'eau, de pompage et d'irrigation réalisées et fonctionnelles	Avancée notable au niveau des aménagements hydro-agricoles (8 barrages hydro-agricoles/12 exécutés et 130 sur 200 PFE effectués et aussi 1050 ha de bas-fonds réalisés). Néanmoins, des efforts supplémentaires restent à faire dans ce domaine. Existence d'un programme national de sécurisation foncière (PNSF). Seulement 3071 certificats fonciers délivrés dont 197 au profit des femmes, pour une superficie cumulée de 86 922 ha, et 279 territoires des villages ont fait l'objet d'une délimitation sur environ 8571 attendus au niveau national soit 3,25 % Inexistence d'un conseil national pour le vivrier	Infrastructures hydro-agricoles considérables pour atténuer les effets du changement climatique Manque de continuité dans les financements suivi du coût élevé et la complexité des opérations
		Elaboration d'un plan national d'aménagement du terroir	Un plan national d'aménagement du terroir mis en place		
		Dynamisation du dispositif national de conseil agricole	Dispositif national de conseil agricole actualisé et fonctionnel		

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)					
Cibles ODD2	Indicateurs ODD2	Activités PNIA	Indicateurs PNIA 2025	Analyse des gaps	Enjeux et défis de mise en œuvre
Cible 2.5	<p>Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p>Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu</p>	<p>Réhabilitation du potentiel génétique animal et végétal</p> <p>Stabilisation et restauration des zones forestières</p> <p>Préservation de la biodiversité faunique et floristique</p>	<p>Potentiel génétique animal et végétal réhabilité et disponible</p> <p>Proportion de territoire couverte par la forêt</p> <p>Existence d'un inventaire actualisé des ressources fauniques et floristiques</p>	<p>Le potentiel génétique est en reconstruction après la crise socio-politique. Cependant le CNRA ne dispose que 9% au lieu de 20% de budget prévu à la recherche et au développement</p> <p>De 16 millions d'hectares au lendemain de l'indépendance, nous sommes passés à 3,4 millions d'hectares (représentant 6% du territoire), soit une perte de 200000 hectare/an. Un total de 25 496 ha a été reboisé entre 2010 et 2014 et six forêts classées (713 326 ha) ont été aménagées.</p> <p>Le taux d'agression des forêts classées a diminué de 50% en 2010 à 40% en 2014, et le taux de forêts classées gérées selon un plan d'aménagement a augmenté de 37,2% en 2010 à 41,1% en 2014</p> <p>Concernant la faune, certains projets visant à améliorer la gestion durable de celles-ci ont été initiés mais des efforts supplémentaires restent à faire.</p>	<p>Besoins importants de ressources et moyens des services agricoles de recherche et développement</p> <p>Initiation des programmes d'agroforesterie</p> <p>Le prélèvement incontrôlé de la faune.</p> <p>L'élaboration d'une loi pour la gestion durable de la faune accompagnée de l'adoption d'une fiscalité sur la faune.</p>

2.1.3 Education-formation et recherche ⁵⁶

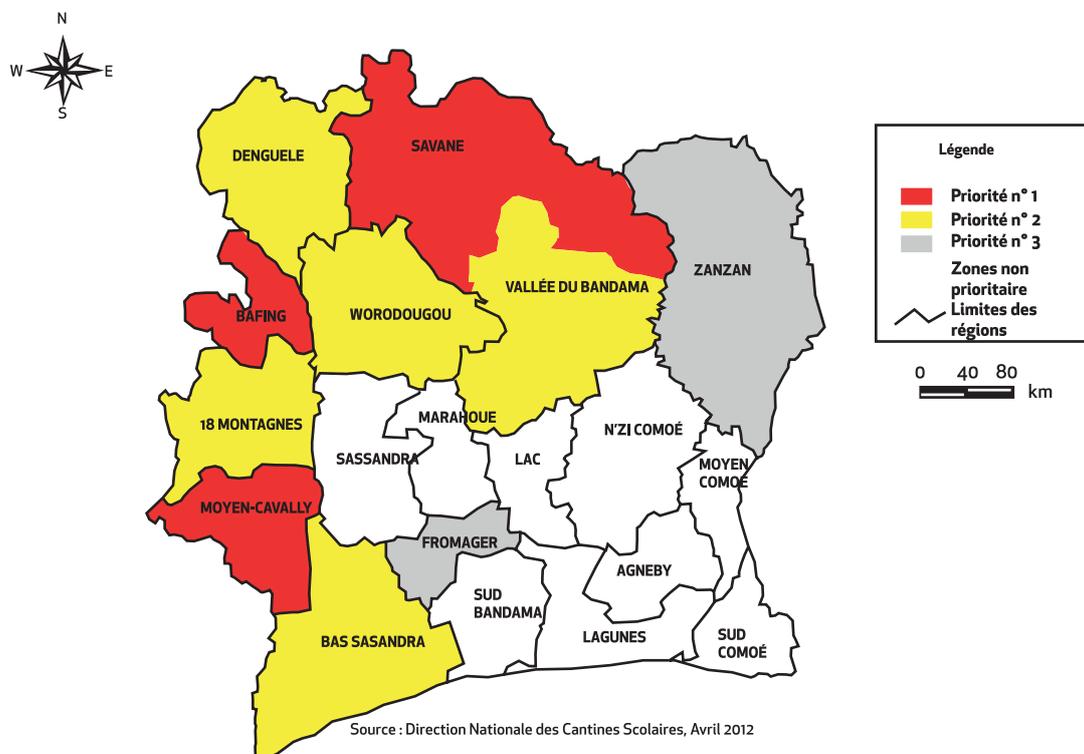
- *L'alimentation scolaire comme soutien de l'accès à l'éducation primaire*

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP), dans l'optique de l'éducation pour tous, a élaboré et mis en œuvre en Avril 2012, la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (SNAS) pour la période 2012-2017. La revue de cette stratégie est en cours, dont les résultats serviront au renouvellement du SNAS, pour la période 2018-2022.. Cette stratégie a pour objectifs spécifiques de : (i) améliorer l'inscription et la fréquentation des garçons et surtout des filles ; (ii) permettre l'accès et le maintien des garçons et des filles dans le système éducatif ; (iii) améliorer les capacités de concentration et d'apprentissage des élèves ; (iv) contribuer à la baisse du nombre des abandons ; (v) réduire la disparité entre garçons et filles ; (vi) réaliser la vision d'« une école, une cantine, un groupement de production ». La Direction des Cantines Scolaires (DCS), l'une des Directions Centrales du MENET-FP contribue à l'objectif de l'Education Pour Tous (EPT) par la fourniture de repas scolaires sur toute l'étendue du territoire.

- *La SNAS : un mécanisme de ciblage et de financement à renforcer pour accroître l'accès aux cantines scolaires*

Pour le ciblage des rationnaires sur le territoire national, la SNAS 2012-2017 s'est appuyée sur l'intégration de quatre indicateurs que sont : (i) le niveau d'insécurité alimentaire ; (ii) le taux brut de scolarisation (TBS) ; (iii) le taux d'achèvement au primaire (TAP) et (iv) la prévalence de la malnutrition chronique. Cette approche de ciblage a permis d'identifier 4 zones en fonction des données statistiques régionales des quatre indicateurs cités plus haut. Parmi ces 4 zones, la zone de priorité 1 correspond aux régions du Nord et de l'Ouest pour lesquelles ces indicateurs possèdent les valeurs les plus faibles. Les zones de priorité 1 et 2 sont soutenues par le PAM tandis que les zones 3 et 4 sont financées par l'Etat (Figure 17).

Figure 17: Cartographie de ciblage des rationnaires SNAS 2012-2017



Source : Document de stratégie nationale d'alimentation scolaire, 2012

⁵⁶ Direction des Cantines Scolaires Rapports d'activités, 2012-2016

Sur la période de mise en œuvre 2012-2017, le nombre de cantines scolaires a augmenté passant de 5177 à 5575 soit une hausse d'environ 8%. Pour l'année 2015/2016, un nombre total de 1 074 950 rationnaires a été enregistré dont 31% soutenus par le PAM et 69% par la partie gouvernementale. La couverture nationale en cantines scolaires est quant à elle passée de 43,73% en 2015/2016 à 44% en 2016/2017 avec la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) de Bouna qui bénéficie de la plus forte couverture (70%) contre 11% pour la DRENET Abidjan 2 (Bilan DCS, 2016).

Malgré tous les efforts déployés par le Gouvernement pour sélectionner davantage de rationnaires et augmenter le nombre de cantines, il n'en demeure pas moins que de nombreuses contraintes limitent la portée de la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire. Les contraintes portent sur : (i) le taux de couverture nationale en cantines qui reste inférieur à 50% à cause du sous-financement ; (ii) la contribution financière marginale des communautés rurales urbaines (17% contre 37% prévus) ; (iii) le manque d'infrastructures de base (réfectoire, cuisine, magasins) pour plus de 50% des cantines et (iv) la réduction du nombre de jours de fonctionnement des cantines à 70 jours dans la zone de priorité 1 et à 18 jours dans les zones de priorité 2, 3, 4 sur l'année scolaire contre 100 jours prévus.

- *La SNAS : mobiliser davantage les groupements agricoles pour pérenniser les cantines scolaires*

Dans sa mise en œuvre, la SNAS fait de la mobilisation des groupements agricoles autour des cantines une priorité à travers son slogan : « une école, une cantine, un groupement ». L'appui aux groupements agricoles se fait dans le cadre du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (PIPCS) à travers des dons de petits matériels agricoles, d'intrants, de formations et d'encadrement technique pour un coût de 132 millions F CFA sur trois ans (2014-2016). Le nombre de groupements agricoles mobilisés a augmenté entre 2012 et 2016 passant de 726 à 1108. Ces groupements agricoles, constitués de 83% de femmes et 17% d'hommes ont produit 22 556,87 tonnes de vivres (céréales, les féculents, les légumes et légumineuses) et offert 861,34 tonnes aux cantines scolaires. Le renforcement des capacités des groupements agricoles permet donc d'assurer leur efficacité croissante dans l'approvisionnement en vivres des cantines.

Cependant, les besoins en formations sur les bonnes pratiques culturales de ces groupements ne sont assurés qu'à 45% et le taux de couverture nationale des groupements reste faible, se situant autour de 20,3%. Par ailleurs, la DCS mobilise difficilement ses ressources planifiées pour l'achat des vivres et les écarts budgétaires sont estimés 8,655 milliards pour l'année 2016/2017. Il s'en suit que l'approvisionnement et les apports en denrées couvrent moins de 5 jours de fonctionnement de 41% des cantines scolaires. En outre, les structures agricoles mobilisées autour des cantines sont confrontées à des problèmes de conservation et de transformation des denrées, occasionnant ainsi des pertes post-récolte. A toutes ces contraintes s'ajoutent : (i) le faible taux d'alphabétisation et l'âge avancé des membres des groupements agricoles et (ii) les techniques culturales rudimentaires qui augmentent la pénibilité des travaux.

- *La SNAS : de la nécessité de renforcer l'éducation nutritionnelle des acteurs*

L'un des objectifs de la SNAS est de contribuer à l'amélioration du statut nutritionnel des élèves par l'accroissement à 100% du taux des écoles qui servent des repas diversifiés et équilibrés. Dans ce cadre, la DCS a élaboré un manuel de menus à base d'aliments locaux pour le renforcement des capacités des cantinières et des membres de la communauté en matière de nutrition. De façon générale les cantines scolaires servent des repas équilibrés et l'hygiène dans les écoles à cantines est globalement satisfaisante. Elle se situe à 87% pour les locaux, à 95% pour la propreté du personnel, à 95% pour les aliments, à 87% pour le lavage des mains et à 90% dans la gestion des déchets. En dépit des forces ci-dessus mentionnées, les mets servis aux élèves comprennent rarement des fruits et seulement 41% des agents centraux de la DCS ont bénéficié de séances de formation sur l'utilisation du manuel de menus. En outre, un nombre limité de gérants de cantines et d'enseignants ont bénéficié de renforcement de capacités en matière d'éducation nutritionnelle.

- *La Recherche-Développement : un très faible niveau de financement*

En ce qui concerne le secteur de la recherche scientifique, un certain nombre de structures existent avec des missions d'accompagnement de l'action publique dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit notamment du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), du Centre de Recherches Océanologiques d'Abidjan (CRO) qui fait des recherches sur la connaissance et l'exploitation de l'environnement aquatique, de l'Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) qui intervient en tant que bureau d'études et d'ingénierie pour les unités agro-industrielles et les procédés technologiques de valorisation des produits agricoles. D'autres structures de recherches telles que le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) et les Universités participent aux efforts de recherche en Côte d'Ivoire. Depuis une décennie environ, la recherche scientifique en Côte d'Ivoire connaît de nombreux problèmes qui se résument au plan financier par un faible niveau de financement des activités de la recherche (moins de 1% du PIB) et aux plans matériel et humain par l'insuffisance de chercheurs, la mauvaise utilisation des ressources humaines, matérielles, l'insuffisance et l'inadéquation des équipements de recherche, la vétusté et l'obsolescence des infrastructures du dispositif de recherche et la faible valorisation et diffusion des résultats de la recherche.

2.1.4 Emploi et protection sociale⁵⁷

- *La protection sociale : un axe majeur du PND*

De façon globale, pour assurer la protection sociale des populations, le Gouvernement a prévu dans le PND 2012-2015 trois axes majeurs qui se déclinent dans différentes mesures. Le premier axe vise à rendre la gestion du système de la protection sociale participative. Le deuxième axe de la protection sociale envisage d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services d'action sociale. Enfin le troisième axe ambitionne de faire bénéficier les groupes vulnérables spécifiques d'une protection sociale adéquate par : (i) la mise en place d'un dispositif de prise en charge des groupes vulnérables spécifiques, (ii) l'amélioration du bien-être de 50% des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) et leur famille ; (iii) le développement d'un mécanisme de système national de couverture sociale, (iv) l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui assure les prestations de service de santé.

- *La SNPS : une stratégie à traduire en projets viables à l'échelle nationale*

Pour mettre en œuvre ces orientations, une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) élaborée par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle a été adoptée par le Gouvernement en Mai 2014. L'objectif général de la SNPS est de construire progressivement un système de protection sociale qui renforce les capacités des ménages et individus les plus vulnérables et qui permette aux populations de mieux gérer les risques.

Malgré l'adoption de cette stratégie, les transferts alimentaires sont limités dans l'espace et dans le temps en Côte d'Ivoire avec quelques secours ponctuels et d'urgence dans la région de l'Ouest en proie à une instabilité due à des conflits communautaires. En ce qui concerne les services d'action sociale, il est noté une faible couverture de nombreuses familles et individus vivant dans des situations à haut risque. En effet, selon la Banque Mondiale en 2015, l'aide sociale couvre seulement 5,8% de la population dont 0,4% en milieu rural contre 1,3% en milieu urbain. Par ailleurs, en milieu rural, 2,4% des ménages les plus pauvres sont couverts contre 2,7% des ménages les plus riches⁵⁸. Le système de couverture maladie universelle se met progressivement en place.

En vue de renforcer la résilience des ménages pauvres, le Gouvernement a obtenu de la Banque Mondiale, un don de 50 millions de dollars US pour financer le Projet Filets Sociaux productifs. Ce projet vise à améliorer les revenus des populations pauvres dans des zones rurales cibles à travers un programme de transferts monétaires qui devra permettre aux ménages d'améliorer leur consommation de base et leur productivité de différentes façons. Ce projet comprend trois composantes dont une, portant sur le suivi-évaluation et qui cible les ménages pauvres avec enfants de moins de 5 ans, y compris les femmes enceintes. Ce projet couvre la période 2015-2020 et vise 35 000 ménages en milieu rural dans les trois régions (Centre, Nord et Ouest) enregistrant les forts taux de pauvreté chronique et de malnutrition infantile en Côte d'Ivoire.

2.1.5 Commerce et industrie

- *Le CNLVC : un instrument pertinent de lutte contre la vie chère*

En relation avec l'objectif de ODD2 et sa cible 2.c, les pays doivent adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires.

Au niveau du commerce intérieur, le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC) rattaché au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, a été créée par arrêté N°345 du 04 Septembre 2014 du Premier Ministre. Il est chargé entre autres : (i) de veiller à la mise en œuvre effective des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie; (ii) d'assurer une veille permanente sur les prix des produits de grande consommation ainsi que sur leur disponibilité sur toute l'étendue du territoire national et (iii) de proposer des réponses aux revendications sociales émanant des centrales syndicales et des associations de consommateurs liées à la flambée des prix des produits de première nécessité. De façon pratique le Gouvernement a pris par Décret Présidentiel N° 2017-467 du 12 Juillet 2017 des mesures de plafonnement des prix de certaines denrées faisant l'objet de pratiques spéculatives, à savoir le riz dont la Côte d'Ivoire importe plus de 1 million de tonnes annuellement, l'huile, le sucre, la tomate concentrée et le ciment.

- *L'OCPV : une structure dont les capacités opérationnelles sont à renforcer*

En ce qui concerne le volet commercialisation des produits alimentaires, l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) sous la tutelle du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, facilite l'organisation des circuits de commercialisation. Il gère un système d'information sur les prix des produits agricoles dans le cadre du projet NPA (Nouvelles des Prix Agricoles) en partenariat avec des ONG nationales et internationales. Ce projet a pour objectif de redynamiser les productions, l'accès au marché et le conseil agricole pour les filières vivrières du Nord de la Côte d'Ivoire. Les spéculations suivies sont le maïs, l'oignon, l'arachide, l'igname, le manioc, la banane plantain et les légumes. Cependant, les capacités opérationnelles de l'OCPV sur le terrain restent limitées, ce qui entraîne des difficultés d'accès aux informations fiables sur les prix des denrées alimentaires, entravant ainsi le développement de la chaîne de valeur.

- *Commerce extérieur : promouvoir les exportations des petits producteurs par le renforcement des capacités*

En relation à l'objectif de ODD2 et en sa cible 2.b, les pays doivent corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

En matière d'importation/exportation, la réglementation s'inscrit dans les perspectives globales de la libéralisation des échanges entreprise par le Gouvernement. Ce régime découle de l'application des dispositions législatives et réglementaires que sont : (i) loi n°2013-877 du 23 décembre 2013 relative à la Concurrence ; (ii) décret n°93-313 du 11 Mars 1993 portant application de la loi n°91-999 du 27 Décembre 1991 relative à la Concurrence ; (iii) l'arrêté interministériel n°127/MCAPPME/MPMB du 21 mars 2014 déterminant les conditions d'entrée en Côte d'Ivoire des marchandises étrangères de toute origine et de toute provenance, ainsi que les conditions d'exportations et de réexportation des marchandises à destination de l'étranger.

La Côte d'Ivoire participe aux négociations commerciales et aux divers comités de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Elle coordonne en principe sa position avec celles des autres pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle est favorable à la suppression des subventions d'exportation. De plus, le pays est favorable à un meilleur accès de ses produits aux marchés internationaux. Importatrice nette de produits céréaliers bruts et transformés, les subventions accordées par les pays exportateurs entraveront davantage la production et la transformation locale.

Comme illustration, les subventions aux exportations de céréales brutes et transformées de l'Union Européenne (UE-28) à la Côte d'Ivoire ont augmenté respectivement de 10,6% et 13% de 2015 à 2016 en dépit de la baisse de la subvention unitaire. Ceci montre que des efforts restent encore à faire pour amener les pays partenaires à réduire davantage les subventions à l'exportation accordées à leurs producteurs nationaux, afin de ne pas priver les producteurs locaux de nouvelles opportunités de production. La Côte d'Ivoire constitue un bon exemple en matière de suppression des subventions à l'exportation aux producteurs locaux. En effet, elle apporte plutôt un soutien en termes de conseil et assistance aux producteurs de cacao et d'autres sous-secteurs.

- *L'agro-alimentaire : faible niveau de transformation de la production vivrière locale*

Au niveau du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), la Nouvelle Politique Industrielle (NPI) a été adoptée en août 2013 en Conseil des Ministres. Elle a pour principal objectif d'accroître de manière significative la contribution du secteur industriel dans la création de richesses et d'emplois. De façon spécifique, cette politique vise à : (i) renforcer le lien production-transformation pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois décents et durables en grand nombre et (ii) créer de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activité industrielle. Dans l'attente de l'adoption de cette politique industrielle, le secteur de l'agro-alimentaire en Côte d'Ivoire est très peu tourné vers la transformation de la production locale vivrière comparativement aux produits de rente comme le cacao, le café, le palmier à huile et l'anacarde. En effet, la transformation de certains produits comme le manioc et la banane se pratiquent généralement à l'échelle artisanale. Par ailleurs, très peu d'aliments sont enrichis à l'échelle industrielle en vue de leur vulgarisation.

2.1.6 Infrastructures économiques

- *La desserte en eau potable pour tous : une priorité gouvernementale*

La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'Eau constitue la base légale de la politique de l'eau en Côte d'Ivoire. Le but du code de l'eau est d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques. Le cadre institutionnel actuel est marqué par la création de la société d'Etat dénommée Office National de l'Eau Potable (ONEP) en août 2006. En matière d'eau potable en milieu rural, les actions du Gouvernement portent sur (i) la généralisation de l'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) ; (ii) la poursuite de la réalisation et la réhabilitation des points d'eau en faveur du monde rural ; (iii) le renforcement des ouvrages de production et de distribution d'eau actuellement non fonctionnels ; (iv) la création de points d'eau équipés de pompes manuelles dans les villages et campements d'une population d'au moins 100 habitants ; (v) la redynamisation des comités de gestion des pompes manuelles par la sensibilisation plus accrue, l'encadrement et l'assistance des populations rurales bénéficiaires des points d'eau.

En vue d'améliorer la desserte en eau potable du pays à hauteur de 95% d'ici 2020, le gouvernement ivoirien vient de doter son programme « Eau pour Tous » d'un fonds de 200 milliards de F CFA. Ce fonds servira à la réalisation d'infrastructures urbaines et rurales dont la réhabilitation de 21 000 pompes villageoises, de 200 châteaux d'eau dans des sous-préfectures et la mise en place de projets structurants dans le secteur de l'eau dans les 31 régions que compte le pays⁶⁰. La mise en œuvre du projet va également se traduire par des mesures d'accompagnement afin de faciliter l'accès à l'eau à toutes les catégories sociales, en particulier les couches les plus vulnérables en permettant à 450 000 ménages supplémentaires d'accéder à l'eau potable.

- *Les routes rurales : désenclaver les zones de production alimentaires*

En vue de réduire les pertes post-récolte et permettre à la production vivrière d'arriver plus facilement sur les marchés, une stratégie du développement des routes rurales a été initiée par le Gouvernement. La première action qui est menée, est de faire l'inventaire de ces routes rurales et de les soumettre au Gouvernement afin de trouver des moyens nécessaires pour leur financement. La stratégie de développement des routes rurales a été adoptée en atelier en Mai 2016 mais n'est pas encore adoptée par le gouvernement. Cette stratégie contient un programme d'investissement des routes rurales qui s'élève à 7114 milliards de FCFA sur la période 2016-2025. Ce programme sera financé avec les bailleurs et les partenaires au développement.

⁶⁰ Côte, d'Ivoire, Communiqué Conseil des Ministres du 02 Août 2017

2.1.7 Environnement et eaux et forêts⁶¹

- *La SNDD : pour une gestion durable de la biodiversité à l'horizon 2025*

Dès 1995, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Plan National d'Action Environnementale (PNAE-CI) avec des objectifs stratégiques de gestion environnementale du pays pour la période 1996-2010. En septembre 2011, la première stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été validée, avec pour but d'engager la transition vers une société plus viable. Celle-ci est consacrée à la promotion du concept de développement durable. La vision globale de cette stratégie est qu'à l'horizon 2025, la diversité biologique de la Côte d'Ivoire soit gérée de manière durable, en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures, en tenant compte de la dynamique sous-régionale et des dimensions régionale et mondiale.

- *La stratégie REDD+ : pour la lutte contre le changement climatique*

Depuis novembre 2017, sous la houlette du Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD), la Côte d'Ivoire a adopté la stratégie nationale REDD+ afin de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique et de restaurer son couvert forestier qui se trouve fortement dégradé. L'objectif du Gouvernement ivoirien est d'atteindre un taux de couverture forestière d'au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030. Afin de consolider la stratégie nationale REDD+, des initiatives sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit du programme d'investissement forestier (PIF), du programme de réduction des émissions (PRE) et du projet pilote REDD+.

2.1.8 Genre⁶²

- *Le Genre : une volonté politique affirmée pour un développement inclusif*

Pour traduire sa vision de développement inclusif en réalité, le Gouvernement ivoirien a créé par décret n°2006-41 du 15 mars 2006, la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG) au sein du Ministère de la Famille et des Affaires Sociales. Elle est chargée de veiller à la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes dans les plans et programmes nationaux et sectoriels. En somme, elle a pour mission spécifique de veiller au respect de l'égalité et de l'équité entre femmes et hommes et de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par la Côte d'Ivoire au plan international en matière d'égalité et d'équité de genre.

C'est dans ce contexte que la Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre a été adoptée en avril 2009. « Le Genre est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Le Genre révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit en d'autres termes des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société. »

C'est en ces termes que la Côte d'Ivoire présente le document de Politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre. Cette politique vise à assurer un développement juste et équitable permettant aux femmes et aux hommes de participer à égalité de chances au développement et aux processus de prise de décisions. Il s'agit entre autres de : (i) promouvoir la participation des populations sans discrimination au développement équitable et durable de la Côte d'Ivoire ; (ii) accroître les ressources pour la mise en œuvre de la Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre ; (iii) réduire voire éliminer les disparités entre les genres dans tous les secteurs de développement au niveau de l'accès et du contrôle des ressources ; (iv) améliorer les systèmes institutionnalisés de collecte et d'utilisation des données désagrégées selon le Genre dans les analyses statistiques et (v) assurer l'institutionnalisation des cellules Genre chargées de la réduction des disparités sociales, économiques et politiques dans leurs secteurs respectifs.

⁶¹ Côte d'Ivoire, Stratégie Nationale de Développement Durable, 2011

Côte d'Ivoire, Stratégie REDD+, 2017

⁶² Côte d'Ivoire, Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre, 2009

En outre, depuis 2012, le pays s'est doté de législations qui ont fait progresser les droits des femmes sur plusieurs fronts, comme la réforme du Code civil portant sur le mariage. La constitution de 2016 interdit explicitement la discrimination, la torture et les traitements humiliants, cruels, inhumains et dégradants y compris les violences contre les femmes et notamment les mutilations génitales, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

- *Le Genre : favoriser davantage l'autonomisation de la femme*

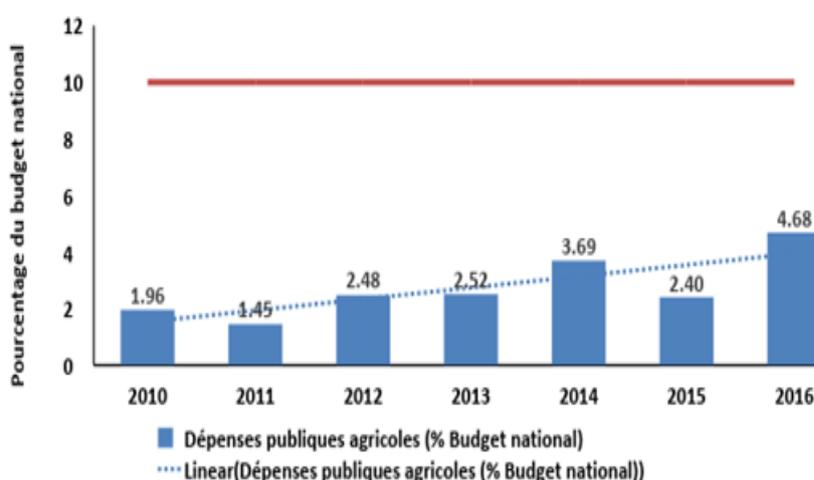
Pour opérationnaliser la politique sur le genre, des mécanismes d'appui aux femmes des initiatives ont été mis en place. Nous pouvons citer entre autres : (i) la création en 1998 du Service Autonome d'Alphabétisation au sein du Ministère de l'Education Nationale afin d'améliorer le taux d'alphabétisation des femmes ; (ii) la mise en place depuis 2000 du « Fonds Femme et Développement » orienté vers le renforcement de l'entreprenariat féminin; (iii) le « Fonds d'Appui Aux Femmes de Côte d'Ivoire » (FAFCI), d'un montant d'un milliard de francs CFA, mis en place en 2012 par la Présidence de la République, qui vise à permettre aux femmes d'accéder facilement à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus.

Au-delà de ces avancées, les femmes ont un accès insuffisant aux intrants agricoles et autres ressources productives. Par ailleurs, les difficultés d'accès au financement limitent les activités génératrices de revenus, ce qui entrave fortement leur autonomisation.

2.2 Financement des programmes

Pour financer la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes, l'Etat mobilise des ressources provenant de ses fonds propres, du secteur privé et des Partenaires Techniques Financiers (PTF). Dans le cas de l'agriculture, l'Etat alloue moins de 5% de son budget aux investissements publics agricoles. En 2010, la part des dépenses agricoles dans les investissements publics qui était de 2% est passée à 4,7% en 2016 (Figure 18). Cette allocation est largement en deçà des 10% que recommandent les déclarations de Maputo et Malabo.

Figure 18 : Part du budget allouée aux dépenses publiques agricoles



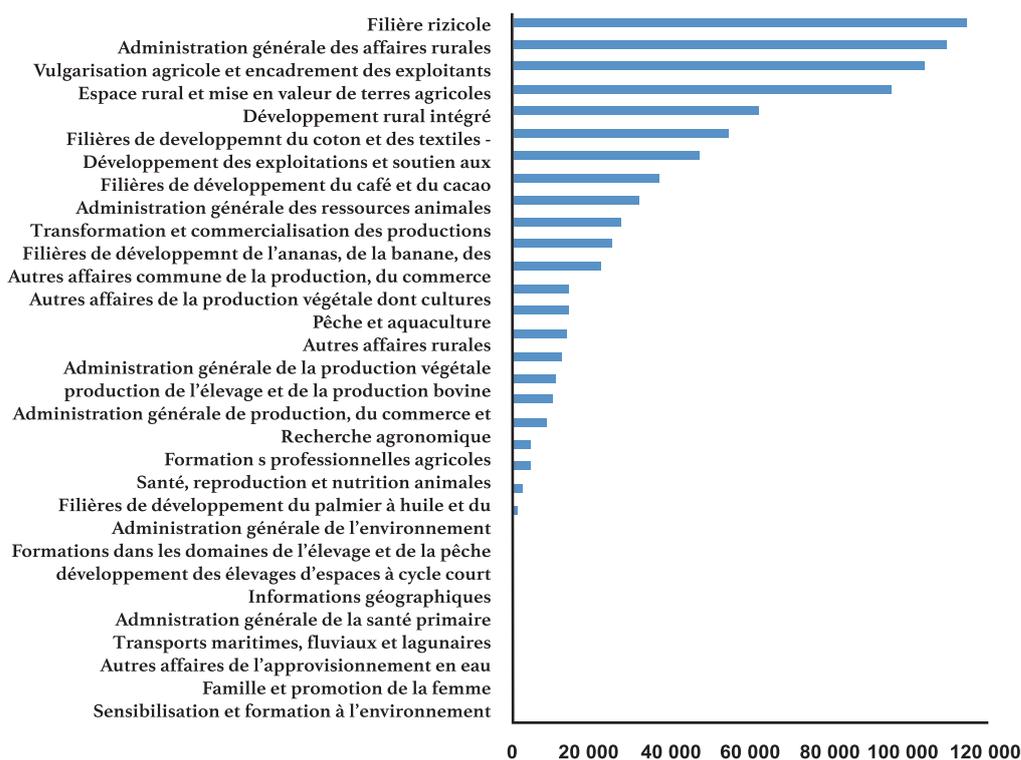
Source : Revue des dépenses Publique Agricole de la Côte d'Ivoire (2010-2016)

Ces dépenses sont financées à travers trois instruments que sont : le trésor public, les dons et les emprunts. L'aide publique orientée dans le secteur agricole est issue principalement de la Coopération Française, de la Commission Européenne, de la Banque Mondiale, du Système des Nations Unies et des Fonds Arabes Multilatéraux. Ces cinq partenaires au développement représentent globalement 72,2% de l'aide totale allouée au secteur entre 2010 et 2016. Cette aide représente 21,3% des dépenses exécutées dans le secteur tandis que les ressources du Trésor public constituent 58,8% des dépenses agricoles au cours de la même période.

Les trois ministères clés chargés d'exécuter le budget agricole sont : Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Ressources Animale et Halieutique (MIRAH) et le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Le MINADER totalise à lui seul 88% des dépenses publiques agricoles de 2010 à 2015, tandis que celles du MINEF sont négligeables et ne représentent que 0,5%. Ainsi, les trois ministères clés du secteur agricole ont cumulé plus de 97% des allocations du secteur sur la période. Le budget alloué à l'agriculture par les autres ministères soutenant le secteur ne représente qu'environ 3% des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture.

Le rapport de la revue de dépenses publiques fait ressortir que la filière rizicole, l'administration générale des affaires rurales, la vulgarisation agricole et l'encadrement des exploitants, l'espace rural et la mise en valeur des terres agricoles et développement rural intégré, représentent les cinq premiers sous-secteurs ayant les allocations budgétaires les plus importantes (Figure 19).

Figure 19 :Composition fonctionnelle des ressources allouées au secteur agricole, cumul 2010-2016



Source: RDPA, 2016

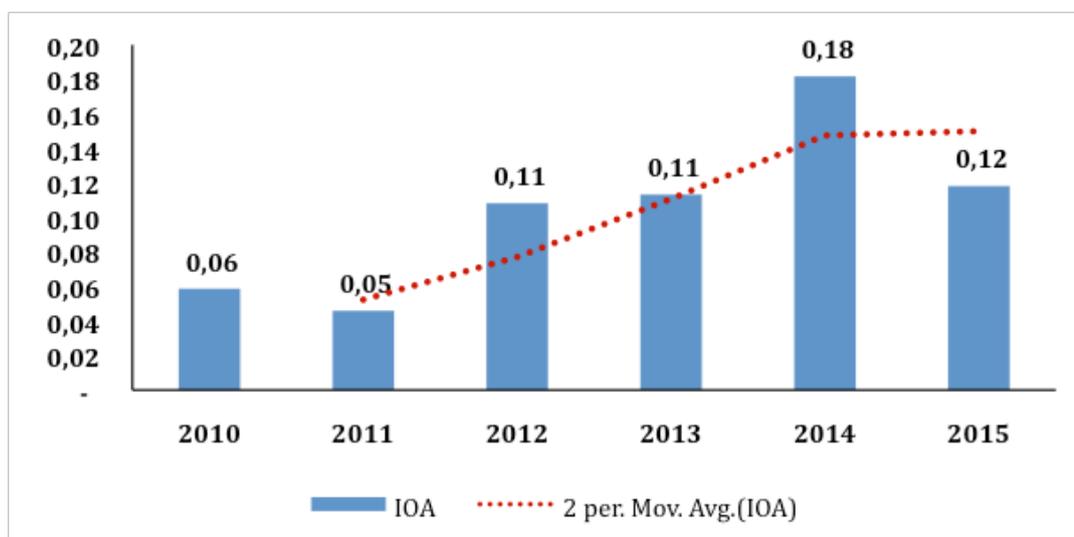
Le budget d'investissement agricole sert à la mise en œuvre d'un certain nombre de plans et stratégies dont le PNMN et le PNIA, lesquels font partie du Plan National de Développement (PND). Les stratégies sous-sectorielles comme la SNDR, la SNDVC et la SNAS sont financées en tant que composantes des principaux plans. Dans le cadre du PND 2012-2015, l'Etat a alloué 8,49% du budget total au financement de l'agriculture et des ressources halieutiques, soit un montant de 940,33 milliards de FCFA. Ce budget passe à 1659 milliards soit 5,53% du budget total du PND 2016-2020. A travers ces investissements, l'Etat vise à assurer l'autosuffisance alimentaire et à transformer plus de 50% la production agricole.

En ce qui concerne le financement du Plan National Multisectoriel de la Nutrition (PNMN), l'Etat ivoirien en quête de 226 milliards de FCFA initialement, a finalement récolté la somme de 401 milliards de FCFA soit 278,76% des besoins, répartis comme suit : prise en charge de la malnutrition (26%) ; disponibilité et accès aux aliments (21%) ; hygiène et accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement (17%) ; bonnes pratiques nutritionnelles (12%) ; résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles (12%) ; sécurité sanitaire des aliments (9%) et la gouvernance (3%).

S'agissant du PNIA 2010-2015, le coût global a été évalué à 2 040 milliards de FCFA devant provenir des ressources propres de l'Etat (21%), de celles du secteur privé (25%) et des contributions sous forme de prêts et/ou de dons des Partenaires Techniques et Financiers (54%). Ce financement a été réparti comme suit : amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles (27,40%) ; développement des filières (41,80%) ; amélioration de la gouvernance du secteur agricole (12,45%) ; réhabilitation forestière et relance de la filière bois (8,50%) ; renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture (6,50%) et gestion durable des ressources halieutiques (3,35%). En relation avec les objectifs de l'ODD2, en sa cible 2.a, les Etats devraient accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer leurs capacités productives agricoles.

Deux indicateurs par rapport à cette cible permettent de mesurer l'orientation agricole des dépenses publiques et l'aide publique au développement (APD) dans le secteur agricole. L'indice d'orientation agricole (IOA) mesure la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture par rapport à la contribution de l'agriculture à l'économie⁶³. En Côte d'Ivoire, l'indice d'orientation agricole, bien qu'en augmentation sur la période 2010-2015, demeure faible (Figure 20). En effet, il est inférieur à 0,2 avec une moyenne de 0,11. Cette évolution indique que le Gouvernement ivoirien consacre davantage des ressources financières au secteur agricole. Cependant, les dépenses effectuées dans ce secteur demeurent relativement modestes au regard de la contribution du secteur à la valeur ajoutée totale.

Figure 20 : Evolution de l'indice d'orientation agricole, 2010-2015



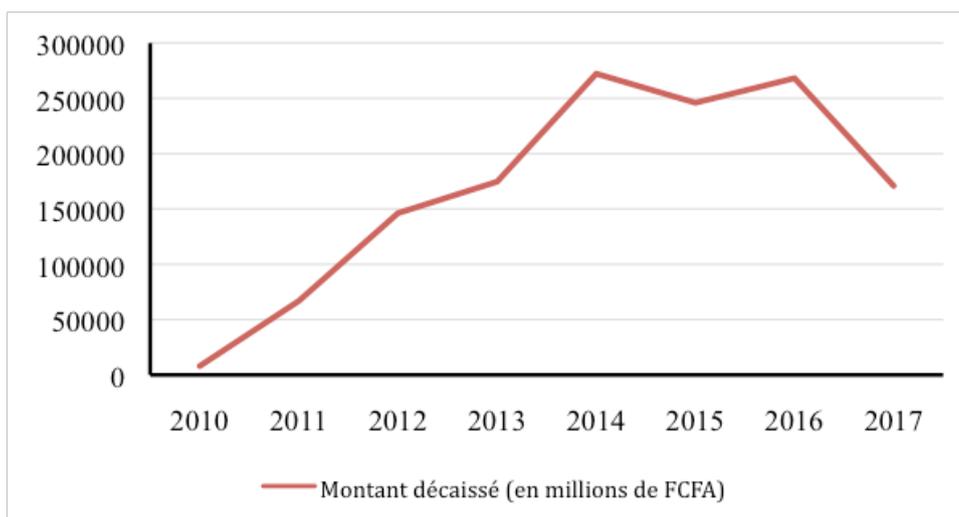
Source: Revue des dépenses Publique Agricole de la Côte d'Ivoire (2010-2016)

En ce qui concerne l'Aide Publique au Développement (APD) qui représente le total des apports publics alloués au secteur agricole, le Gouvernement ivoirien mobilise des ressources extérieures pour financer des programmes et projets dans les secteurs tels que : (i) Santé, Nutrition et VIH/ SIDA ; (ii) Education Nationale /Alphabétisation, valeurs culturelles et civisme, (ii) Eau potable ; (iii) Promotion du Genre et de l'Equité ; (iv) Paix et Cohésion Sociale ; (v) Emploi, Environnement, Eaux et Forêts ; (vi) Agriculture et (vii) Environnement et Développement durable

⁶³ L'IOA rend compte de l'échelle à laquelle les dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture traduisent l'importance du secteur agricole dans l'économie. Trois cas se présentent : (i) un IOA égal à l'unité indique que les dépenses agricoles reflètent la contribution du secteur agricole à l'économie nationale ; (ii) en-dessous de l'unité, les dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture sont plus faibles que la contribution du secteur agricole au PIB ; (iii) au-dessus de l'unité, les dépenses publiques agricoles sont bien plus importantes que ne reflète leur contribution à l'économie

Sur la période 2010-2017, la Côte d'Ivoire a acquis 1946 milliards de F CFA pour le financement des programmes et projets agricoles et de la nutrition. Les montants des décaissements ont connu une hausse sur la période 2010-2014, suivie d'une baisse à partir de 2016 (Figure 21). Au total, 1353,1 milliards de F CFA ont été décaissés, soit un taux d'environ 70%.

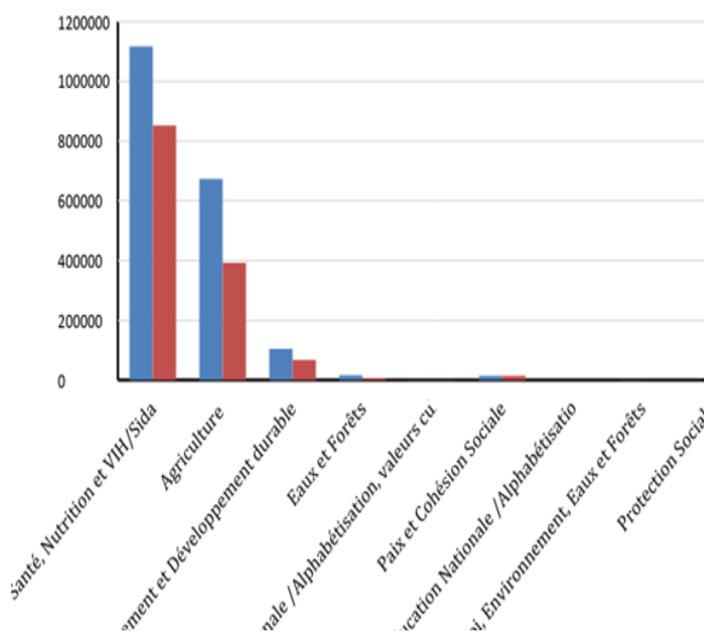
Figure 21 : Montants décaissés pour le financement des programmes et projets (Agriculture et Nutrition) en millions de F CFA



Sources: COMOREX et auteurs

La figure 22 montre que le total des montants décaissés reste en deçà du financement acquis. On évalue à 23% les montants non décaissés dans le secteur de la santé, nutrition et VIH/SIDA et à 41% dans le secteur agricole. L'aide publique au développement orientée dans le secteur agricole étant importante pour le développement des infrastructures agricoles, les faibles décaissements pourraient entraver les résultats des programmes et projets mis en œuvre.

Figure 22 : Total du financement acquis et total des montants décaissés pour les programmes et projets agricoles et de la nutrition (2010-2017)



Sources: COMOREX et auteurs

2.3 Coopération internationale

2.3.1 Etat de la coopération Sud-Sud en Côte d'Ivoire

En matière d'agriculture, la coopération Sud-Sud intervient aux niveaux bilatéral, régional, sous-régional ou inter-régional. L'espace régional Ouest Africain est un espace important dans la construction d'une stratégie de développement notamment dans le secteur agricole. Dans cette optique, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté des politiques agricoles régionales respectivement le 19 décembre 2001 en ce qui concerne la Politique Agricole de l'Union (PAU) et le 19 janvier 2005 pour la politique agricole commune des Etats de la CEDEAO (ECOWAP) en vue de relever le défi en termes d'agriculture durable et de sécurité alimentaire. Outre la CEDEAO et l'UEMOA, la Côte d'Ivoire a établi également des partenariats avec certains pays de la CEMAC notamment le Cameroun et le Gabon. En dehors de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la CEMAC, la Côte d'Ivoire a également établi des partenariats avec les pays de l'Afrique du Nord (Maroc, Egypte, Algérie), les pays de l'Orient (Inde, Turquie), la Chine et les Etats du continent Américain (Brésil, Argentine).

De façon générale, les échanges entre la Côte d'Ivoire et ces différents pays portent sur le bétail, les produits céréaliers, les tubercules et les produits maraîchers, sans omettre les produits agro-industriels (engrais minéraux ou chimiques, engins motorisés, graisses et huiles végétales, etc.).

2.3.2 Partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire

Les principaux partenaires de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition sont entre autres l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et les banques de développement.

La FAO appuie les initiatives de Coopération Sud-Sud avec la collaboration de multiples partenaires. Membre de la FAO depuis 1961, la Côte d'Ivoire a établi des partenariats avec cette institution. En effet, en 2016, deux projets ont été initiés dans le cadre de la Coopération Sud-Sud en Côte d'Ivoire à savoir le projet régional portant sur le développement de systèmes rizicoles durables en Afrique subsaharienne, financé par la République du Venezuela et le projet de renforcement de capacités et de partage d'expériences pour le développement durable de la chaîne de valeurs du riz en Afrique soutenu par la République de Corée. Toujours en 2016, un accord a porté sur la diversification de l'agriculture et de la pêche en vue de l'amélioration de la productivité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En ce qui concerne le changement climatique, un accord a été signé en Janvier 2017 entre la FAO et la Côte d'Ivoire en vue de renforcer les capacités de celle-ci face à ce fléau, principalement dans la filière du riz.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a appuyé pendant longtemps le programme de pérennisation des cantines scolaires de Côte d'Ivoire qui a eu un impact positif sur le taux de scolarisation des enfants notamment celui des jeunes filles par la réduction des grossesses précoces et l'amélioration du statut nutritionnel des enfants en âge scolaire. En outre, dans le cadre de son projet « Intervention Prolongée de Secours et de Redressement », le PAM a renforcé en 2011 son opération d'urgence en Côte d'Ivoire par la mise en place d'un pont aérien dans le but de fournir une assistance alimentaire aux personnes déplacées et aux réfugiés ivoiriens au Libéria. Il a également apporté un appui nutritionnel en 2013 aux personnes vivant avec le VIH/SIDA par des transferts monétaires, afin de leur permettre d'améliorer leur consommation alimentaire. L'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a bénéficié, la même année, de l'appui du PAM dans la modernisation du système de collecte et de transmission des prix de marchés à travers l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication. Le PAM continue de soutenir le gouvernement ivoirien à travers ses activités de suivi et d'assistance dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition⁶⁴.

⁶⁴fr.wfp.org/histoires/cote-ivoire

Les interventions du PNUD sont alignées sur les priorités déclinées par le gouvernement ivoirien dans son Plan National de Développement (PND 2016-2020). Dans ce cadre, il accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre du Programme de coopération (CPD) pour la période 2016-2020 dans l'objectif de renforcer la gouvernance, la croissance inclusive et le développement durable en Côte d'Ivoire. De plus, le PNUD participe à la mise en œuvre du Cadre de Programmation Unique (CPU 2017-2020). En ce qui concerne les projets, le PNUD a apporté son appui dans plusieurs domaines entre autres le domaine de l'agriculture par le développement d'activités génératrices de revenu notamment dans la filière manioc, la formation dans des activités agricoles, la réhabilitation d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, foyers polyvalents et pompes hydrauliques villageoises), le renforcement du système d'information environnementale sur la zone côtière mis en place en 2014.

Avec l'appui de l'OMS, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre un certain nombre de projets dont l'appui à la production de documents sur les bonnes pratiques nutritionnelles et la prise la charge de la malnutrition. La Côte d'Ivoire et l'UNICEF ont exécuté le programme de coopération 2014-2016 portant sur la nutrition.

Dans le cadre du contrat de Désendettement et de Développement (C2D) entre la Côte d'Ivoire et la France, l'AFD a financé le Programme d'Appui à la relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI) et le Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC) dans l'objectif d'appuyer la relance de plusieurs filières agricoles stratégiques de la Côte d'Ivoire et mettre en place un environnement favorable à la relance de l'agriculture. En outre, elle a également financé le projet de conservation des ressources naturelles (CORENA) pour renforcer les capacités de suivi, de gestion et de préservation des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire.

A la suite des programmes PARFACI et PSAC du premier C2D d'appui à l'agriculture et à la biodiversité (CORENA), l'AFD a financé, dans le deuxième C2D, le programme filières agricoles durables en Côte d'Ivoire (FADCI). Ce programme vise à accompagner des changements de pratiques agricoles et de gestion des ressources avec des impacts positifs sur la population ivoirienne en termes de conditions de vie, de cohésion sociale et de santé humaine. Par ailleurs, un contrat de financement a été signé entre le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) et l'AFD le 21 novembre 2017 au Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA). Il a été conclu que 16 projets d'un montant global d'environ 2,5 milliards de FCFA seront financés par le Fonds compétitif pour l'innovation agricole durable, créé à cet effet.

En ce qui concerne le Fonds international de développement agricole (FIDA), il a financé plusieurs projets au niveau de l'agriculture notamment le projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation (PROPACOM) dans le Centre-Nord, le Nord et le Nord-Est du pays (en cours depuis mai 2013) et dans les régions Ouest de la Côte d'Ivoire. Ce projet concerne les actions en appui à la profession agricole et au développement des produits agricoles vivriers. En vue d'assurer la continuité du PROPACOM, le programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) a été conçu et financé par le FIDA. L'objectif de ce programme est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières agricoles dans les régions de Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbêkê au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire.

Le tableau 10 présente les principaux projets mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sur la période 2011-2017.

Tableau 10 : Interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) sur la période 2011-2017

PTFs	Secteur	Titre du Projet
Ambassade Japon	Sécurité alimentaire	Aide Alimentaire KR 2012 (don en nature - riz)
		Aide Alimentaire KR 2013 (don en nature - riz)
		Aide Alimentaire KR 2014 (don en nature - riz)
		Aide Alimentaire KR 2016 (don en nature - riz)
JICA	Sécurité alimentaire	Projet d'aménagement du site du débarcadère et de la construction du marché central pour le développement de la zone commerciale de la commune de Sassandra_ETUDE/ TRAVAUX
Ambassade Espagne	Sécurité alimentaire	Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires (Initiative to Boost Rice Production in Sud-SaharanAfrica)
PAM	Sécurité alimentaire	Programme PAM 2012
ONU Femme	Sécurité alimentaire	Amélioration du capital économique et promotion de la sécurité alimentaire
FAO	Sécurité alimentaire	Activités génératrices de revenus dans le cadre de la réintégration socio-économique des groupes vulnérables afin de restaurer la cohabitation pacifique (ONU/PBF)
		Apprendre le long des frontières pour vivre au-delà des frontières: appui à l'approvisionnement des cantines scolaires (GCP/IVC/030/CEF)
		Appui à la sécurité alimentaire des ménages agricoles affectés par la crise post électorales en Côte d'Ivoire par le soutien aux systèmes communautaires de production de semences vivrières - FAO/ECHO
	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	Appui d'urgence à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux moyens d'existence des ménages vulnérables dans les zones affectées par la crise post-électorale (OSRO/IVC/102/SWI) SUISSE
	Sécurité alimentaire	Assistance pour la sécurité alimentaire des personnes vulnérables encore affectées par les effets de la crise post électorale dans les districts des Montagnes et du Bas Sassandra - FAO/ECHO
	Sécurité alimentaire	Enquête sur l'insécurité alimentaire aigüe et la vulnérabilité à l'Ouest et au Nord de la Côte d'Ivoire
	Agriculture	Appui d'urgence à la relance de l'agriculture (TCP/IVC/3306)
	Sécurité alimentaire	Enquête sur l'insécurité alimentaire aigüe et la vulnérabilité à l'Ouest et au Nord de la Côte d'Ivoire
Union Européenne	Sécurité alimentaire	Appui à la sécurité alimentaire des ménages agricoles affectés par la crise postélectorale en Côte d'Ivoire par le soutien aux systèmes communautaires de production de semences vivrières
	Sécurité alimentaire	Assistance pour la sécurité alimentaire des personnes vulnérables encore affectées par les effets de la crise postélectorale dans les districts des Montagnes et du Bas Sassandra
UE FED 11	Sécurité alimentaire	Appui au secteur vivrier en Côte d'Ivoire
UEMOA	Sécurité alimentaire	Appui pour la production, la certification et l'approvisionnement en semence céréalières

PTFs	Secteur	Titre du Projet
AFD	Sécurité alimentaire	Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région des Montagnes en Côte d'Ivoire à travers l'appui à 5 coopératives
Gouvernement Chinois	Sécurité alimentaire	Coopération technique de la riziculture de Guiguidou (DIVO) (8ième phase)
Eximbank-Inde	Sécurité alimentaire	Programme National de Production du Riz (ONDR)
		Projet d'acquisition d'une usine de transformation de poisson et de crevettes et d'une unité de production de nourriture pour poisson et d'équipement de pisciculture à Grand Bassam - Projet Zone Franche Eximbank-Inde
BOAD	Sécurité alimentaire	Projet d'urgence de réhabilitation et de relance des activités rizicoles dans les régions du Tonkpi, du Guémon et du Cavally (PURRAR-TGC)
BID	Sécurité alimentaire	Projet de production et de traitement de semences certifiées de riz en Côte d'Ivoire
Royaume du Maroc	Sécurité alimentaire	Projet de construction et de gestion du point de débarquement aménagé et du centre de fumage des produits de pêche de Locodjro (PCGPDL)
GIZ	Sécurité alimentaire	Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de Stabilisation des bases de vie de la population dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire (PACCS)
OMS	Nutrition	Appui à la célébration de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, du 08 au 14 août 2013
OMS	Nutrition	Appui à la production de documents sur les bonnes pratiques nutritionnelles - PROJET H4+ SIDA
OMS	Nutrition	Appui à l'élaboration des tableaux de croissance et des algorithmes des dix étapes de prise en charges de la malnutrition
OMS	Nutrition	Appui à l'organisation de la caravane sur les bonnes pratiques nutritionnelles, du 01 au 31 décembre 2012
OMS	Nutrition	Appui à l'Organisation de la semaine mondiale de l'allaitement maternel EDITION 2011
OMS	Nutrition	Appui à l'organisation de l'atelier de présentation des nouveaux critères de prise en charge de la malnutrition du 17 au 21 juin 2013
Ambassade Etats-Unis d'Amérique	Nutrition	Mc Govern Dole
	Sécurité alimentaire	Projets d'auto suffisance
UNICEF	Nutrition	Programme de coopération CI - UNICEF 2017-2020_ Sous Programme Nutrition
UNICEF	Nutrition	Programme de coopération Côte d'Ivoire UNICEF 2014-2016_ Sous Programme Nutrition

Source : COMOREX, 2017

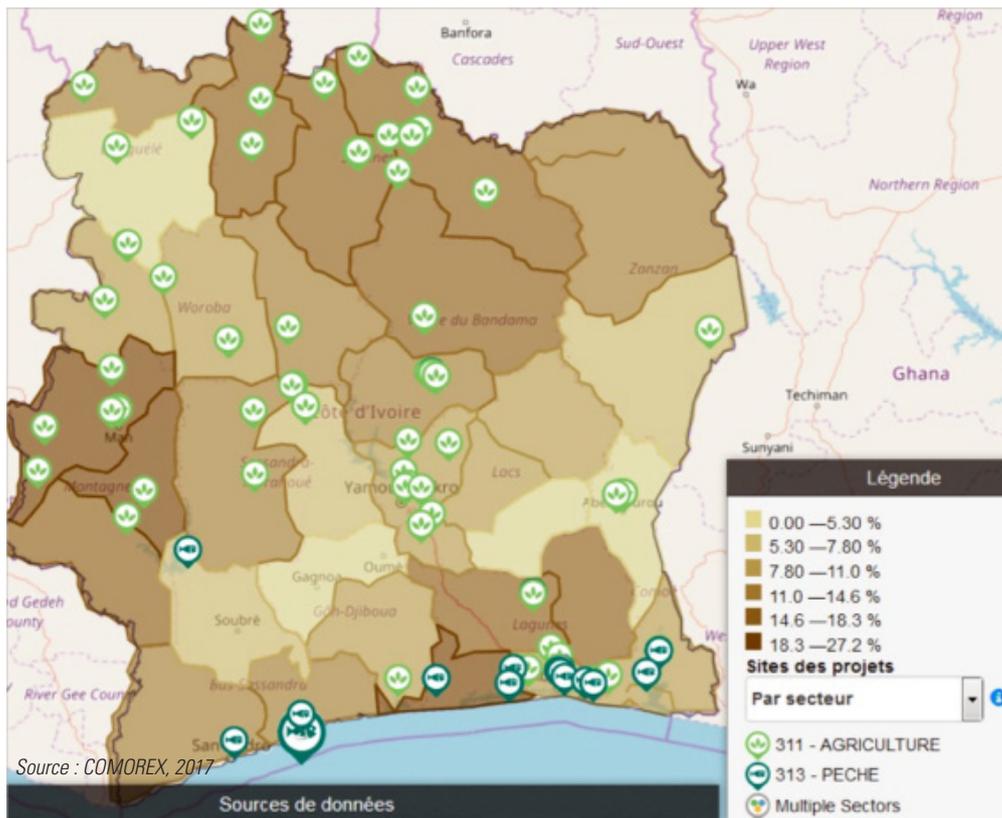
2.3.3 Cartographie régionale des programmes

Dans le cadre du financement des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle, des fonds ont été mobilisés auprès de plusieurs donateurs. Les programmes et projets adoptés ont porté sur l'agriculture, l'aide alimentaire, l'appui à la sécurité alimentaire et la pêche. Comme le montre la carte (Figure 23), les programmes et projets liés à l'agriculture sont les plus nombreux et répartis dans presque toutes les régions de la Côte d'Ivoire. On note une forte concentration des projets agricoles dans la région des lacs au Centre et dans la région des lagunes au Sud.

En revanche, dans le secteur de la pêche, les programmes et projets sont répartis au Sud précisément dans les régions du Gboklé, des Grands Ponts, La Mé et la région du Sud Comoé. Quant à l'aide et la sécurité alimentaire, les programmes et projets se retrouvent à San Pédro, dans les régions du Gboklé, du Tonkpi, et du Guémon.

Certes la répartition ainsi relevée soutient les efforts de réduction de la faim, notamment en ce qui concerne les régions du Tonkpi et du Guemon qui sont reconnues comme des zones de forte prévalence d'insécurité alimentaire. Cependant, face à l'engagement de la Côte d'Ivoire d'atteindre l'ODD2 à savoir l'élimination de la faim d'ici 2030, les programmes et projets liés à l'assistance et à la sécurité alimentaire restent encore à développer dans l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire y compris celles en insécurité minimale décrites au chapitre 1.

Figure 23 : Répartition des programmes et projets de sécurité alimentaire et de nutrition par région en Côte d'Ivoire





Chapitre 3 : Défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire

L'analyse des politiques, stratégies, plans et programmes a révélé qu'il existe en Côte d'Ivoire des dispositifs légaux et réglementaires pertinents en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, les politiques, stratégies, plans et programmes sont bien conçus avec des objectifs alignés sur le programme national de développement (PND). La gouvernance en matière de nutrition s'appuie sur le Conseil National pour la Nutrition ayant un ancrage institutionnel fort à travers la Primature. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, elle est en progression.

Cependant, la mise en œuvre des divers instruments implique des enjeux majeurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les tableaux 8 et 9 relèvent les enjeux implicites à la mise en œuvre du PNMN et du PNIA, respectivement. Les enjeux spécifiques aux secteurs clés de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont également analysés. Ces enjeux se déclinent en défis globaux et défis spécifiques que doit relever la Côte d'Ivoire pour espérer réduire la faim à zéro d'ici à 2030. Le tableau 11 présente une synthèse de ces défis assortie de recommandations.

3.1 Défis globaux

3.1.1 Une mise en œuvre coordonnée des plans et programmes

Les objectifs des politiques sectorielles de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire envisagent explicitement la coordination. En particulier, S.E.M. Daniel Kablan Duncan, dans son Avant-Propos au PNMN, réitérant le fait que la malnutrition soit un problème multifactoriel et multisectoriel, relève qu'il est impératif que tous les secteurs jouent leur rôle afin d'atteindre les objectifs du plan. Il dit « J'invite donc les responsables des départements en charge notamment de la santé, de l'agriculture, des ressources animales, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la femme, de la recherche, de la protection sociale, de l'industrie et du commerce à soutenir ce plan dans sa mise en œuvre. J'appelle également la société civile, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales, la communauté scientifique et les partenaires au développement à conjuguer leurs efforts à ceux du gouvernement afin que tous ensemble nous contribuons à relever le défi d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 avec une bonne nutrition de nos populations ». Le cadre logique PNMN est clair et précis sur les divers rôles.

Mais, dans la pratique, la plupart des activités se déroulent sans une véritable plateforme de collaboration et d'échanges. En effet, les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition sont peu intégrés et les Ministères continuent de fonctionner de façon cloisonnée, en instaurant leurs propres cadres et indicateurs définis dans leurs plans stratégiques. De plus, tous les secteurs jugés essentiels ne sont pas activement impliqués, dès le début de la planification stratégique jusqu'à la mise en œuvre et au suivi-évaluation ; ce qui pose donc le problème de la redevabilité. En outre, la société civile reste en marge de la mise en œuvre des politiques et programmes donnant lieu à une action inefficace au niveau communautaire ; entravant ainsi le principe de « démocratie participative ».

3.1.2 Une opérationnalisation inclusive des programmes

Les politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition sont conçus au niveau central par les Ministères. Cependant, le niveau local reste en marge de l'opérationnalisation de ces politiques et programmes. En effet, les autorités locales ne disposent pas toujours de directives, de capacités, d'un encadrement et d'un arbitrage nécessaires pour les soutenir et orienter les programmes vers la meilleure façon de concilier la planification et leur mise en œuvre décentralisées avec les objectifs stratégiques nationaux. Les difficultés de mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau communautaire ne permettent donc pas mesurer, de façon objective, les indicateurs d'impact.

3.1.3 Des données statistiques disponibles pour assurer le suivi-évaluation des programmes

En Côte d'Ivoire, on dispose de peu d'informations sur l'impact des interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à cause de l'inefficacité du mécanisme de suivi-évaluation. En effet, les données ne sont pas collectées régulièrement pour améliorer les délais de réaction et réévaluer les programmes. Par ailleurs, des enquêtes complètes sur l'agriculture, la protection sociale et la nutrition font défaut pour les ménages aux niveaux, national et infranational. Il manque également des indicateurs appropriés pour évaluer précisément l'impact des processus de production, d'accès et des chaînes de valeur sur la prise de décisions, la consommation et les régimes alimentaires des consommateurs.

3.1.4 Des capacités organisationnelles et institutionnelles renforcées

Le manque de renforcement des capacités humaines, organisationnelles et institutionnelles tant dans le secteur formel qu'informel, rend inefficace la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire. Le besoin de renforcer les capacités implique de disposer de ressources humaines suffisantes pour assumer les diverses fonctions en la matière et aussi de détenir les compétences requises pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition à caractère multisectoriels. Dans le domaine de la nutrition spécifiquement, le manque de ressources humaines spécialisées reste un obstacle à l'application des approches agricoles et alimentaires sensibles aux problèmes nutritionnels de la population.

3.1.5 Les engagements de financement sont honorés à hauteur significative

Le financement des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition reste problématique en Côte d'Ivoire, comme dans de nombreux pays sous-développés. L'allocation des ressources financières est déséquilibrée en tenant compte des 4 piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation, stabilité) et cela ne permet pas de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire au niveau national. De plus, les fonds attribués aux programmes et aux interventions de sécurité alimentaire et de nutrition qui visent particulièrement les femmes et les communautés vulnérables sont insuffisants. Même si les intentions de financement sont solides tant au niveau national que de la part des PTF, les taux de décaissement sont parfois en deçà des objectifs initiaux fixés. Par ailleurs, les petits producteurs continuent de s'autofinancer dans la limite de leurs ressources financières fortement contraintes.

3.1.6 Le genre est une priorité effective

En dépit des avancées politiques et réglementaires sur le statut de la femme en Côte d'Ivoire, force est de constater que les inégalités entre les hommes et les femmes persistent toujours en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. En effet, les femmes sont fortement victimes de la pauvreté et de la malnutrition, et leur accès à l'éducation, à l'emploi légal, aux revenus et à la diversification des revenus est plus réduit que celui des hommes. Les femmes souffrent de fortes carences en micronutriments, de surnutrition et d'une diversité alimentaire insuffisante, comme en attestent certains indicateurs nutritionnels, comme l'indice de masse corporelle (maigreur, surpoids ou obésité) et l'anémie.

3.2 Défis sectoriels

3.2.1 Une agriculture à haut rendement et durable

L'agriculture ivoirienne est à faible rendement en restant traditionnelle, peu mécanisée voire rudimentaire. Les intrants agricoles sont de moins en moins utilisés faute de financement adéquat. En étant une agriculture principalement fluviale, elle subit durement les effets du changement climatique. En outre, le caractère extensif de cette agriculture entraîne une déforestation à grande échelle qui, à son tour, produit des effets négatifs sur le climat et entrave sa durabilité.

3.2.2 Une bonne nutrition pour toutes les populations

A l'instar des pays sous-développés, la Côte d'Ivoire peine sous le poids du double fardeau de la malnutrition. Le retard de croissance des enfants de moins de 5 ans régresse lentement, tout comme la prévalence de l'obésité infantile. Le taux d'anémie des femmes en âge de procréer, reste élevé, constituant une menace pour le cycle intergénérationnel. Quant aux maladies chroniques non transmissibles (MNT), elles constituent une menace pour le développement du capital humain.

3.2.3 Une croissance suffisamment inclusive et une protection sociale largement accessible

Le taux de pauvreté reste encore élevé, notamment en zone rurale où il atteint 56,8% en 2015. Malheureusement, les politiques et programmes de protection sociale définis profitent d'abord à la population urbaine, lorsque la population sous-alimentée se trouve majoritairement en zone rurale. En dépit d'une production vivrière abondante et des mesures de lutte contre la cherté de la vie, cette sous-alimentation peut persister à cause d'une faible diversification alimentaire, d'un manque d'opportunités de revenus et de la lenteur d'accès aux filets de sécurité sociale.

3.3 Perspectives d'atteinte de l'ODD2 en 2030

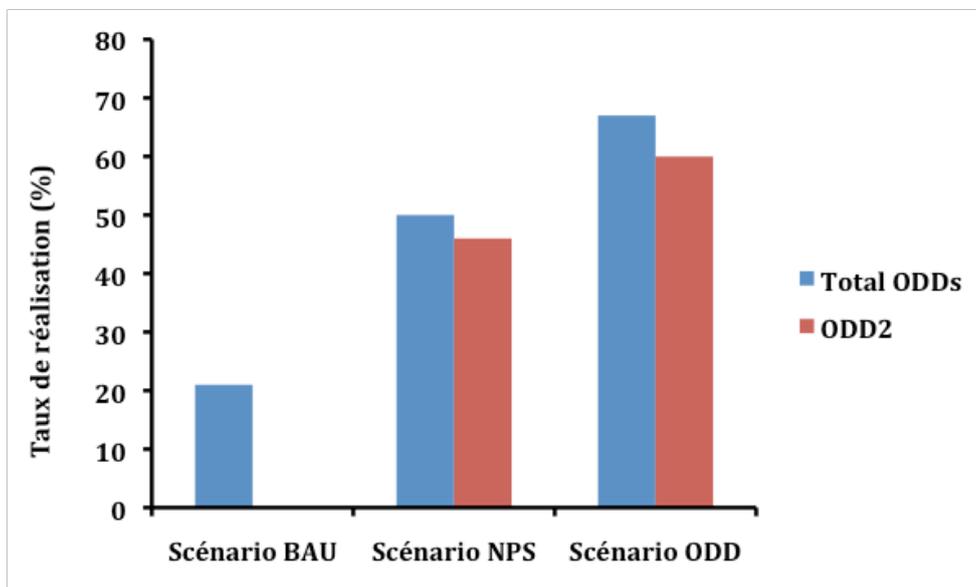
Dans l'objectif d'étudier le degré d'alignement des objectifs nationaux de développement sur l'agenda 2030 des ODD, le Millennium Institute (MI) a effectué en collaboration avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, une étude prospective basé sur le modèle T21-ODD⁶⁵. Ce modèle qui inclut 78 indicateurs des ODD a été utilisé pour évaluer l'impact de l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » sur l'atteinte des 17 ODD afin d'identifier les ajustements stratégiques nécessaires qui permettront d'améliorer les performances du pays.

Pour mener cette étude, trois scénarios ont été utilisés. Il s'agit de : (i) scénario de base (BAU) pour lequel les politiques actuelles sont en vigueur jusqu'en 2030 ; (ii) scénario de l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » pour lequel toutes les politiques proposées dans cette étude sont appliquées (scénario NPS) ; (iii) scénario ODD qui combine le scénario NPS avec des politiques additionnelles spécifiques aux ODD et non couvertes par l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 ».

Les simulations effectuées ont montré que le scénario de base (BAU) conduit à une atteinte de 21% de tous les ODD et de non réalisation de l'ODD 2 (0%). Dans le cas du scénario NPS, le taux d'atteinte des ODD est de 50% avec 46% pour l'ODD2 spécifiquement. Quant au scénario ODD, cette étude prospective indique un taux d'atteinte de 67% pour tous les ODD avec une performance de 60% pour l'ODD2 tel que présenté par la Figure 24. Pour l'atteinte de tels résultats, des dépenses supplémentaires d'environ 15% du PIB seront nécessaires dans le scénario ODD contre 4,5% du PIB dans le scénario NPS. Cela suppose pour le scénario ODD selon cette étude de prospective : (i) une augmentation des revenus d'environ 12% du PIB et (ii) une augmentation de 60% de l'indice d'efficacité gouvernementale par rapport à 2015.

⁶⁵ Millennium Institute, iSDG report, Côte d'Ivoire, 2016

Figure 24: Taux de réalisation des ODD et de l'ODD2 en Côte d'Ivoire en fonction des trois scénarios du modèle iSDG T21



D'une manière générale, les interventions ayant un impact sur l'ensemble des ODD sont celles qui portent sur : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration du système de santé ; (iii) l'amélioration du système éducatif ; (iv) la prise en compte de la problématique du genre et (v) l'adaptation au changement climatique. Les recommandations spécifiques pour l'ODD2, issues de cette étude prospective, sont indiquées ci-après :

Selon une étude menée par l'International Council for Science (ISC)⁶⁶, l'ODD2 agit en interdépendance avec les ODD portant sur : (i) la réduction de la pauvreté (ODD1) ; (ii) la santé des populations (ODD3) ; (iii) l'égalité des sexes (ODD5) ; (iv) l'eau et l'assainissement (ODD6) ; (v) les énergies renouvelables (ODD7) ; (vi) les changements climatiques (ODD13) et (vii) la biodiversité (ODD15). Le tableau 12 résume les risques de non atteinte de l'ODD2 sur la base de l'interdépendance avec les autres ODD ci-dessus cités.

66 International Council for Science, 2017, A guide to SDG interactions: from science to implementation

Tableau 11 : Analyse des défis liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition en Côte d'Ivoire

Axes d'analyse	Défis	Recommandations générales
Cadre législatif et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur dans la prise des décrets d'exécution • Difficultés d'application des textes • Inadaptation de certains textes réglementaires • Faible niveau de communication sur les textes appropriés 	Il faut une réelle volonté politique suivie d'actions pour rendre fonctionnel et renforcer les mécanismes d'application des textes réglementaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Conception et mise en œuvre des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'approche participative incluant tous les acteurs • Faiblesse de la prise en compte de l'aspect genre et des vulnérables • Faiblesse de coordination et de synergie dans la mise en œuvre des programmes • Absence de transparence dans le choix des responsables de projet • Inefficacité des mécanismes de suivi-évaluation des programmes lorsque ceux-ci existent • Emission et cloisonnement des programmes • Lourdeurs administratives dans les processus de passation des marchés ayant pour conséquences de faibles taux de décaissement • Difficultés liées à l'affectation des ressources dans les programmes • Faiblesse des mécanismes de pérennisation des programmes 	Pour une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes il faut : (i) associer tous les acteurs y compris les bénéficiaires en fonction de leurs capacités; (ii) renforcer la transparence dans les critères de sélection des coordonnateurs de projets et programmes; (iii) renforcer les capacités de gestion des cellules techniques interministérielles en les rendant fonctionnelles, avec obligation de résultats; (iv) renforcer au niveau du Ministère du Plan, le dispositif post-évaluation des programmes et projets en vue de la pérennisation des acquis; (v) renforcer la parité hommes-femmes et l'égalité des chances dans la mise en œuvre des programmes; et (vi) accélérer les processus de passation des marchés dans les normes internationales des délais.
Mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de mécanisme de financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Faible niveau d'allocation des ressources publiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Absence ou faible stratégie de mobilisation de ressources du secteur privé, des PTF et des bilatéraux 	Pour une mobilisation adéquate des ressources et au vu des échecs de la BNDA et de la BFA, il faut : (i) créer une banque de développement agricole viable et accessible aux acteurs des chaînes de valeur des filières; (ii) accroître le financement public du secteur agricole et de la nutrition en vue d'accélérer le processus d'atteinte de l'ODD2; et (iii) vulgariser et accroître les partenariats structurants public-privé en agriculture et nutrition.
Capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coordination intra et inter sectoriel • Déficit de synergie intra et inter sectoriel • Instabilité institutionnelle dans le temps et dans l'espace • Conflit de leadership institutionnel 	Pour pallier ces insuffisances il faut : (i) renforcer les capacités des parties prenantes pour le développement et la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes sectoriels et intersectoriels; (ii) renforcer les capacités pour le développement des ressources humaines et organisationnelles; (iii) renforcer les capacités des parties prenantes pour la coordination et la gouvernance stratégiques.
Coopération Sud-Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de stratégies sur les mécanismes de financement applicables à la coopération triangulaire entre les pays africains • Manque d'informations et de partage des connaissances en matière de bonnes pratiques de coopération triangulaire • Faible niveau de bonnes pratiques ivoiriennes en matière de coopération Sud-Sud transférables dans d'autres pays africains • Faible couverture à l'échelle nationale du nombre de programmes et projets financés par les bailleurs en matière de sécurité alimentaire et sécurité alimentaire 	A ce niveau, il s'agira de maintenir et renforcer la participation de la Côte d'Ivoire dans la coopération régionale et internationale (PDDAA, OMC, UEMOA, CEDEAO etc).

Tableau 12 : Analyse des risques de non atteinte de l'ODD2

Situation prévisible/ODD en relation	Probabilité	Gravité	Risques	Mesures d'atténuation des risques
La résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable n'est pas renforcée/ODD1	Probabilité modérée à cause de l'existence de projets pilotes de filets sociaux	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte des cibles 2.1, 2.2 et 2.3 de l'ODD2	Stratégies de suivi de l'impact social des projets de filets sociaux sur les personnes vulnérables bénéficiaires
La prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles est en hausse/ODD3	Probabilité modérée à cause de l'existence d'un plan national de développement sanitaire	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte de la cible 2.2 de l'ODD2	Stratégies de dépistage précoces des maladies transmissibles et non transmissibles
L'autonomisation de la femme n'est pas renforcée/ODD5	Probabilité élevée à cause de la faiblesse des AGR pour les femmes	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte des cibles 2.1, 2.2 et 2.3 de l'ODD2	Dispositif réglementaire en faveur de l'autonomisation des femmes
Les populations rurales ont un accès difficile à l'eau potable et aux services d'assainissement améliorés/ODD6	Probabilité modérée à cause de l'adoption du programme « Eau Pour Tous » par le Gouvernement	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte de la cible 2.2 de l'ODD2	Suivi du financement du programme « Eau Pour Tous »
L'accroissement de la productivité agricole se fait sans utilisation des énergies renouvelables/ODD7	Probabilité élevée à cause du caractère extensif de l'agriculture ivoirienne	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte de la cible 2.4 de l'ODD2	Promotion des technologies agricoles vertes à faible coût et encadrement continu des petits producteurs.
Les capacités d'adaptation de l'agriculture aux aléas climatiques ne sont pas renforcées/ODD13	Probabilité modérée à cause de l'adoption de la stratégie REDD+ et du PNIA 2	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte de la cible 2.4 de l'ODD2	Suivi du financement de la stratégie REDD+ et du PNIA 2 et encadrement continu des petits producteurs
Les écosystèmes forestiers et d'eau douce ne sont pas restaurés et préservés/ODD15	Probabilité modérée à cause de l'adoption de la stratégie REDD+ et du PNIA 2	Situation de gravité élevée	Risque élevé de non atteinte de la cible 2.5 de l'ODD2	Suivi du financement de la stratégie REDD+ et du PNIA 2 et encadrement continu des petits producteurs





Chapitre 4 : Recommandations et actions prioritaires selon les cibles de l'ODD2

L'analyse des politiques, plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire a montré que le PNIA, le PNMN et certaines stratégies sectorielles liées aux secteurs du commerce, de la protection sociale, des infrastructures économiques, de l'environnement et du genre présentent un potentiel pour l'atteinte de la faim zéro à condition de les aligner sur les cibles de l'ODD2. Les recommandations pour l'atteinte de la faim zéro en Côte d'Ivoire sont d'ordre stratégique et font suite aux différents défis recensés au chapitre 2. Pour chacune des 5 cibles principales de l'ODD2, la recommandation stratégique correspondante est indiquée dans le tableau 13.

Tableau 13 : Recommandations stratégiques pour l'atteinte de l'ODD2

Cible de l'ODD2	Recommandation stratégique
Cible 2.1 : D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Accélérer la mise en œuvre des programmes sectoriels de sécurité alimentaire pour réduire significativement les prévalences de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire
Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Accélérer la mise en œuvre des activités spécifiques de nutrition du PNMN pour réduire considérablement la prévalence de toutes les formes de malnutrition
Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.	Accélérer la mise en œuvre de sous-programmes spécifiques du PNIA pour augmenter significativement la productivité agricole et le revenu des petits producteurs
Cible 2.4 : D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et à mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	Mettre en œuvre les programmes du PNIA portant sur la gestion des effets du changement climatique en vue d'assurer la durabilité des systèmes de production alimentaires
Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et de favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.	Accélérer la mise en œuvre de sous-programmes spécifiques du PNIA pour assurer une gestion rationnelle de la biodiversité de la faune et de la flore

La feuille de route pour l'élimination de la faim en Côte d'Ivoire d'ici à 2030 est décrite dans les tableaux 14 et 15 en précisant les résultats à atteindre, les actions prioritaires, les acteurs de mise en œuvre concernés et le délai de réalisation.

Tableau 14 : Feuille de route de pour l'atteinte de l'ODD2 en Côte d'Ivoire

Cible 2.1 : D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante Recommandation stratégique : Accélérer la mise en œuvre des programmes sectoriels de sécurité alimentaire pour réduire significativement les prévalences de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire				
Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Point focal/structures responsables	Délai de mise en œuvre
Insuffisance de la prise en compte des aspects nutritionnels dans les exploitations familiales	Accès des populations aux aliments nutritifs et sains	Mise en œuvre de la stratégie nationale d'agriculture sensible à la nutrition et centrée sur l'agriculture familiale	MINADER/MIRAH/ MSHP/ Collectivités Territoriales/ Société civile/PTFs	2018
Disparité et irrégularité de la disponibilité alimentaire sur l'étendue du territoire	Disponibilité et stabilité des denrées alimentaires assurées sur l'étendue du territoire	Soutien des groupements agricoles pour un approvisionnement régulier en denrées alimentaires sur l'ensemble du territoire	MINADER/MIRAH/MFPES/ Collectivités Territoriales/ Société civile/PTFs	2025
Couverture insuffisante en cantines scolaires sur le territoire national	Objectif « une école, une cantine, un groupement » réalisé	Développement des cantines scolaires	MENET-FP/MFPES/ Collectivités Territoriales/Société civile/PTFs	2025
Inexistence de mécanismes institutionnels d'achat des productions alimentaires locales	Revenus des producteurs agricoles garantis et aliments à faible coût disponibles pour les populations	Développement des mécanismes institutionnels d'achat des productions locales pour alimenter les groupes vulnérables (les marchés, restaurations collectives, cantines scolaires, hôpitaux, prisons, orphelinats publics, etc.)	MCAPME/MINADER/ MIRAH/Coopératives des produits vivriers/PTFs	2025
Routes rurales dégradées, impraticables en toute saison	Zones de productions alimentaires désenclavées et accessibles	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie de développement des routes rurales	MIE/Conseil café-cacao/ PTFs	2025
Absence d'infrastructures de stockage de denrées alimentaires	Infrastructures locales de stockage disponibles et obéissant aux normes sanitaires	Création au niveau local d'infrastructures de stockage des denrées alimentaires aux normes sanitaires	MCAPME/MINADER/MIRAH/MHSP/PTFs	2025
Importantes pertes post-récolte et post-capture	Production alimentaire locale valorisée par la transformation/conservation et revenus des petits producteurs améliorés	Renforcement des capacités des petits producteurs y compris les femmes, en matière de conservation et de transformation d'aliments locaux	MINADER/MIRAH/ MCAPME/MIM/Collectivités Territoriales/PTFs	2025
Instabilité des prix des produits alimentaires sur les marchés	Produits alimentaires accessibles aux populations à des prix homologués	Renforcement des actions de lutte contre la vie chère par l'élargissement des mesures relatives aux produits alimentaires de première nécessité.	MCAPME/Associations des consommateurs	2019

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
 Recommandation stratégique : Accélérer la mise en œuvre des activités spécifiques de nutrition du PNMN pour réduire considérablement la prévalence de toutes les formes de malnutrition

Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Point focal/structures responsables	Délai de mise en œuvre
Insuffisance du financement de la recherche et développement en matière de bio-fortification	Aliments bio-fortifiés disponibles et accessibles à toute la population	Appui à la recherche-développement en matière de fortification et de bio-fortification des aliments locaux de base	MESRS/MSHP/MINADER/MIRAH/PTFs	2025
Insuffisance de la prise en charge nutritionnelles des personnes vulnérables	Services nutritionnels de qualité offerts aux personnes vulnérables	Renforcement de la prise en charge nutritionnelle des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes et allaitantes, personnes affectés par le VIH et autres maladies de déficience immunitaire et chroniques, orphelins, personnes du troisième âge)	MSHP/MEPS/MFPES/PPTFs	2025
Faible couverture des opérations de supplémentation	Opérations de supplémentation en micronutriments étendues à l'ensemble des populations cibles	Renforcement des opérations de supplémentation en micronutriments (fer, acide folique, vitamine A et zinc, etc.)	MSHP/PTFs	2019
Faible communication autour des bonnes pratiques nutritionnelles	Populations sensibilisées et adoptent les bonnes pratiques nutritionnelles	Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles pour le changement de comportement social	MCENP/MSHP/PTFs	2019
Faible proportion (23%) d'enfants allaités exclusivement	Au moins 70% du taux d'allaitement exclusif à l'échelle nationale	Promotion de l'allaitement	MSHP/MEPS/MCAPME/MIM/MFPES/MENET-FP/PTFs	2025
Faible accès à l'eau potable en milieu rural	100% de couverture en eau potable sur l'ensemble du territoire.	Opérationnalisation de la stratégie « Eau Pour Tous » et développement des initiatives de type WASH dans les zones rurales et les zones les plus défavorisées	MIE/MSHP/PTFs	2025
Faiblesse de la mise en œuvre des autres programmes sensibles à la nutrition du PNMN	Programmes sensibles à la nutrition exécutés à 100%	Renforcement des autres programmes sensibles à la nutrition du PNMN: alphabétisation, ATPC et filets sociaux	CNN/PTFs	2025

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

Recommandation stratégique : Accélérer la mise en œuvre de sous-programmes spécifiques du PNIA pour augmenter significativement la productivité agricole et le revenu des petits producteurs

Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Point focal/structures responsables	Délai de mise en œuvre
Chaînes de valeur de type informel	Filières vivrières, animales et halieutiques performantes et revenus des petits producteurs améliorés	Appui à la création des chaînes de valeur dans l'agriculture, l'élevage et la pêche	MINADER/MIRAH/MCAPME/MIM/PTFs	2025
Insuffisance des champs-écoles à vocation agricole	Bonnes pratiques agricoles acquises et mises en pratique sur l'étendue du territoire	Renforcement de l'encadrement des agriculteurs par la promotion et le développement de la stratégie des champs-écoles	MINADER/MIRAH/MCAPME/PTFs	2025
Insuffisance des infrastructures hydro-agricoles sur le territoire national	Systèmes de gestion de l'eau maîtrisée pour les cultures et la pisciculture	Promotion des infrastructures hydro-agricoles y compris le captage des eaux de pluie pour faciliter la culture irriguée et la pisciculture	MINADER/MIRAH/MIN-SEDD/MINEF/PTFs	2025

Cible 2.4 : D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et à mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Recommandation stratégique : Mettre en œuvre les programmes du PNIA portant sur la gestion des effets du changement climatique en vue d'assurer la durabilité des systèmes de production alimentaires

Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Point focal/structures responsables	Délai de mise en œuvre
Pratiques agricoles extensives et dépendante des aléas climatiques	Production agricole alimentaire diversifiée et durable	Promotion de l'agriculture intelligente face au climat (agroforesterie, production alimentaire à contre saison, pêche responsable, etc.)	MINADER/MIRAH/MIN-SEDD/MINEF/PTFs	2025
Difficultés d'accès à la terre des petits producteurs	Terres accessibles et exploitées par tous les petits producteurs y compris les femmes	Facilitation de l'accès à la terre aux petits producteurs y compris les femmes	AFOR/MINADER/MIRAH/MINSEDD/MINEF/MIS/PTFs	2018
Inexistence de structures formelles de prévention et règlement des conflits agro-pastoraux, communautés de pêche et retard de l'application de la loi sur la transhumance	Structures de règlement des conflits agriculteurs-éleveurs et communautés de pêche mises en place et fonctionnelles	Renforcement de l'action des cellules communautaires agricoles pour la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et communautés de pêche	MINADER/MIRAH/MIN-SEDD/MINEF/MIS/MJDH/PTFs	2020

Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et de favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.
Recommandation stratégique : Accélérer la mise en œuvre de sous-programmes spécifiques du PNIA pour assurer une gestion rationnelle de la biodiversité de la faune et de la flore

Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Point focal/structures responsables	Délai de mise en œuvre
Faible financement des activités de recherche-développement des centres de recherche et Universités	Banques biogénétiques d'animaux et de plantes renforcées, enrichies et utilisées pour les besoins de la recherche. Résultats de la recherche diffusés et valorisés	Renforcement des capacités des centres de recherche et Universités dans la collecte et la gestion des ressources biogénétiques	MESRS/MINADER/MIRAH/PTFs	2025
Ressources végétales, animales et halieutiques à haut potentiel nutritif inexploités	Ressources végétales, animales et halieutiques non conventionnels à haut potentiel nutritif connues et consommés par les populations	Appui à la recherche sur la sélection d'espèces végétales, animales et halieutiques à haut potentiel productif et nutritif	MESRS/MINADER/MIRAH/PTFs	2025

Tableau 15 : Feuille de route de pour l'atteinte de l'ODD2 en Côte d'Ivoire (Gouvernance).

Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Coordination/Point focal	Délai de mise en œuvre
Absence de loi sur l'alimentation et la nutrition	Loi adoptée et promulguée	Elaboration et adoption d'une loi d'orientation sur l'alimentation et la nutrition	CNN/Assemblée Nationale	2019
Inorganisation de la filière vivrière	Performance et compétitivité du secteur vivrier assurées	Création d'un conseil du vivrier avec des structures déconcentrées	CNN/MCAPME (OCPV)	2019
Insuffisance de données statistiques et de partage d'information	Système d'information fonctionnel et données statistiques fiables et disponibles	Renforcement du système d'information	CNN/MPD (INS)	2018
Recrudescence des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)	Système de sécurité sanitaire des aliments renforcé	Opérationnalisation du système de sécurité sanitaire des aliments (SSA)	CNN/MSHP/MINADER/MIRAH	2018
Faible diffusion des acquis de la recherche en matière d'innovations et de technologies agricoles	Innovations et technologies agricoles accessibles et adoptées	Instauration de plateformes d'interface entre le monde paysan et la recherche-développement en matière d'innovations et de technologies agricoles	CNN/MESRS/MINADER/MIRAH	2020

EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL « FAIM ZERO » CÔTE D'IVOIRE

Situation actuelle	Situation cible	Actions prioritaires	Coordination/Point focal	Délai de mise en œuvre
Un grand nombre d'ivoiriens en situation de précarité	Résilience des ménages en extrême pauvreté renforcée	Création d'un fonds de résilience pour le renforcement des programmes de filets sociaux productifs et d'AGR	CNN/MEPS/MFFPES	2020
Insuffisance du personnel qualifié en matière de nutrition et de diététique	Ratio nutritionnistes et diététiciens par habitant amélioré	Rendre disponible les nutritionnistes et diététiciens	CNN/MESRS	2020
Nombreux cas de décès dus à la malnutrition en période de soudure	Système d'alerte précoce et de surveillance nutritionnelle fonctionnel	Renforcement du système de surveillance nutritionnelle	CNN/MSHP	2019
Faible niveau de financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Banque nationale dédiée au financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche fonctionnelle	Mise en place d'une banque de financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	CNN/MINEF	2020



Conclusion générale

L'examen stratégique « Faim Zéro » en Côte d'Ivoire avait pour objectifs spécifiques de :

- (i) Établir une analyse conjointe globale de la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'ODD 2 : « Faim Zéro » ;
- (ii) Déterminer les progrès atteints à travers les politiques, les programmes, les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'identifier les lacunes dans les différentes interventions, dans les ressources disponibles et dans les capacités institutionnelles pour l'atteinte de l'ODD 2 en Côte d'Ivoire ;
- (iii) Discuter et prioriser les actions qui seraient nécessaires pour pallier les carences constatées au niveau des interventions afin d'accélérer le progrès vers la réduction de la faim à zéro ainsi que de fournir un aperçu de la manière la plus indiquée et du financement nécessaire pour mettre en œuvre ces actions ;
- (iv) Identifier les objectifs et les cibles dans les contextes de la sécurité alimentaire et de la nutrition exprimés ou implicites dans les plans nationaux et les accords régionaux visant à faire progresser les efforts vers la « Faim Zéro » ;
- (v) Identifier les enjeux horizontaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tels que l'égalité et l'équité des genres, la situation particulière des populations les plus vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, ainsi que les questions relatives à l'environnement ;
- (vi) Faire des recommandations pour l'atteinte de l'objectif « Faim Zéro » à l'horizon 2030 en Côte d'Ivoire en identifiant des étapes principales et des acteurs clés.

De l'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire, il ressort que plus d'un million de la population ivoirienne vit en insécurité alimentaire. La majorité de cette population se trouve en milieu rural avec une vulnérabilité plus élevée chez les femmes chef de ménages. Les causes structurelles de cette insécurité alimentaire sont principalement liées au caractère saisonnier des productions vivrières alternant périodes d'abondance et périodes de pénurie, couplé au faible pouvoir d'achat des ménages.

Sur le plan nutritionnel, les indicateurs anthropométriques mettent en relief une alimentation non diversifiée et un régime alimentaire non équilibré des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer qui souffrent aussi de carences en micronutriments, principalement d'anémie. Par ailleurs, la transition nutritionnelle, caractéristique du changement des habitudes alimentaires et de la sédentarité fait apparaître des cas d'obésité avec une prévalence élevée dans la population féminine adulte. Comme corollaire à la situation de surnutrition, les maladies chroniques non transmissibles constituent aujourd'hui un problème de santé publique. La malnutrition des enfants, des adolescents (es), des adultes, des personnes âgées, et des personnes souffrant du VIH et autres maladies de déficience immunitaire est aussi liée à l'insuffisance de la couverture en eau potable et aux structures d'assainissement et de santé dans les zones d'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la production agricole, les besoins de la population sont quasiment couverts en vivrier autres que le riz. En effet, la Côte d'Ivoire dépend encore de l'importation du riz, de la viande et du poisson. Les petits producteurs et les femmes, en particulier, ont un accès difficile aux ressources productives comme les intrants, la terre, l'eau et le financement. Ces difficultés contraignent cette catégorie de producteurs à l'utilisation de pratiques agricoles rudimentaires et extensives qui affectent la durabilité de l'agriculture ivoirienne, elle-même confrontée aux enjeux du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Cette biodiversité animale et végétale a été éprouvée par les années de crises politico-militaires et est en cours de reconstitution par les structures de recherche nationale en collaboration avec les structures internationales.

Pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population, la Côte d'Ivoire, depuis l'indépendance, a élaboré plusieurs plans, stratégies et programmes. Les politiques, stratégies, plans et programmes récents en lien avec les secteurs contributifs majeurs sont le Plan National Multisectoriel de la Nutrition (PNMN 2016-2020), le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA I 2012-2015 et PNIA II 2018-2025) du secteur agricole, des ressources animales et halieutiques, la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (SNAS 2012-2017) du secteur de l'éducation et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2014-2020) du secteur de la protection sociale. Malgré l'existence de ces politiques, plans et programmes bien conçus dont les objectifs sont alignés sur ceux du Plan National de Développement (PND 2016-2020), l'impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations reste faible. Les problèmes étant principalement liés à l'inefficacité de la coordination et de la synergie des programmes au niveau central et communautaire et à l'insuffisance de financement. Les défis majeurs que la Côte d'Ivoire devra relever portent donc sur l'opérationnalisation des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition dans un environnement politique, socio-économique et réglementaire positivement renforcé en tenant compte des problématiques du genre et du changement climatique.

Pour assurer une marche progressive vers la réalisation de l'agenda 2030, la Côte d'Ivoire devra concentrer ses efforts de réduction de la faim selon les cinq axes stratégiques définis par les cibles majeures de l'ODD2 à savoir :

- (i) 100% d'accès à une alimentation saine et nutritive en assurant une cohérence et une synergie des programmes de protection sociale, d'alimentation scolaire et de commercialisation des produits alimentaires ;
- (ii) 0% de malnutris au sein de la population par une mise en œuvre effective du PNMN (2016-2020) et de son renforcement pour 2030 par l'élaboration de stratégies complémentaires pour lutter contre la surnutrition ;
- (iii) 0% de petits producteurs pauvres et autosuffisance alimentaire par la cohérence et la synergie des programmes de protection sociale et de soutien aux agriculteurs en termes de ressources productives ;
- (v) 100% de systèmes agricoles durables par la cohérence et la synergie des programmes de préservation de l'environnement et d'encadrement des petits producteurs en matière de pratiques agricoles ;
- (vi) 100% des ressources végétales et animales du patrimoine préservées par la mise en œuvre de programmes de soutien à la recherche scientifique.

En ce qui concerne la production agricole, les besoins de la population sont quasiment couverts en vivrier autres que le riz. En effet, la Côte dépend encore de l'importation du riz, de la viande et du poisson. Les petits producteurs et les femmes en particulier, ont un accès difficile aux ressources productives comme les intrants, la terre, l'eau et le financement. Ces difficultés contraignent cette catégorie de producteurs à l'utilisation de pratiques agricoles rudimentaires et extensives qui affectent la durabilité de l'agriculture ivoirienne, elle-même confrontée aux enjeux du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Cette biodiversité animale et végétale a été éprouvée par les années de crises politico-militaires et est en cours de reconstitution par les structures de recherche nationale en collaboration avec les structures internationales.

Pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population la Côte d'Ivoire, depuis l'indépendance, a élaboré plusieurs plans, stratégies et programmes. Les politiques, stratégies, plans et programmes récents en lien avec les secteurs contributifs majeurs sont le Plan National Multisectoriel de la Nutrition (PNMN 2016-2020) du secteur de la santé, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA I 2012-2015 et PNIA II 2018-2025) du secteur agricole, des ressources animales et halieutiques, la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire (SNAS 2012-2017) du secteur de l'éducation et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2014-2020) du secteur de la protection sociale. Malgré l'existence de ces politiques, plans et programmes bien conçus dont les objectifs sont alignés sur ceux du Plan National de Développement (PND 2016-2020), l'impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations reste faible. Les problèmes étant principalement liés à l'inefficacité de la coordination et de la synergie des programmes au niveau central et communautaire et à l'insuffisance de financement.

Les défis majeurs que la Côte d'Ivoire devra relever portent donc sur l'opérationnalisation des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition dans un environnement politique, socio-économique et réglementaire positivement renforcé en tenant compte des problématiques du genre et du changement climatique.

Pour assurer une marche progressive vers la réalisation de l'agenda 2030, la Côte d'Ivoire devra concentrer ses efforts de réduction de la faim selon les cinq axes stratégiques définis par les cibles majeures de l'ODD2 à savoir :

- (i) 100% d'accès à une alimentation saine et nutritive en assurant une cohérence et une synergie des programmes de protection sociale, d'alimentation scolaire et de commercialisation des produits alimentaires ;
- (ii) 0% de malnutrition au sein de la population par une mise en œuvre effective du PNMN (2016-2020) et de son renforcement pour 2030 par l'élaboration de stratégies complémentaires pour lutter contre la surnutrition ;
- (iii) 0% de petits producteurs pauvres et autosuffisance alimentaire par la cohérence et la synergie des programmes de protection sociale et de soutien aux agriculteurs en termes de ressources productives ;
- (v) 100% de systèmes agricoles durables par la cohérence et la synergie des programmes de préservation de l'environnement et d'encadrement des petits producteurs en matière de pratiques agricoles ;
- (vi) 100% des ressources végétales et animales du patrimoine préservées par la mise en œuvre de programmes de soutien à la recherche scientifique.

Références bibliographiques

- 1- Adriana Fillol Mazo. 2015. Défi Faim Zéro, Nations Unies et Droit à l'alimentation. La Sécurité Alimentaire dans l'agenda du Brésil comme une source d'inspiration pour le programme au Niger. Université de Séville
- 2- Agrici.net. 2016. Mangue: Le 3ème fruit d'exportation de la Côte d'Ivoire, révèle le gouvernement. Disponible sur <http://www.agrici.net/2016/10/20/mangue-3eme-fruit-dexportation-de-cote-divoire-revele-gouvernement>
- 3- Banque Africaine de Développement. 2015. Profil genre, Côte d'Ivoire
- 4- Banque Mondiale. 2017. Situation économique en Côte d'Ivoire : Et si l'émergence était une femme. 5ème Edition
- 5- Banque Mondiale. 2016. Revue des dépenses publiques agricoles sommaire. Rapport provisoire. CAPEC, décembre 2016
- 6- Banque Mondiale. 2015. Base de données des Indicateurs du développement dans le monde. Disponible sur <http://datacatalog.worldbank.org>
- 7- Blein, R., Soulé, B. Dupaigne, et B. Yérima. 2008. Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). FARM
- 8- CICR. 2015. Enquête malnutrition aigüe, Côte d'Ivoire
- 9- Corinne Riquet, David Musiime et Collins Marita. 2016. Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire
- 10- Côte d'Ivoire. 2017. Communiqué Conseil des Ministres du 02 Août 2017
- 11- Côte d'Ivoire. 2016. Ministère de l'Economie et des Finances. La Côte d'Ivoire en chiffres. Edition 2016
- 12- Côte d'Ivoire. 2016. Rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN) pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace
- 13- Côte d'Ivoire. 2016. Ministère de la Santé. Plan National Multi-sectoriel de la Nutrition PNMN 2016-2020
- 14- Côte d'Ivoire. 2016. Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles
- 15- Côte d'Ivoire. 2016. Enquête de suivi de la saison agricole et la vulnérabilité alimentaire (SAVA)
- 16- Côte d'Ivoire. MENETFP. DCS. 2016. Rapports d'activités. 2012-2016
- 17- Côte d'Ivoire. INS. 2016. Enquête MICS, Côte d'Ivoire
- 18- Côte d'Ivoire. MINADER. 2016. Bilan du PNIA 2012-2015
- 19- Côte d'Ivoire. INS. 2015. Enquête de niveau des ménages en Côte d'Ivoire
- 20- Côte d'Ivoire. MINADER. 2014. Communication-pays. L'agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)
- 21- Côte d'Ivoire. MINADER. 2014. Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le Riz (SNDCV). Rapport Final.
- 22- Côte d'Ivoire. MIRAH. 2014. Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020)
- 23- Côte d'Ivoire. 2014. Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)
- 24- Côte d'Ivoire. MINADER. 2012. Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR 2012-2020). Rapport Final
- 25- Côte d'Ivoire. MINADER. 2012. Programme National d'Investissement Agricole. PNIA 2012-2016.
- 26- Côte d'Ivoire. 2012. Rapport final du Programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques
- 27- Côte d'Ivoire. INS. 2012. Enquête MICS, Côte d'Ivoire

- 28- Côte d'Ivoire. 2011. Ministère de l'Environnement. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)
- 29- Côte d'Ivoire. MINAGRI. 2009. Bilan alimentaire de la Côte d'Ivoire
- 30- Côte d'Ivoire. 2009. Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre
- 31- Côte d'Ivoire. 2004. Enquête Nutritionnelle de Mortalité en Côte d'Ivoire
- 32- Diarrassouba N. et al. 2014. Caractérisation et évaluation des vivriers dans un système d'exploitation agricole à base de coton dans le département de Sinématiali – Côte d'Ivoire. *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 8(4): p1656-1668
- 33- Fair Labor Association. 2015. Evaluer la situation actuelle des femmes et des jeunes agriculteurs et l'état nutritionnel de leurs familles dans deux communautés productrices de cacao en Côte-d'Ivoire
- 34- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017.
- 35- Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire. Rome, FAO
- 36- FAO/FIDA/PAM. 2016. Objectif Faim Zéro : le rôle crucial des investissements dans la protection sociale et l'agriculture. Rome, FAO
- 37- FAO. 2009. Sommet Mondial de l'Alimentation, Rome
- 38- IFPRI. Concern Worldwide, Welthungerhilfe, United Nations. 2016. Indice de la faim dans le monde. Atteindre l'objectif Faim Zéro. Washington, DC/Dublin/Bonn
- 39- IFPRI. 2015. Nutrition Country profile, Côte d'Ivoire
- 40- International Council for Science. 2017. A guide to SDG interactions : From science to implementation
- 41- MINADER et FAO. 2017. Recensement des Exploitations et Exploitants Agricoles (REEA)
- 42- MINADER et FAO. 2012. Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (ESASU), Côte d'Ivoire
- 43- Millenium Institute. 2016. iSDG report, Côte d'Ivoire
- 44- OMS. 2017. Statistiques de santé dans le monde
- 45- OMS. 2017. Note d'orientation sur le retard de croissance
- 46- OMS. 2017. Note d'orientation sur l'émaciation
- 47- ONS. 2015. Mesurer la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA)
- 48- OMS. 2011. Statistiques de santé dans le monde
- 49- OMS. 2003. Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques
- 50- O'Sullivan Michael, Rao Arathi, Banerjee Raka, Gulati Kajal, Vinez Margaux. 2014. Levelling the field improving opportunities for women farmers in Africa. World Bank Group. Washington DC
- 51- Riquet, C., Musiime, D. et Marita, C. 2016. Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire. CGAP. Working paper
- 52- Rongead-Inades. 2010. La Filière Anacarde en Côte d'Ivoire : Acteurs et Organisation
- 53- UNICEF. 1997. Cadre conceptuel de la malnutrition

Annexes

Tableau A 1: Les importations de produits vivriers entre 2000 et 2012

PRODUITS VIVRIERS 2000	ANNEES													
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
Riz	Tonnes	440 870	640 600	717 962	735 759	715 378	808 205	903 214	808 779	756 677	1 105 899	837 886	935 010	1 267 720
	Mds FCFA	97,71	130,03	133,8	157,05	214,33	254,13	291,79	325,50	467,59	596,61	459,77	6 932	23 788
Maïs	Tonnes	1 413	2 339	7 845	6 756	2 196	33 361	5 694	2 986	6 781	29 734	16 635	6 932	23 788
	Mds FCFA	1,8	0,8	2,0	1,8	1,0	7,4	1,5	1,4	3,5	8,8	5,9	6 932	23 788
Blé	Tonnes	257 291	281 849	304 812	265 993	249 248	251 687	292 458	270 586	244 891	451 190	523 461	453 980	561 431
	Mds FCFA	38,5	46,3	53,6	52,1	64,2	54,2	65,1	90,0	106,0	129,1	147,2	147,2	17 996
Farine de blé	Tonnes	15 809	25 386	30 266	38 949	48 787	60 370	57 441	84 563	53 849	43 021	6 622	7 641	17 996
	Mds FCFA	3 525	5,63	7 028	10 591	16 351	20 574	19,08	37 365	41 732	###	3 082	7 641	17 996
Farine de maïs	Tonnes	2 201	2 485	3 014	7 160	9 368	10 255	13 411	12 202	6 737	5 799	7 351	5 365	8 186
	Mds FCFA	0,73	1 047	1 273	3 086	4 472	5 224	7 185	6 546	4 678	###	4,33	5 365	8 186
Importation des céréales	Tonnes	699 574	924 788	1 030 619	1 008 508	966 822	1 093 253	1 201 366	1 082 351	1 008 349	1 586 823	1 377 982	1 395 922	1 852 938
	Mds FCFA	138,04	177,09	189,45	210,90	279,50	315,81	358,46	416,91	577,08	734,55	612,85	1 395 922	1 852 938
Importations de farines de céréales	Tonnes	18 010	27 871,0	33 280,0	46 109,0	58 155,0	70 625,0	70 852,0	96 765,0	60 586,0	48 820,0	13 973,0	13 006,0	26 182,0
	Mds FCFA	4,3	6,7	8,3	13,7	20,8	25,8	26,3	43,9	46,4	26,9	7,4	13 006,0	26 182,0
Importations totales de céréales	Tonnes	717 584	952 659	1 063 898	1 054 617	1 024 977	1 163 877	1 272 218	1 179 116	1 068 934	1 635 643	1 391 955	1 408 928	1 879 120
	Mds FCFA	142,3	183,8	197,7	224,6	300,3	341,6	384,7	460,8	623,5	761,4	620,3	1 408 928	1 879 120
Pomme de terre	Qté	17 537	16 151	15 674,0	19 742,8	16 983,7	22 094,7	13 571,1	13 318,6	17 421,9	25 214,7	27 155,1	21 174,5	33 407,3
	Mds FCFA	3,2	3,5	3,2	4,9	4,7	5,7	4,9	5,7	5,9	7,0	8,4	21 174,5	33 407,3
Légumes tempérés	Qté	3 278,7	2 983,0	2 684,6	2 556,8	3 817,1	3 218,7	3 355,0	3 259,8	3 065,0	3 240,5	3 829,5	4 036,5	11 228,2

Tableau A 2: Projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle issus du PNMN 2016-2020

Projets	Objectif	Pilier (s) sécurité alimentaire et nutritionnelle	Alignement ODD2	Ciblage	Gouvernance
Renforcement de la prise en charge de la malnutrition aiguë	Réduire la malnutrition aiguë et la mortalité des enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes ou allaitantes	Utilisation	Cible 2.2	Enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes	MSHP/MEPS/MPFFPE
Assistance nutritionnelle à des groupes spécifiques vulnérables (PIAVIH, Tuberculeux et milieu carcéral...)	Réduire la morbi-mortalité liée à la malnutrition des PIAVIH, tuberculeux et personnes vivant en milieu carcéral	Utilisation	Cible 2.2	PIAVIH, tuberculeux et personnes vivant en milieu carcéral	MSHP/MEPS/MPFFPE/MJ
Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) et des autres Actions Essentielles de Nutrition (AEN)	Prévenir la malnutrition chez la femme et chez l'enfant.	Utilisation	Cible 2.2	Femmes et enfants	MSHP/MEPS/MPFFPE/MEN
Lutte contre la progression des Maladies Chroniques liées à la Nutrition	Ralentir la progression des maladies chroniques liées à la nutrition	Utilisation	Cible 2.2	Toute catégorie sociale	MSHP/MEPS/MPFFPE
Renforcement de la supplémentation en Micronutriments	Renforcer la lutte contre les carences en micronutriments en Côte d'Ivoire	Utilisation	Cible 2.2	Femmes et enfants	MSHP/MEPS/MPFFPE
Fortification et biofortification des aliments contre les carences en micronutriments	Renforcer la lutte contre les carences en micronutriments en Côte d'Ivoire.	Disponibilité, accessibilité et utilisation	Cibles 2.1, 2.2 et 2.3	Producteurs, transformateurs, distributeurs, toute catégorie sociale	MSHP/MIM/MINADER/MEN/MESRS/MPFFPE/MEPS
lutte contre la vulnérabilité alimentaire et les carences en micronutriments en milieu scolaire	Contribuer à la lutte contre la vulnérabilité alimentaire et les carences en micronutriments parmi les écoliers des zones ciblées.	Utilisation, stabilité	Cible 2.2	Producteurs, populations locales, acteurs des cantines scolaires, écoliers vulnérables	MEN/MSHP/MPFFPE/MEPS/ MINADER

Projets	Objectif	Pilier (s) sécurité alimentaire et nutritionnelle	Alignement ODD2	Ciblage	Gouvernance
diversification de la production vivrière à haut potentiel nutritionnel dans les zones à risque d'insécurité alimentaire	Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones à risque en Côte d'Ivoire	Disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité	Cibles 2.1, 2.2 et 2.3	Producteurs, transformateurs, distributeurs, ménages, OPA	MINADER/MEN/Min Commerce/MPFFPE
Renforcement de l'accessibilité des produits animaux et halieutiques à haut potentiel Nutritionnel	Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones à risque en Côte d'Ivoire	Disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité	Cibles 2.1, 2.2 et 2.3	Producteurs, transformateurs, distributeurs, ménages, OPA	MIRAH/MINADER/MEN/Min Commerce/MPFFPE
Promotion et renforcement de la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées animales et Halieutiques	Améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments mis à la disposition de la population	Utilisation	Cibles 2.1 et 2.2	Producteurs, transformateurs, distributeurs, population, acteurs service de contrôle qualité, OPA, ONG	MIRAH/MINADER/MHSP
Promotion et renforcement de la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées d'origine végétale	Contribuer au renforcement de la sécurité sanitaire des ressources agricoles à travers les bonnes pratiques agricoles.	Utilisation	Cibles 2.1 et 2.2	Producteurs, transformateurs, distributeurs, population, acteurs service de contrôle qualité, OPA, ONG	MINADER/MINADER/MHSP
Renforcement de la résilience par l'autonomisation des ménages vulnérables	Renforcer la résilience des ménages vulnérables face aux crises alimentaires	Stabilité	Cible 2.1	Ménages vulnérables	MEPS/MSHP/MPFFPE/MIE, MINADER/ME-JSC/MIRAH
Renforcement en AEP des zones à risque et promotion de l'hygiène, de l'assainissement pour l'amélioration du statut nutritionnel de la population	Améliorer l'environnement de vie des ménages	Utilisation	Cibles 2.1 et 2.2	Toute catégorie sociale	ONEP/MIE/MSHP/Min Salubrité et Assainissement/MEN

Tableau A 3: Programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle issus du PNIA 2012-2015

Sous programme	Objectif	Pilier (s) sécurité alimentaire et nutritionnelle	Alignement ODD2	Ciblage	Gouvernance
Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires	Assurer la disponibilité des intrants agricoles et vétérinaires de qualité à des coûts rémunérateurs	Stabilité	Cibles 2.3 et 2.5	Producteurs	MINADER/MIRAH
Promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles	Promouvoir une mécanisation stratifiée, diversifiée	Stabilité	Cibles 2.3 et 2.4	Producteurs, transformateurs, distributeurs	MINADER/MIRAH
Renforcement des services de conseil agricole, de recherche, recherche – développement et de formation	Améliorer la disponibilité et l'accessibilité du conseil et des technologies agricoles	Stabilité	Cibles 2.3 et 2.4	Producteurs	MINADER/MIRAH/MESRS
Promotion de la maîtrise de l'eau	Améliorer la disponibilité alimentaire par la réduction des risques climatiques sur les cultures vivrières	Stabilité	Cibles 2.3 et 2.4	Producteurs	MINADER/MIRAH
Gestion durable des terres	Créer les conditions d'une exploitation efficiente de la ressource terre	Stabilité	Cibles 2.3 et 2.4	Producteurs	MINADER/MIRAH
Renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles	Organiser la commercialisation des productions agricoles et halieutiques.	Accessibilité	Cible 2.1	Producteurs, transformateurs, distributeurs, OPA	MINADER/MIRAH/MINCOM
Dynamisation des productions alimentaires végétales, animales et halieutiques	Assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Disponibilité	Cibles 2.1 et 2.3	Producteurs, toutes les couches sociales	MINADER/MIRAH
Développement de la transformation et de la conservation des productions agricoles, animaux et halieutiques	Améliorer la valorisation des productions agricoles	Stabilité	Cible 2.1	Producteurs, transformateurs, distributeurs	MINADER/MIRAH/MIM
Restauration et gestion durables des ressources forestières	Préserver les sols, les espaces boisés et la diversité biologique	Stabilité	Cible 2.5	Producteurs, populations locales	MINADER/MIRAH/MINEF
Gestion durable de la faune	Assurer une meilleure planification des activités cynégétiques	Stabilité	Cible 2.5	Populations locales	MINADER/MIRAH/MINEF



EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL

« **FAIM ZERO** »

CÔTE D'IVOIRE



EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL

« FAIM ZERO »

COTE D'IVOIRE

